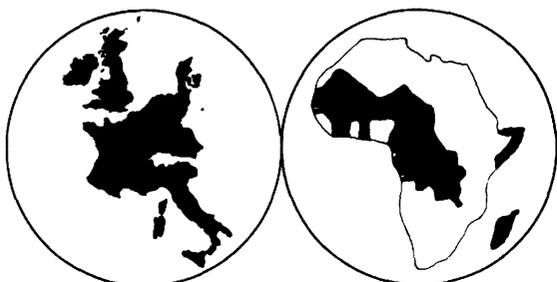


COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION

DIRECTION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET DU DÉVELOPPEMENT



**POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'INDUSTRIES EXPORTATRICES
DANS LES ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIÉS**

FABRICATION DE CIGARES ET CIGARILLOS

AVANT - PROPOS

Considérant la priorité donnée par la deuxième Convention d'Association (YaoundéII) à l'objectif d'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés et les perspectives que certaines productions manufacturières destinées à l'exportation pourraient offrir à certains de ces Etats, la Commission des Communautés Européennes a fait réaliser, avec l'accord des Etats Associés, un programme d'études sur les possibilités de créer certaines industries d'exportation dans ces pays.

Ce programme d'études sectorielles concerne les productions ou ensembles homogènes de produits suivants :

- produits de l'élevage

- . viande
- . cuirs et peaux
- . chaussures
- . articles en cuir

- produits électriques et électroniques

- . produits électro-mécaniques
- . produits électroniques

- transformation du bois et fabrication d'articles en bois

- . première transformation (sciages, déroulages, tranchages)
- . deuxième transformation (profilés, moulures, contreplaqués, panneaux)
- . produits finis (pour la construction et l'ameublement)

- production sidérurgique

- . pelletisation du minerai de fer et électro-sidérurgie
- . ferro-alliages (ferro-silicium, -manganèse et -nickel)

- conserves et préparations de fruits tropicaux

(dattes, bananes, agrumes et huiles essentielles, ananas et conserves au sirop, anacardes et amandes cajou, arachides de bouche, fruits exotiques divers)

- fabrication de cigares et cigarillos.

Toutes ces études ont été conduites suivant une méthodologie commune. Chacune comprend, d'une part, l'analyse des débouchés qui s'offriraient sur les marchés des pays industrialisés (ceux de la Communauté en particulier) à des

produits manufacturés dans les EAMA et, de l'autre, l'analyse des conditions spécifiques de production de ce ou ces produits dans les EAMA les mieux placés pour les produire et les exporter.

Chaque étude a été confiée à des experts indépendants. Les services compétents de la Commission ont fixé l'objet de leurs recherches et ont suivi leurs travaux tout au long de leur déroulement. Les experts ont agi, par ailleurs, en toute indépendance, quant aux choix et critères retenus, et leur rapport n'exprime donc que le seul résultat de leurs recherches et les conclusions qu'ils en tirent.

L'étude sur la fabrication de cigares et cigarillos a été réalisée par Madame THEVENET, Ingénieur-Economiste, chargé d'études et par Monsieur FASSINOTTI, Directeur du Département Economie Industrielle à la Société d'Etudes Economiques et Financières (SETEF) de Paris.

Les auteurs de l'étude remercient les manufacturiers de tabac qui ont bien voulu leur apporter leur collaboration, en particulier les sociétés implantées en Afrique. Ils remercient également la société Arenco-PMB N.V., Pays-Bas, pour les informations techniques fournies ainsi que la Fédération Belgo-Luxembourgeoise des Industries du Tabac (FEDETAB), Bruxelles, pour son aide au plan des statistiques européennes.

S O M M A I R E

<u>INTRODUCTION</u>	5
<u>PREMIERE PARTIE : LA DEMANDE EN CIGARES ET CIGARILLOS EN EUROPE</u>	6
<u>CHAPITRE 1</u> : PRODUCTION	6
1 - Allemagne Fédérale	6
2 - Belgique Luxembourg	7
3 - France	8
4 - Italie	9
5 - Pays-Bas	10
6 - Danemark	11
7 - Royaume-Uni	11
8 - Suisse	12
<u>CHAPITRE II</u> : COMMERCE EXTERIEUR	13
1 - Allemagne Fédérale	13
2 - Belgique Luxembourg	15
3 - France	17
4 - Italie	19
5 - Pays-Bas	20
6 - Danemark	21
7 - Royaume-Uni	22
8 - Suisse	23
<u>CHAPITRE III</u> : CONSOMMATION INTERIEURE	24
1 - Allemagne Fédérale	24
2 - Belgique Luxembourg	25
3 - France	26
4 - Italie	26
5 - Pays-Bas	28
6 - Danemark	29
7 - Royaume-Uni	30
8 - Suisse	31
<u>CHAPITRE IV</u> : STRUCTURE DE L'INDUSTRIE CIGARIERE	33
1 - Allemagne Fédérale	33
2 - Belgique Luxembourg	33
3 - France	34
4 - Italie	35
5 - Pays-Bas	35
6 - Danemark	37
7 - Royaume-Uni	37
8 - Suisse	38

<u>CHAPITRE V</u>	: DROITS ET TAXES	39
	1 - Pays de la C.E.E. non élargie	39
	2 - Autres pays	44
<u>CHAPITRE VI</u>	: COMPOSITION DES CIGARES ET CIGARILLOS	46
	1 - Composition des cigares et cigarillos	46
	2 - Qualités des tabacs utilisés dans la fabrication des cigares	47
<u>CHAPITRE VII</u>	: APPROVISIONNEMENTS POUR LES CIGARES ET CIGARILLOS EN TABAC NON MANUFACTURE	50
	1 - Allemagne Fédérale	50
	2 - Belgique Luxembourg	53
	3 - France	55
	4 - Italie	56
	5 - Pays-Bas	57
	6 - Danemark	58
	7 - Royaume-Uni	58
	8 - Suisse	59
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	: <u>ANALYSE DE L'OFFRE DES E A M A</u>	60
<u>CHAPITRE I</u>	: LES RESSOURCES EN TABAC DES E A M A	61
	1 - Burundi	61
	2 - Cameroun	66
	3 - Congo	70
	4 - Cité d'Ivoire	75
	5 - Dahomey	82
	6 - Madagascar	86
	7 - Mali	88
	8 - R.C.A.	93
	9 - Rwanda	99
	10 - Tchad	102
	11 - Togo	105
	12 - Zaire	107
	13 - Autres pays	113
<u>CHAPITRE II</u>	: MANUFACTURES AFRICAINES DE TABAC	116
	1 - Cameroun	117
	2 - Congo	118
	3 - Côte d'Ivoire	120
	4 - Gabon	121
	5 - Haute-Volta	122
	6 - Madagascar	123
	7 - Mali	125
	8 - République centrafricaine	126
	9 - Rwanda	127
	10 - Sénégal	128
	11 - Tchad	129
	12 - Zaire	130

<u>TROISIEME PARTIE</u>	:	<u>LES POSSIBILITES DE CREATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE CIGARES ET DE CIGARILLOS</u>	132
<u>CHAPITRE I</u>	:	LES CONDITIONS D'IMPLANTATION	132
<u>CHAPITRE II</u>	:	LES PRINCIPALES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN ATELIER DE PRODUCTION DE CIGARILLOS	144
<u>CONCLUSION</u>	:	149
<u>ANNEXE</u>	:	LISTE DES PRINCIPAUX FABRICANTS EUROPEENS DE CIGARES ET CIGARILLOS	153
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	:	157
SOCIETES ET ORGANISMES CONSULTES EN EUROPE	:	158

INTRODUCTION

L'examen des possibilités d'une production de cigares et cigarillos dans les E.A.M.A. nous a conduit à étudier dans un premier temps la demande en cigares et cigarillos en Europe, afin de dégager quels sont les types de produits les plus consommés et par suite les plus susceptibles de se développer dans les années à venir ; en conséquence ce sont les produits pour lesquels un transfert de production dans les E.A.M.A. se justifie à priori. Il était en outre nécessaire de connaître les pays où la demande de ces produits est la plus forte et comment cette demande était satisfaite. Cela nous a amené à étudier outre la consommation, les échanges et la production de cigares et cigarillos, de même que l'évolution de la structure de l'industrie cigarière des pays de la Communauté ainsi que de la Suisse, marché important pour les cigares et pays où un industriel a déjà opéré un transfert de production. L'analyse de la demande nous a permis de sélectionner d'une part les types de produits susceptibles d'être fabriqués dans les E.A.M.A., d'autre part les pays de la Communauté dont les industriels peuvent envisager favorablement une décentralisation de leur production.

Dans un deuxième temps, il était nécessaire de considérer les possibilités d'accueil des E.A.M.A. en ce qui concerne spécifiquement l'industrie cigarière. Cela nous a amené à faire le point des possibilités d'approvisionnement sur place en matière première, c'est-à-dire en tabac de remplissage, de cape et ou de sous-cape. Cependant, au cours d'une enquête qui a été effectuée tant en Europe, auprès des manufacturiers de cigares, que dans les E.A.M.A., notamment chez les fabricants locaux de cigarettes, il est apparu qu'une condition importante, favorisant le transfert d'une production, était la présence d'une société de fabrication de cigarettes. Cette société apportant un appui d'ordre administratif et, surtout, logistique.

Enfin, nous avons examiné les possibilités et les conditions d'industrialisation dans les E.A.M.A, à la lumière des enseignements tirés des études précédentes. Nous avons sélectionné les Etats associés présentant les conditions les plus favorables et nous avons déterminé le type de fabrication en fonction des coûts des facteurs de production spécifiques aux E.A.M.A.

PREMIERE PARTIE : LA DEMANDE EN CIGARES ET CIGARILLOS EN EUROPE

La première partie de cette étude porte sur la situation actuelle du marché des cigares et des cigarillos dans les pays de la C.E.E. élargie. On a également inclut la Suisse dans la mesure où une firme de ce pays a déjà effectué un transfert de production dans un E.A.M.A.

CHAPITRE 1 : PRODUCTION

1 - ALLEMAGNE FEDERALE

L'Allemagne est l'un des grands producteurs de cigares ; l'évolution de la production au cours des dernières années a été la suivante :

Production de cigares et de cigarillos

(en millions d'unités)

1959	4 499	1966	3 745
1960	4 302	1967	3 594
1961	4 177	1968	3 438
1962	3 944	1969	3 359
1963	3 896	1970	3 123
1964	4 077	1971	3 070
1965	3 938	1972	2 893

Source : Statistiques économiques C.E.E.

La production a atteint un chiffre record en 1957/1958 avec 4,7 milliards de cigares, puis a fléchi lentement, marquant un certain essor en 1964 conséquence de la publication du rapport du Surgeon Général des Etats-Unis sur l'usage du tabac et la santé (Rapport Terry), indiquant le cigare comme moins nocif que la cigarette. Depuis cette date, on enregistre une baisse continue de la production.

2 - BELGIQUE - LUXEMBOURG

Les productions de cigares et de cigarillos ont considérablement augmenté au cours des premières années 1960, comme le montre le tableau ci-dessous; (données statistiques fournies par la TEDETAB).

Evolution de la production de cigares et de cigarillos

(en millions d'unités)

	Cigares	Cigarillos	Total
1947	83	243	326
1950	76	267	343
1955	111	528	639
1960	178	738	916
1963	287	863	1 150
1964	369	1 061	1 430
1965	441	1 049	1 490
1966	556	985	1 541
1967	587	928	1 515
1968	671	950	1 621
1969	682	929	1 611
1970	632	924	1 556
1971	632	1 122	1 754
1972	604	1 169	1 773

Ces progrès s'expliquent, en grande partie, par l'introduction de la feuille reconstituée qui a permis d'adopter de nouvelles méthodes de production. Cette progression s'est poursuivie pour les cigares jusqu'en 1969 tandis qu'en ce qui concerne les cigarillos, après le maximum de 1964, la production a diminué, oscillant autour de la fourchette 930-950 millions d'unités. Toutefois, depuis 1971, la production dépasse à nouveau les maxima de 1964-1965. Cela s'explique par le fait qu'un certain nombre de producteurs étrangers, dont néerlandais, se sont implantés dans ce pays afin de pouvoir répondre à la croissance de leur marché.

En effet, jusqu'ici, il existait une certaine disponibilité de main d'oeuvre bon marché en Belgique ce qui permettait d'implanter de nouvelles unités de production, situation qui avait disparu aux Pays-Bas, en Allemagne Fédérale ou en Suisse.

3 - FRANCE

La production de cigares et de cigarillos a doublé de 1961 à 1971. L'accroissement résulte surtout de la forte croissance de la production des cigares. En unités, la production de ces derniers a dépassé celle des cigarillos depuis 1969. Dès 1967, et après deux années de régression, la production de cigares avait augmenté de 9,4% par rapport à l'année précédente, dépassant le niveau élevé de 1964. Cet accroissement a été dû à l'installation de nouvelles machines permettant une fabrication rapide, notamment avec le tabac reconstitué pour les sous-capes de cigares. Toutefois, la progression des cigarillos était plus forte, (10,9%) pour une situation antérieure analogue grâce à la mise sur le marché en juin 1966 d'un produit nouveau, "Reinitas", cigarillo léger d'un goût se rapprochant du goût hollandais.

<u>Evolution de la production de cigares et de cigarillos</u> (en millions d'unités)			
Années	Cigares	Cigarillos	Total
1938	43	162	205
1958	191	380	571
1959	223	336	559
1960	251	318	569
1961	238	350	588
1962	270	351	621
1963	292	388	680
1964	337	378	715
1965	304	402	706
1966	319	402	721
1967	349	446	795
1968	362	439	801
1969	397	391	788
1970	411	393	804
1971	477	429	906
1972	n.d	n.d	n.d

Sources: SEITA et FEDETAB; n.d. = non disponible.

La progression de la production de cigares s'est ensuite poursuivie avec le lancement de 4 nouveaux cigares en 1967, de 5 en 1968, enfin de 3 en 1970.

4 - ITALIE

Comme le montre le tableau ci-après, la production de cigares et de cigarillos (qui ne concerne que quelques types de produits) a connu une évolution marquée par deux années records en 1958/1959 et en 1966 (1 300-1 400 tonnes). Ces résultats ont été suivis à chaque fois d'une lente diminution des chiffres de production, depuis 1966 cette diminution se poursuit et la part de ce secteur dans la production totale n'est que d'environ 2%.

<u>Evolution de la production de cigares et de cigarillos</u>			
Année	Production		
	en tonnes	en millions d'unités (1)	
		Cigares	Cigarillos
1958/1959	1 331	-	-
1959/1960	1 224	-	-
1960/1961	1 239	-	-
1961/1962	1 162	-	-
1962/1963	1 046	-	-
1963/1964	1 283	-	-
1/7-31/12-1964	639	-	-
1965	1 346	-	-
1966	1 390	231	76
1967	1 228	204	54
1968	1 289	220	56
1969	1 166	215	49
1970	1 068	188	46
1971	n.d.	200	

Sources: FEDETAB - Rapport annuel de l'Amministrazione dei Monopoli di Stato .

(1) Reconversion sur la base de 1 cigare = 5g; 1 cigarillo = 2,5g

5 - PAYS-BAS

La production par type de produits a évolué comme l'indique le tableau ci-dessous. L'évolution se traduit par une diminution de la production de cigares, mais en revanche par une forte progression de la production des cigarillos.

(en millions d'unités)

Années	Cigares	Cigarillos
1958	1 055	262
1959	1 107	298
1960	1 171	325
1961	1 235	301
1962	1 198	356
1963 (1)	1 318	410
1964	1 387	594
1965	1 359	563
1966	1 353	528
1967	1 337	572
1968	1 255	770
1969	1 254	823
1970	1 262	943
1971	1 225	1 186
1972	1 087	1 219

(1) A partir de 1963, y compris la production des filiales établies à l'étranger.

Sources : - Note sur l'industrie des produits à base de tabac établie par le Bureau Central de Statistiques des Pays-Bas en 1968.
- Tobacco Research Council, Londres.
- FEDETAB.

6 - DANEMARK

Le Danemark est depuis longtemps un gros producteur de cigares de haute qualité. Au cours des dernières années, la production de cigares et cigarillos a évolué comme suit (en millions d'unités) :

1963	1 100	1968	1 106
1964	1 200	1969	1 115
1965	1 257	1970	1 075
1966	1 200	1971	1 028 (x)
1967	1 086	1972	n.d.

Sources: Tobakindustrien - FEDETAB

(x) dont 764 millions de cigarillos

Au Danemark, comme dans d'autres pays, la production semble avoir atteint son point culminant.

7 - ROYAUME-UNI

La production de cigares a été en hausse constante au cours de ces dernières années, comme l'indique le tableau di-dessous (en millions d'unités) :

1965	531	1969	747
1966	610	1970	773
1967	755	1971	1174 (estimation)
1968	745	1972	n.d.

Source : T.J.I.

La production de cigares représente qu'un peu plus de 1%, en quantité, de la production totale de produits à base de tabac.

L'Irlande n'a pas de production de cigares et de cigarillos.

8 - SUISSE

La production a évolué comme suit (en millions d'unités) :

1965	665	1969	746
1966	694	1970	757
1967	727	1971	757 (estimations)
1968	758	1972	n.d.

Source : T.J.I.

La stabilité de la production s'explique par une pénurie de main-d'oeuvre qui freinait toute augmentation de production. Le transfert, en 1971 de la production de Rinsoz et Ormond en Côte d'Ivoire va peut être accentuer le phénomène.

CHAPITRE II : COMMERCE EXTERIEUR

1 - ALLEMAGNE FEDERALE

1.1. Exportations

Comme le montre le tableau ci-après, la production destinée à l'exportation est faible par rapport à l'énorme volume destiné au marché intérieur. En 1970, les exportations ne représentaient qu'un peu plus de 1% de la production, alors qu'elles ont pratiquement triplé de 1965-1966 à 1970 tandis que la production diminuait constamment à partir de 1964.

Les exportations sont destinées pour l'essentiel aux pays de la C.E.E. avec prédominance des Pays-Bas et à un moindre degré de la Belgique comme l'indique le tableau suivant :

Principaux pays de destination des cigares et cigarillos exportés

(en milliers de pièces)

Pays	1969	1970
Pays-Bas	18 300	13 800
Belgique-Luxembourg	8 200	7 400
Suisse	1 100	5 700
Italie	4 300	4 200
France	3 300	3 700
U.S.A.	1 700	2 200
Australie	100	200
Danemark	200	100
Autriche	100	100
Royaume-Uni	100	100

2.2. Importations

Les importations ont fait plus que doubler depuis 1965 et bien que représentant plus de trois fois le volume des exportations en 1972, elles ne s'élevaient pour cette même année qu'à un peu plus de 5% de la consommation intérieure et cela malgré la diminution de la consommation; en 1965, ce pourcentage n'atteignait pas 2%.

Allemagne Fédérale : Commerce Extérieur

des cigares et cigarillos

(en millions d'unités)

	Importations	Exportations	Solde de la Balance Commerciale
1960	1	9	+ 8
1961	3	12	+ 9
1962	10	11	+ 1
1963	16	10	- 6
1964	36	12	- 24
1965	64	12	- 52
1966	91	15	- 76
1967	88	25	- 63
1968	109	28	- 81
1969	135	42	- 93
1970	135	40	- 95
1971	164	46	- 118
1972	167	47	- 120

Source : FEDETAB.

L'autarcie du marché allemand s'explique, en partie, par le taux élevé de la protection tarifaire. De la sorte le principal bénéficiaire de l'augmentation des importations sont les Pays-Bas (qui représentent près de 95 % des importations) et la Belgique. Le succès en revient aux manufactures exportatrices qui ont fourni des cigares bon marché à des conditions très favorables.

Les pays en voie de développement n'ont pas profité de l'augmentation des importations : leurs exportations sont restées stationnaires. Une des principales raisons de cette stagnation réside, assurément, dans les difficultés de commercialisation ; mais il ne faut pas oublier que nombre des fabricants de ces pays produisent des cigares assez forts, alors que le fumeur allemand préfère le cigare doux. En vue de développer leurs exportations, ces fabricants devraient accorder plus d'attention aux préférences des consommateurs allemands.

Les détaillants pensent que les ventes de cigares étrangers pourraient augmenter si leur prix diminuait (un cigare de la Havane, par exemple, valait environ 1 dollar EU vers 1968) ce qui confirme que le niveau de la protection tarifaire est un obstacle fort efficace à l'augmentation des importations. Les cigares d'importation, notamment ceux d'origine extra-européenne, se vendent dans des magasins de tabac de première classe.

2 - BELGIQUE - LUXEMBOURG

2.1. Exportations

La part des exportations par rapport à la production a toujours été considérable. En 1966, 60 % de la production belge de cigares et 32 % de la production de cigarillos ont été exportés. En 1970, ces pourcentages sont devenus respectivement 75 % et 34,5 % environ et en 1971, 74 % et 43 %. En 1971, comme en 1970 et 1969, 96 % des exportations de cigares (90 % en 1966) vont au Pays-Bas. Pour les cigarillos ces pourcentages ont été de 85 % en 1969, 81,5 % en 1970 et 90,5 % en 1971. Les principaux autres pays destinataires sont les pays de la C.E.E. notamment la France pour les cigarillos. Pour ces produits on peut ajouter encore, outre les pays de la C.E.E., le Portugal, la Norvège et le Royaume-Uni.

Belgique-Luxembourg : Commerce extérieur des cigares et cigarillos

en millions d'unités

	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
<u>Importations</u>											
. Cigares	84,9	98,0	103,0	120,0	116,7	110,2	103,7	161,3	107,2	125,0	125,4
. Cigarillos	42,4	60,0	61,0	103,0	79,7	83,2	103,9	124,3	126,9	170,0	441,7
<u>Exportations</u>											
. Cigares	37,7	80,0	143,0	240,0	290,8	348,0	393,5	507,6	483,9	475,9	465,8
. Cigarillos	158,1	221,0	280,0	380,0	332,7	316,2	286,7	266,4	289,1	317,5	479,7
<u>Solde de la balance commerciale</u>											
. Cigares	-47,2	-18,0	40,0	120,0	174,1	237,8	289,8	346,3	376,7	350,9	340,4
. Cigarillos	115,7	161,0	219,0	277,0	253,0	233,0	182,8	142,1	162,2	147,5	38,0
<u>Source : FEDETAB</u>											

Toutefois, les chiffres qui se rapportent aux exportations vers les Pays-Bas ne doivent être acceptés qu'avec réserve; les industries du tabac belges et hollandaises sont en rapport étroit et ce qui paraît être une opération commerciale n'est souvent rien de plus qu'un simple transfert de stocks.

Du point de vue évolution, les exportations de cigarillos en baisse de 1965 à 1968 après le record de 1964, ont de nouveau connu une **croissance** au cours de ces dernières années jusqu'à dépasser en 1971 celles de 1964. Par contre, les exportations de cigares ont progressé jusqu'en 1968 et une tendance à la diminution apparaît quoiqu'à un haut niveau.

2.2. Importations

Bien que depuis plusieurs années, les importations soient considérablement plus faibles que les exportations, elles n'en représentent pas moins une part importante de la consommation intérieure. Cette part a eu d'autant plus tendance à croître que les importations ont augmenté et que la consommation a baissé.

En 1970, les importations de cigares représentaient 47% de la consommation, par contre celles de cigarillos ne comptaient que pour moins de 23%. Ces dernières années en effet, les importations de cigares et de cigarillos étaient d'un niveau équivalent, tandis que la consommation de cigarillos était plus de 2,5 fois plus élevée que celle de cigares, en millions d'unités. Toutefois, on peut noter en 1971 un accroissement considérable des importations de cigarillos qui représentent plus de 50% de la consommation. Par contre, la part de la consommation de cigares couverte par les importations n'a que très peu évolué (44%).

Les Pays-Bas sont le fournisseur le plus important pour les cigares (90,5% en 1971) et pour ainsi dire le seul fournisseur pour les cigarillos (98,4% en 1971) Les autres pays fournisseurs sont l'Allemagne essentiellement, la Suisse, puis les Canaries, Cuba et le Brésil.

3 - LA FRANCE

3.1. Importations

Interrompues par la guerre, les importations par le S.E.I.T.A. de tabacs fabriqués à l'étranger ont repris dans le courant de l'année 1950. Elles n'ont cessé de croître et leur part dans la consommation tend à augmenter.

Les ventes de cigares et de cigarillos importés représentaient 7,4% de la consommation de ces mêmes produits en 1963, 16,8% en 1969 et 22% en 1971.

En quantité, les ventes de cigares importés, qui avaient progressé de 4,8% en 1970, on augmenté de 31,8% en 1971. Cet accroissement très important résulte de l'introduction de plus de cent nouvelles marques du Marché Commun au 1er janvier 1971.

Les importations de cigares, plus importantes en provenance des pays tiers (Suisse et Cuba) qu'en provenance du Marché Commun (Bénélux) satisfont les goûts très variés de la clientèle et ont pris une part notable du marché.

France : Commerce extérieur des cigares et cigarillos

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<u>En millions d'unités</u>						
<u>Importations</u> (cigares et cigarillos)	132	133	159	166	218	405
<u>Exportations</u>						
. Cigares	14,7	9,7	12,9	9,3	} 17	} 24
. Cigarillos	2,0	3,0	3,0	2,0		
<u>Sources</u> : S.E.I.T.A. - FEDETAB						

Ces dernières années, la principale source d'approvisionnement de la France en cigares étrangers a été la Suisse : en 1966 les importations ont atteint 133 tonnes contre 116 tonnes en 1965 et 85 tonnes en 1964. Toutefois, la majeure partie de ce commerce avec la Suisse est fictif car il existe pour la fourniture de cigares un contrat spécial entre le S.E.I.T.A. et un fabricant suisse.

Pour ce qui est des pays de la C.E.E., les Pays-Bas fournissent plus de 50% des importations totales annuelles en provenance de la Communauté. Les importations de cigares cubains ont été plus ou moins constantes - 27 tonnes en 1963 et 26 tonnes en 1966 -. Le volume des importations des cigares en provenance des Etats-Unis est tombé de 28 à 13 tonnes de 1963 à 1964 et n'est que légèrement remonté

à 17 tonnes en 1965. Toutefois, l'équilibre semble avoir été rétabli en 1966 quand les importations d'une marque particulière des Etats-Unis, le Tiparillo, ont atteint 36 tonnes.

3.2. Exportations

Les exportations sont faibles et ne représentent que 1 à 2 % de la production.

4 - ITALIE

Les transactions sont très faibles comme le montre le tableau ci-après ; toutefois, les importations de cigares et de cigarillos présentent une tendance marquée à la hausse depuis 1967.

(en millions d'unités)

Années	Importations	Exportations
1965	12	6
1966	39	10
1967	113	15
1968	62	13
1969	60	14
1970	60	13
1971	54	8
1972	110	17

Source : FEDETAB

5 - PAYS-BAS

5.1. Exportations

Les exportations de cigares ont connu une croissance lente mais régulière tandis que celles de cigarillos ont augmenté de façon très importante surtout au cours des dernières années.

Pays-Bas : Commerce extérieur des cigares et cigarillos

(en millions d'unités)

Années	Importations		Exportations		Solde de la balance com.	
	cigares	cigarillos	cigares	cigarillos	Cigares	Cigarillos
1958	21,110	66,340	106,910	125,580	85,800	59,240
1959	27,390	83,420	117,700	137,000	90,310	53,580
1960	32,860	128,490	129,847	153,923	96,847	25,433
1961	60,358	166,461	146,155	167,807	85,797	1,346
1962	71,495	185,010	162,541	221,724	91,046	36,714
1963	126,470	247,166	172,707	282,990	46,237	35,824
1964	193,299	334,585	191,093	407,523	-2,206	72,938
1965	263,662	297,903	211,823	413,859	-51,839	115,956
1966	325,015	264,035	224,005	416,562	-101,010	152,527
1967	378,894	253,843	225,177	481,988	-153,717	228,145
1968	499,270	216,532	299,865	574,135	-199,405	357,603
1969	505,109	264,620	262,397	688,206	-242,712	423,586
1970	511,701	299,382	298,748	923,769	-212,953	624,387
1971			1 031			

Les pays voisins membres de la C.E.E. absorbent 50 % environ des exportations, le reste étant expédié à destination de divers pays répartis dans le monde entier.

5.2. Importations

La croissance des importations de cigares a été assez forte tandis que celle des cigarillos, bien que constante, a été relativement lente.

Les importations proviennent surtout de Belgique. Toutefois, la plupart de ces échanges peuvent être considérés comme de simples transferts de stocks, les marchandises provenant en grande partie de sociétés qui ont été constituées en Belgique depuis 1958 avec des capitaux néerlandais.

Du fait de cette situation particulière, la balance commerciale, positive pour les cigares et les cigarillos jusqu'en 1963 est devenue négative pour les cigares à partir de cette date et la différence entre les importations et les exportations a connu une croissance régulière. Par contre, elle est restée positive pour les cigarillos et continué à croître de façon régulière et même très importante au cours des dernières années, cette fabrication étant essentiellement orientée vers les marchés extérieurs.

6 - DANEMARK

Pour ce pays, les exportations et les importations peuvent être considérées comme négligeables puisqu'elles ne portent que sur quelques pour cents respectivement de la production et de la consommation intérieure.

Ces échanges extérieurs ont évolué comme suit :

(en tonnes)

Années	Importations	Exportations
1965	137	70
1966	118	64
1967	139	84
1968	130	77
1969	126	95
1970	121	105
1971	122	119
1972	103	122

7 - ROYAUME-UNI

Comme le montre le tableau ci-dessous, la demande de cigares et cigarillos augmente régulièrement et s'accélère même, les importations ayant plus que triplé en 1971 par rapport à 1965.

(en tonnes)

1962	188	1967	322
1963	219	1968	404
1964	276	1969	417
1965	289	1970	551
1966	300	1971	886
		1972	953

Les principaux bénéficiaires de cette tendance, et spécialement de la demande en cigarillos, sont comme le montre le tableau ci-dessous, les Pays-Bas dont les importations ont quadruplé entre 1965 et 1971 et la Suisse dont les importations ont été multipliées par neuf au cours de la même période.

<u>Ventilation des importations de cigares et cigarillos du</u> <u>Royaume-Uni par pays d'origine</u>		
	(en pourcentage)	
	1965	1971
Pays-Bas	56,3	74,0
Cuba	19,7	7,9
Suisse	4,0	12,0
Jamaïque	6,8	1,4
Etats-Unis	4,9	1,9
Belgique	1,8	0,4
Danemark	3,8	1,3
Autres pays (1)	2,7	1,1
Total	100,0	100,0

Source : Tobacco Advisory Committee.
(1) - Les Iles Canaries, Birmanie, Philippines, Divers.

En revanche, les exportations sont très faibles (moins de 43 tonnes en 1972) et destinées principalement à l'Irlande (57 % en 1972), mais elles ont néanmoins tendance à progresser et ont retrouvé leur niveau de 1965.

8 - SUISSE

Le tableau ci-dessous de l'évolution des échanges extérieurs de cigares et cigarillos de la Suisse, montre que quantitativement les importations sont négligeables, Au cours de la même période les exportations ont été multipliées par sept, soit un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 22 % et elles représentent dix fois les importations en 1972.

Toutefois cette évolution doit être pondérée par l'examen des données en valeur du commerce extérieur. C'est ainsi que l'écart en volume entre les importations et les exportations qui est de dix, est ramené à un rapport qui selon les années est de 2 à 2,5, voire 3.

Evolution des échanges extérieurs de cigares et cigarillos

(en tonnes)

Années	Exportations	Importations
1962	115	28
1963	183	31
1964	250	38
1965	301	52
1966	401	42
1967	425	52
1968	449	64
1969	493	78
1970	590	78
1971	737	81
1972	820	86

Source : T.J.I.

Cette situation s'explique par le fait que la Suisse est l'un des premiers marchés d'Europe pour le tabac de qualité en particulier pour les cigares de luxe. Cela est dû à deux facteurs étroitement liés : le haut niveau de vie et le caractère cosmopolite de certains éléments de la population.

CHAPITRE III - CONSOMMATION INTERIEURE

1 - ALLEMAGNE FEDERALE

Comme le montre le tableau III-1 ci-après, la consommation ne cesse de régresser bien qu'elle demeure à un niveau élevé, l'Allemagne étant traditionnellement un important consommateur de cigares.

TABLEAU III-1 - Allemagne Fédérale : Consommation de cigares et cigarillos

Années	Consommation globale (en millions d'unités)	Consommation par tête d'habitant de plus de 15ans (en unités)	Part des cigarillos dans la consommation globale (en %).
1960	4 349	99	24
1965	3 953	86	30
1966	3 778	81	n.d.
1967	3 597	78	36
1968	3 595	77	40
1969	3 420	73	42
1970	3 213	68	43
1971	3 099	65	45
1972	3 051	n.d.	n.d.

Sources : FEDETAB et T.J.I. - n.d. =non disponible

Comme dans la plupart des autres pays, les fumeurs allemands consomment des quantités croissantes de cigarettes et s'intéressent de moins en moins aux cigares et leur faveur reportée de plus en plus sur les cigarillos. Ce marché ne peut en outre guère compter sur le développement du nombre des fumeurs, comme c'est le cas pour les cigarettes, pour ralentir sa régression; en effet, la jeune génération n'est pas portée sur le cigare comme l'ont été les précédentes.

Au point de vue goût, le fumeur allemand préfère le cigare léger et doux. Dans le Sud, la préférence va aux cigares de cape claire. Dans les régions côtières du Nord, le fumeur préfère au contraire les cigares à cape brune de type Bahia, les jugeant plus forts et mieux adaptés à une population maritime dont le goût pour les cigares forts et corsés est, pourrait-on dire, légendaire.

2 - BELGIQUE-LUXEMBOURG

Comme le montre le tableau III-2, la consommation de cigares a fait un bond considérable depuis la seconde guerre mondiale. Entre 1947 et 1965, la consommation a plus que triplé, passant de 94 millions d'unités à plus de 318 millions. Toutefois à partir de 1966, à l'image de ce qui se passe dans les autres pays, la consommation a reculé et semble maintenant se stabiliser à un niveau de consommation relativement faible.

TABEAU III-2 - UEBL : Consommation de cigares et cigarillos

Années	Consommation globale (en millions d'unités)			Consommation par tête d'habitant de plus de 15ans (en unités)	Part des cigarillos dans la consommation globale (en %)
	Cigares	Cigarillos	Ensemble		
1960	232	651	883	125	74
1965	318	813	1131	160	72
1966	317	730	1047	143	70
1967	299	746	1045	142	71
1968	284	801	1085	147	74
1969	285	790	1075	146	73
1970	265	749	1014	137	74
1971	285	859	1144	155	75
1972	295	891	1186	n.d.	83

Sources : FEDETAB, T.J.I.

La consommation de cigarillos a suivi une évolution inverse; en dépit de quelques creux, de consommation (1969, 1970), la tendance sur la période 1965-1972 est à l'augmentation.

Il résulte même de la prépondérance de la part des cigarillos dans la consommation des cigares et cigarillos, (cf tableau) que la consommation globale, en millions d'unités, est à nouveau croissante.

3 - FRANCE

La consommation de tabacs en France est relativement faible par rapport à celle d'autres pays et très faible en ce qui concerne les cigares et les cigarillos. Ce n'est qu'au cours des dernières années que l'on a constaté une certaine progression de la demande de cigares.

Dès 1964, la consommation de cigares a dépassé celle des cigarillos et alors que la consommation de ces derniers s'est stabilisée depuis 4 ans à 410-425 millions d'unités par an environ, celles des cigares a continué à progresser.

A partir de 1967 (cf tableau III-3), la mise en vente de nombreux nouveaux cigares, dont certains ont eu un succès considérable, a permis, en satisfaisant les goûts d'une clientèle plus variée, de faire progresser très vivement la consommation à l'inverse de ce qui se produit dans les autres pays.

En 1971, il a été vendu 1 067 millions de cigares et de cigarillos contre 972 en 1970, ce qui correspond à une progression de 9,8% à comparer aux taux de 3,2% en 1970 et de 2,7% en 1969. Ce fort développement qui est à mettre au compte des cigares, résulte pour une part importante de l'ouverture du marché français à un grand nombre de marques étrangères à compter du 1er janvier 1971. Les ventes des produits de cette catégorie fabriqués par le S.E.I.T.A. ont cependant pour leur part progressé de 5,3%. Cette tendance s'est confirmée en 1972.

4 - ITALIE

La consommation de tabac manufacturé n'est pas encore très élevée et elle est très faible en ce qui concerne les cigares et les cigarillos; elle a même tendance à diminuer comme l'indique le tableau III-4, en raison d'une désaffection pour les cigares, tandis que les cigarillos se maintiennent et augmentent leur part relative. L'ouverture du marché italien aux marques étrangères est restée sans influence. En fait on assiste au même phénomène de désaffection du cigare que l'on retrouve dans les autres pays de la C.E.E. dans un pays où déjà traditionnellement on ne fume guère ce produit. Contrairement à ce qui se passe pour la France, on n'assiste pas à une phase de rattrapage de la consommation du cigare.

TABLEAU III-3 - France : Consommation de cigares et cigarillos

Années	Consommation globale (en millions d'unités)			Consommation par tête d'habitant de plus de 15 ans (en unités)	Part des cigarillos dans la consommation globale (en %)
	Cigares	Cigarillos	Ensemble		
1960	240	325	565	20	57
1965	405	393	798	22	49
1966	440	416	856	23	48
1967	451	434	885	23	49
1968	492	425	917	24	46
1969	533	410	943	25	43
1970	546	426	972	25	44
1971	656	411	1067	n.d.	39
1972	710	398	1108	n.d.	36

Sources S.E.I.T.A., FEDETAB, T.J.I.

TABLEAU III-4 - Italie : Consommation de cigares et cigarillos

Années	Consommation globale (en millions d'unités)			Consommation par tête d'habitant de plus de 15 ans (en unités)	Part des cigarillos dans la consommation globale (en %)
	Cigares	Cigarillos	Ensemble		
1960	292	51	343	9	15
1965	227	72	299	7	24
1966	231	76	307	7	25
1967	216	54	270	7	20
1968	220	56	276	7	20
1969	215	49	264	6	19
1970	188	46	234	6	20
1971	184	60	244	n.d.	25
1972	172	53	225	n.d.	24

Sources : Amministrazione dei Monopoli di Stato, FEDETAB, T.J.I

5 - PAYS-BAS

Les Hollandais ont toujours été de grands fumeurs de cigares mais le fléchissement de la consommation de cigares va de pair avec la progression de la consommation de cigarettes, comme dans les autres pays qui sont grands producteurs et consommateurs de cigares.

Il ressort du tableau III-5 que la baisse de consommation depuis 1965 est imputable à la fois aux cigares et aux cigarillos ce qui se traduit, par exemple, par la stabilité, en moyenne, de la part relative des cigarillos dans la consommation.

Le fumeur néerlandais consomme de préférence des cigares relativement doux dont la cape est en tabac blond. La demande de feuilles de capes noires du type Bahia, est négligeable. En effet, les fumeurs sont en général persuadés, mais à tort, que les cigares munis de capes de tabac noir sont plus forts que ceux dont les capes sont en tabac blond. En fait, la couleur de la feuille n'a pas grand chose à voir avec le goût plus ou moins prononcé du tabac. Ainsi l'un des havanes les plus forts se présente dans une cape de tabac blond.

TABLEAU III-5 - Pays-Bas : Consommation de cigares et cigarillos.

Années	Consommation globale (en millions d'unités)			Consommation par tête d'habitant de plus de 15 ans (en unités)	Part des cigarillos dans la consommation globale (en %)
	Cigares	Cigarillos	Ensemble		
1960	1074	299	1373	170	22
1965	1126	409	1535	172	27
1966	1100	401	1501	167	27
1967	1069	362	1431	157	25
1968	1096	403	1499	161	27
1969	955	342	1297	137	26
1970	1058	354	1412	148	25
1971	937	371	1308	136	28
1972	903	338	1241	n.d.	27

Sources : FEDETAB, T.J.I.

6 - DANEMARK

Les Danois ont toujours été de gros fumeurs de cigares, c'est même le pays au monde où la consommation de cigares par habitant âgé de plus de 15 ans est la plus élevée (cf tableau III-6).

TABLEAU III-6 - Danemark : Consommation de cigares et cigarillos

Années	Consommation globale (en millions d'unités)	Consommation par tête d'habitant de plus de 15 ans (en unités)	Part des cigarillos dans la consommation globale (en %)
1960	874	257	80
1965	1151	329	74
1966	1096	304	74
1967	1099	297	74
1968	1054	284	74
1969	1056	285	74
1970	1029	270	74
1971	1026	n.d.	71

Sources : FEDETAB - T.J.I

La consommation de cigares et cigarillos décroît lentement mais régulièrement depuis 1965. La part des cigarillos dans la consommation, très élevée, est restée remarquablement stable de 1965 à 1970, mais semble également décroître depuis.

Les goûts du consommateur danois ne varient guère. Il fume un cigare relativement doux mais néanmoins légèrement plus corsé que le cigare allemand et préfère une cape claire. Il fume presque toujours les mêmes cigares et, erreur que l'on retrouve dans bien des pays, croit qu'un cigare à cape claire est un cigare doux et qu'un cigare à cape foncée est plus corsé et plus âpre.

7 - ROYAUME-UNI

La consommation de produits à base de tabac au Royaume-Uni n'est pas extrêmement élevée. La consommation par habitant y est inférieure à celle de certains pays européens comme la Suisse, les pays-Bas, la Belgique et le Danemark et se situe très loin derrière celle des gros consommateurs que sont les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

En ce qui la consommation de cigares, elle s'est développée très rapidement ces dernières années. Toutefois, elle ne représente guère en moyenne que 1 à 2 % environ de la consommation totale des produits à base de tabac.

TABLEAU III-7 : Royaume-Uni : Consommation de cigares et cigarillos

Années	Consommation globale (en millions d'unités)	Consommation par tête d'habitant de plus de 15 ans (en unités)	Part des cigarillos dans la consommation globale (en %)
1960	315	8	n.d.
1965	700	17	n.d.
1966	900	22	n.d.
1967	1135	27	n.d.
1968	1180	28	29
1969	1135	27	26
1970	1190	28	18
1971	1555	37	13
1972	1575	n.d.	10,5

Sources : FEDETAB, T.J.I.

L'expansion de la consommation des cigares et cigarillos a débuté en 1967, date à laquelle des mini-cigares (near cigar) ont été lancés sur le marché. Ces "mini-cigares" ont la taille d'une cigarette, leur cape étant soit du papier à cigarette brun, soit une feuille de tabac reconstituée. Du point de vue aspect, il y a peu de différence, mais le premier type peut faire l'objet de publicité télévisée, ce qui est interdit pour le deuxième.

Le rapport du Royal College of Physicians sur l'usage du tabac et la santé, la publicité télévisée et le lancement des "mini-cigares" sont autant de facteurs qui ont contribué à l'expansion rapide de la consommation, laquelle (pour l'ensemble des cigares) a pratiquement triplé de 1960 à 1966. Néanmoins, la consommation par habitant est encore faible et excède à peine 37 unités par an en 1971 (cf tableau IV-7).

La croissance de la consommation a d'ailleurs été plus faible que ce que le laissaient espérer certaines estimations qui tablaient sur un taux de progression de plus de 20 % par an jusqu'en 1970. En fait, au cours des cinq dernières années la progression n'a été que de 6,8 % par an, ce qui est malgré tout élevé par rapport à bien d'autres pays européens.

D'ailleurs, il faut remarquer que cette progression semble avoir profité plus aux cigares qu'aux mini-cigares et même aux cigarillos proprement dit, puisque la part de ces produits est en constante diminution depuis 1968, dernière année pour laquelle on dispose de ces informations.

En Irlande, la consommation de cigares et de cigarillos s'est élevée en 1971 et 1972 respectivement à 17 et 19 millions d'unités.

8 - SUISSE

Avant 1939, les Suisses fumaient essentiellement des cigares à bout coupé ou non, mais l'après-guerre favorisa la consommation de cigarettes, en partie aux dépens de celle des cigares et du tabac à fumer, comme dans d'autres pays.

TABLEAU III-8 - Suisse : Consommation de cigares et cigarillos (1)

Années	Consommation globale (en millions d'unités)	Consommation par tête d'habitant de plus de 15 ans (en unités)
1960	478	117
1965	620	138
1966	624	136
1967	650	138
1968	638	137
1969	614	138
1970	609	136
1971	n.d.	n.d.

Source : T.J.I.
(1) La part des cigarillos dans la consommation globale n'est pas connue.

Depuis 1965 la consommation s'est stabilisée, ce que montre, dans le tableau III-8 les chiffres de la consommation par tête d'habitant de plus de 15 ans.

CHAPITRE IV : STRUCTURE DE L'INDUSTRIE CIGARIERE

1 - ALLEMAGNE FEDERALE

L'industrie cigarière allemande est la deuxième du monde dépassée seulement par celle des Etats-Unis.

En 1966, cette industrie comprenait 354 manufactures employant 27 500 personnes contre respectivement 1 099 et 55 783 en 1956, 430 et 38 766 en 1962. En 1971 il subsiste encore 172 fabricants.

En raison de l'accroissement de la mécanisation, le rythme de déclin de la production a été, en réalité, beaucoup plus lent. L'industrie a néanmoins perdu son caractère artisanal et les manufactures qui disparaissent sont essentiellement les petites entreprises à prédominance de main-d'oeuvre. On relève également une concentration croissante de la production parmi les grandes entreprises. Ainsi 19 entreprises représentaient 69,7 % du marché en 1966 et en 1971, les 15 premières ont réalisé 76,4 % de la production totale soit environ 2 400 millions d'unités.

Les principales manufactures de cigares sont données dans l'annexe.

Les intérêts des industriels sont représentés par le Bundesverband der Zigarrenindustrie e.v., Körnerstrasse, 18 - 53 Bonn-Bad Godesberg.

L'industrie du cigare est établie dans quatre centres :

- Bunde (Westphalie)
- Giessen (Hesse)
- Hie (Bade-Württemberg)
- Lahr (Bade-Württemberg)

2 - BELGIQUE-LUXEMBOURG

La Belgique possède une solide industrie du tabac qui produit une quantité importante de cigares et cigarillos. Bien que cette industrie arrive au second rang des pays membres de la C.E.E. en ce qui concerne le nombre de manufactures, elle est celle qui emploie le moins de main-d'oeuvre.

En 1967, l'industrie des produits à base de tabac se composait de 186 entreprises, dont 60 entreprises familiales sans employés; 35 firmes emploient plus de 50 personnes mais six seulement en emploient plus de 500. En 1972, l'industrie belge comptait 149 entreprises, dont 37 fabriquant exclusivement des cigares et des cigarillos (contre 47 en 1967). 12 firmes produisent à la fois des cigares et du tabac à fumer et 7 font toutes les sortes de produits à base de tabac. La plupart des grandes firmes produisent plusieurs articles, mais possèdent en général des usines spécialisées réparties dans le pays.

Les principaux manufacturiers de cigares et de cigarillos sont listés en annexe.

L'industrie belge du tabac est étroitement liée à son homologue hollandais. La firme la plus importante de Belgique dans le domaine du tabac est la Tabacofina (1) qui contrôle ou est associée avec les fabricants belges de cigares : Alto, Jubile, Marec et Van der Elst Frères. Au total, 9 firmes (dont trois filiales de compagnies hollandaises et une filiale de la British American Tobacco Co.) se partagent 70 à 80% environ de la production totale de cigarettes et de cigares et plus de 60% de la production de tabac à fumer, à priser et à chiquer.

L'industrie du cigare est groupée à Knesselare (Flandre Orientale), Anvers, Gooreind, Wuustewezel, Turnhout, Arendonk, Geel (Anvers), Overpelt (Limbourg) et Liège.

3 - FRANCE

En France, la production et la distribution des tabacs fait l'objet d'un monopole d'Etat, géré par le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes (S.E.I.T.A.), 53 quai d'Orsay, Paris - 7°.

La Corse et l'Andorre jouissent d'un régime spécial : leurs industries des tabacs (la manufacture corse des Tabacs Job et Bastos et la coopérative andorrane des tabacs) sont affiliées à la Société de Financement Industriel Commercial et Agricole (SOFICAL) à Paris.

(1) Cette société filiale de la firme allemande Brinkmann, fait maintenant partie avec cette dernière du groupe Rothman International créé sous l'égide du groupe Sud-Africain Ruper Rembrandt Tobacco et qui regroupe également Turmac, Rothman of Pall Mall Export, filiale de Carreras et cette dernière.

Au 1er janvier 1972, le S.E.I.T.A. employait 6 417 ouvriers (contre 9 213 en 1963) (1) dans 19 usines. Quatre d'entre elles sont spécialisées dans la fabrication des cigares et cigarillos : Bordeaux, Nice, Strasbourg, et Morlaix (2)

Plusieurs centres du S.E.I.T.A. effectuent études et recherches en matière de tabac et entraînent des améliorations à tous les niveaux. Ainsi les tabacs pour cigares ont été soumis au battage, dès l'apparition des machines mécaniques à confectionner les poupées. Les différentes usines ont été alors équipées des chaînes nécessaires. Mais il est apparu opportun à l'occasion du renouvellement des matériels, dicté par leur vieillissement, de centraliser les préparations générales pour cigares en un seul établissement : Bassens à proximité de Bordeaux. Des dispositions nouvelles ont été étudiées pour l'obtention d'un produit plus régulier, et la future chaîne était en cours d'installation en 1969.

L'étude de la fabrication de cigares à cape et sous-cape en tabac reconstitué a été développée très activement et toute une gamme de produits nouveaux utilisant ce procédé a pu être mise sur le marché.

4 - ITALIE

En Italie, comme en France, l'industrie des produits à base de tabac est entièrement soumise au monopole de l'Etat (*Amministrazione dei Monopoli di Stato*, 11 piazza Mastai, Rome). Elle fabrique des cigarettes, du tabac à fumer, des cigares et du tabac à priser.

5 - PAYS-BAS

Les manufactures de tabac sont en pleine mutation aux Pays-Bas, surtout dans les secteurs autres que celui de la cigarette. En effet de nombreuses petites entreprises sont obligées de fermer leurs portes ou de fusionner avec des firmes plus importantes. La participation et les investissements étrangers sont très considérables.

(1) Cette diminution de la main-d'oeuvre est due principalement à une réorganisation démarrée en 1963, visant à la concentration et à la centralisation du système de distribution. Cette mesure a été prise par le S.E.I.T.A. en vue de la création effective d'un marché commun du tabac et des produits à base de tabac.

(2) L'usine de Morlaix produit en outre la totalité des tabacs à mâcher et à priser.

L'industrie du tabac est organisée dans le cadre de la Stichting Tabakverwerkende Industrie, (Fondation des manufactures de Tabac) Eindhoven, qui représente les intérêts de l'ensemble de ce secteur de production. Les manufactures de tabac ont constitué diverses associations et en ce qui concerne l'industrie cigarière, c'est le Verband van Cigarenfabrikanten in Nederland (Association de l'industrie cigarière de Hollande), Biltstraat 101 C, Utrecht.

A l'origine, la fabrication des cigares avait un caractère artisanal. Les cigares étaient faits à la main et le prix du tabac en feuilles constituait l'élément essentiel du prix de revient. Par la suite, la fabrication des cigares a nécessité de plus grosses dépenses en capital, et du même coup, une organisation plus rationnelle ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

<u>Effectifs et consommation de tabac en feuilles dans l'industrie cigarière</u>		
Années	Effectifs des services de commercialisation de l'industrie cigarière	Quantité de tabac en feuilles utilisée (en tonnes)
1939	26 740	12 800
1964	10 000	10 800
1966	8 300	10 300

La rationalisation de la production se poursuit et l'industrie cigarière est encore mal équilibrée. Mais il ne faut pas oublier que ce secteur connaît le même malaise dans d'autres pays producteurs. Ainsi, au cours des dernières années, de nombreux fabricants de cigares ont fusionné ou ont associé leurs entreprises. Le nombre des usines est passé de 22 en 1967 à 16 en 1970 (pour les entreprises employant au moins 50 personnes). Ces 16 entreprises produisent 2 000 millions d'unités et 4 entreprises en réalisent les trois quarts. Les principaux fabricants sont listés en annexe.

D'autres sociétés ont fait appel à des capitaux étrangers, faciles à obtenir du fait que les sociétés étrangères désiraient s'implanter dans le Marché Commun. La manufacture suédoise des tabacs a, par exemple, acquis la majorité des parts dans deux entreprises néerlandaises dont la production annuelle totalise 100 millions de cigares et de cigarillos. (N V Elisabeth Bas Sigarenfabrik et la filiale de celle-ci N L La Paz Sigarenfabriken). La B A T a racheté Wintermans. Les sociétés Ritmeester et Schimmelpenninck sont alliées à Gallaher International et à Carreras respectivement, toutes deux britanniques. La NV Willem II est maintenant filiale à 70% de la Consolidated Cigars des Etats-Unis. La plupart des exportations de cigares belges à destination des Pays-Bas passent par les mains de filiales belges de sociétés hollandaises.

6 - DANEMARK

15 établissements produisent des cigares et des cigarillos (environ 1 100 millions). Comme dans d'autres pays, le nombre de fabricants diminue et l'on assiste à un regroupement des activités. La liste des principaux fabricants est donnée en annexe.

7 - ROYAUME-UNI

De nombreuses firmes s'occupent de la fabrication de produits à base de tabac, mais il s'agit pour la plupart de filiales de groupements importants ou d'entreprises contrôlées par des manufactures plus puissantes. IL y a en réalité assez peu d'entreprises indépendantes au Royaume-Uni et celles qui existent sont généralement de très petites dimensions. Sur 30 entreprises de tabacs, 4 firmes (Wills, Gallaher, Players et Carreras) représentent plus de 80% de la consommation intérieure britannique.

L'Imperial Tobacco Co (of Great Britain and Ireland) Ltd (cf également annexe) a été constituée en 1901 par 12 fabricants britanniques, afin de lutter contre le danger de l'American Tobacco Company des Etats-Unis aujourd'hui **American Brands**. Elle détient 60% environ du marché des cigares. Certaines des sociétés fondatrices ont été absorbées par d'autres, si bien qu'il n'en reste plus que 5. Trois d'entre elles fabriquent des cigares et des cigarillos. Ce sont :

- W.D. et H.O. Wills: cigarettes, cigares, cigarillos, tabac à fumer et à chiquer;

huit usines, à Bristol, Swindon, Glasgow, Newcastle upon Tyne et Belfast.

- John Player and Sons : Cigarettes, cigares, cigarillos et tabac à fumer; usines à Nottingham et à Stirling - Ecosse.
- Churchman : Cigarettes, cigares, tabac à fumer et à chiquer; usines à Ipswich et à Bristol.
- Gallaher Limited : Fabrique cigarettes, cigares, tabac à fumer à chiquer et à priser. Cette société a des usines à Londres, Manchester, Ballymena (Irlande du Nord), Glasgow, Belfast et Sheffield. Ses filiales lui appartiennent toutes à 100%. Deux d'entre elles fabriquent des cigares ce sont :
 - Cope Bros and Co. Ltd qui englobe Richard Lloyd and Son : cigarettes, tabac à fumer et cigares,
 - J.R. Freeman and Son Ltd : cigares; une usine à Cardiff au Pays de Galles
- Godfrey Philips Ltd fabrique cigares, cigarettes, tabac à fumer, à chiquer et à priser. Cette société contrôle directement ou indirectement plusieurs firmes.

Les autres sociétés sont de petites firmes ayant tendance à axer leur production sur un ou deux articles particuliers, essentiellement en vue de l'exportation. On citera notamment la Coopérative Wholesale Society Ltd., 1 Ballon Street, Manchester, qui fabrique cigarettes, cigares, tabac à fumer et à chiquer pour la vente dans sa propre chaîne de magasins.

8 - SUISSE

Il existait en 1970, 74 entreprises de tabac occupant 7 042 personnes. La plupart sont de petites entreprises de fabrication de cigares, n'atteignant qu'une production infime et dont le marché est très local.

En fait trois sociétés Burger Söhne, Villiger Söhne (implantées en Allemagne fédérale) et Rinsoz et Ormond sont les trois sociétés qui dominent le marché du cigare et des cigarillos en Suisse.

CHAPITRE V - DROITS ET TAXES

1 - PAYS DE LA C.E.E. NON ELARGIE

1.1. - Droits de douane

L'évolution des droits de douane a été la suivante pour les pays de la C.E.E.

- cigares et cigarillos en provenance de pays-tiers.

Le tarif extérieur commun (T.E.C.) sur les cigares et cigarillos en provenance des pays tiers est de 52 % ad valorem depuis le 1.1.1972 en France, en Allemagne et en Italie. Les pays du Benelux ont été autorisés à ajourner jusqu'au 30.6.1972 l'application du T.E.C. Auparavant les pays du Benelux appliquaient un droit de 30 % (qui est resté inchangé depuis le 1.4.1948).

- cigares et cigarillos en provenance des pays de la C.E.E et des pays associés.

L'exemption des droits de douane s'applique aux cigares et cigarillos provenant des autres Etats membres de la C.E.E., de la Turquie, de la Grèce, du Maroc, de la Tunisie, des Etats Africains et Malgaches Associés (E.A.M.A.), des territoires d'outre-mer (T.O.M.) et de la Tanzanie, Ouganda et Kenya (T.O.K.), moyennant la preuve que ces produits sont bien originaires du pays en question. Ainsi, pour les E.A.M.A. l'entrée en franchise sur le marché de la C.E.E. est en fait limitée aux cigares et cigarillos dont 70 % en poids du tabac est originaire d'un E.A.M.A. ou d'un pays de la C.E.E.

Des droits réduits sont d'application sur les tabacs en provenance de l'Algérie, de Malte, d'Espagne et d'Israël, suite aux accords d'association conclus avec ces pays.

1.2. - Autres droits de taxes

1.2.1. - Allemagne

- Droits d'accise (à partir du 1/1/1972)

Ces droits sont de 18,58 % du prix de détail, avec minimum de 22,50 DM les 1 000 pièces.

- T.V.A.

La T.V.A. est de - 11 % du prix de revient pour les produits fabriqués en Allemagne

- 11 % du prix de facture, c'est-à-dire de détail, moins les remises pour les produits importés.

1.2.2. - Belgique-Luxembourg

Ces taxes sont exprimées en pour cents du prix de vente au détail. Elles sont payées par les manufacturiers au moyen de "bandelettes" qu'ils achètent et fixent sur les paquets au moment de l'empaquetage. Les taux applicables depuis le 1/1/1971 sont donnés dans le tableau ci-après :

en %

	Droits d'accise	T.V.A.
Cigares	11,5	5,66
Gigarillos	16,0	5,66

Depuis 1952, les droits d'accise ont diminué régulièrement et sont passés de 27 % à 11,5 % pour les cigares et de 33 % à 16 % pour les cigarillos. La T.V.A. a remplacé la taxe de transmission et la taxe sur les ventes (par exemple du grossiste au détaillant) qui n'existe plus. Contrairement à la taxe de transmission, la T.V.A. est identique quel que soit le type de cigare ou de cigarillo.

1.2.3. - France

- T.V.A. (à partir du 1/1/1971)

Pour tous les produits du tabac, la T.V.A. s'élève à 36,0833 % de la valeur hors taxe (sur base de prix de gros + frais de distribution du S.E.I.T.A.).

- Droits d'accise (à partir du 1/1/1971)

L'impôt spécial (accise) est proportionnel au prix de détail lorsque le prix de gros du produit est supérieur à un premier seuil, tout en restant inférieur à un deuxième seuil.

Lorsque le prix de gros du produit est inférieur au premier seuil, l'accise est constante (spécifique) et égale à celle due par un produit ayant un prix de gros égal à ce premier seuil.

Par contre, lorsque le prix de gros du produit est supérieur au deuxième seuil, l'accise est dégressive et égale au montant de l'accise fixée pour le deuxième seuil, majorée du montant qui résulte de l'application d'un taux dégressif à la partie de vente qui dépasse le deuxième seuil.

Le tableau ci-après indique par type de produit le premier et le deuxième seuil, de même que le taux d'accise proportionnel et le taux d'accise réduit :

Produits	1er seuil (du prix de gros) en FF/1000 pièces	Taux d'accise proportionnel en %	2ème seuil (du prix de gros) en FF/ 1000 pièces	Taux d'accise réduit en %
Cigares à cape naturelle pesant plus de 3 g/pièce	130	37	190	$2/3 \times 37 = 24,67$
Cigares et cigarillos à cape naturelle pesant moins de 3g/pièce	58	37	190	$2/3 \times 37 = 24,67$
Cigares à cape reconstituée pesant plus de 3g/pièce	117	42	171	$2/3 \times 42 = 28$
Cigares et cigarillos à cape reconstituée pesant moins de 3g/pièce	52	42	171	$2/3 \times 42 = 28$

1.2.4. - Italie

- Taxe de transmission (I.G.E.)

La taxe de transmission est égale à :

4 % de la valeur + frais + droits de consommation
mais sans la taxe elle-même.

A l'importation, il faut mentionner en outre l'impôt de compensation de 1,8 % pour les tabacs fabriqués (sur la valeur en douane + les droits d'entrée).

Début 1972, l'Italie n'avait toujours pas instiuté la T.V.A. Elle devait le faire au plus tard le 1er juillet 1972.

-Droits de consommation (Imposta di Consumo)

Par décret du Ministre des Finances du 18/4/1959, des tarifs ont été établis indiquant par produit et par catégorie de prix aussi bien pour les produits nationaux que pour les produits importés, la part fiscale, la part des revendeurs (remises), les frais de distribution du Monopole et le prix de vente.

Ces tarifs ont été plusieurs fois modifiés, pour la dernière fois, par la loi du 22/1/1971. D'après cette loi, la part fiscale (droits de consommation) varie selon la catégorie de prix entre :

- 30,19 et 46,12 % pour les cigares et cigarillos "ordinaires"
- 63,70 et 65,22 % pour les "autres" cigares (importés)
- 63,30 et 65,46 % pour les cigarillos de qualité

Voici, à titre d'exemples, les droits actuels pour quelques catégories de prix importants :

	Prix du tarif lires/kg	Prix lires/pièce	Part fiscale lires/kg
<u>Cigares</u>			
Ordinaires	8 000	40	2 430
Autres	20 000	100	12 900
<u>Cigarillos</u>			
Ordinaires	10 000	25	6 330
De qualité	18 000	45	11 570

1.2.5. - Pays-Bas

- Droits d'accise (à partir du 1/1/1972)

Ils s'élèvent à :

- 8,43 % du prix de détail sur les cigares pesant 3 g et plus.
- 14,43 % du prix de détail pour les autres cigares.

- T.V.A.

Pour tous les produits de tabac, la T.V.A. s'élève à 12,28 % du prix de détail (à supporter uniquement par le fabricant ou l'importateur).

Le tableau ci-après donne la part des impositions fiscales dans les prix de détail. Elle se situe pour les cigares autour de 12 % et pour les senoritas de 18 %. Pour les cigarettes, elle s'élève aux environs de 60 % et pour les autres produits à base de tabac, aux environs de 40 %.

Part des impositions fiscales dans les prix de détail.

	1963	1964	1965	1966	1967
Cigares (d'un poids égal ou supérieur à 3 kg pour 1.000 unités)	12,5	12,5	12,5	12,0	11,5
Senoritas (d'un poids inférieur à 3 kg pour 1000 unités)	18,5	18,5	18,5	18,0	17,5

Les différences dans l'imposition des différentes variétés de produits à base de tabac expliquent en partie la modicité relative de la consommation de cigarettes par rapport à la consommation de cigares et de tabac à fumer.

2 - AUTRES PAYS

2.1. - Danemark

La fiscalité du tabac atteint un niveau considérable. La taxation se compose, en dehors des droits de douane sur les produits manufacturés importés et dont le rendement est très réduit, d'une taxe d'accise et d'une taxe sur le chiffre d'affaires.

Le 1er juillet 1967 a été instituée une taxe à la vente qui a représenté, en 1972, 17,2 % du montant des accises pour l'année.

La taxe à la valeur ajoutée est de 15 % du prix de vente au détail moins la T.V.A.

Le total des taxes représente 49 % du montant total des ventes au détail des cigares et cigarillos.

2.2. - Royaume-Uni

Parmi les pays occidentaux, la Grande-Bretagne est celui qui prélève le maximum de ressources fiscales sur le tabac.

La taxation est effectuée non pas d'après la valeur du produit mais selon le poids, il en résulte que la gamme des prix de vente des tabacs manufacturés est très étroite.

- Droits d'entrée sur les cigares et cigarillos

	<u>En £ par pound</u>
Commonwealth	
Convention, République d'Irlande	5,3375
Autres pays	5,485

Ces droits d'entrée, qui ont le caractère d'une taxe, sont le seul impôt grevant le tabac.

2.3. - Suisse

Pour faire face à ses engagements vis-à-vis de l'A.E.L.E. la Suisse a radicalement modifié son système de taxation du tabac en 1970.

Aux droits de douane sur les feuilles et à la taxe de fabrication a été substitué un impôt sur la vente, par tranches de prix et de poids des produits.

CHAPITRE VI - COMPOSITION DES CIGARES ET CIGARILLOS.

1 - COMPOSITION DES CIGARES ET CIGARILLOS.

Habituellement les cigares sont formés de trois éléments :

a) - Le corps appelé intérieur ou tripe, constitué par un tabac de remplissage ou des déchets de tabac, et qui donne au cigare l'essentiel de son goût et de son arôme. C'est pourquoi, les tabacs intérieurs, partout dans le monde, sont choisis d'après leur goût et leur arôme.

Dans le vocabulaire havanais, on distingue plusieurs termes pour préciser la composition de l'intérieur. C'est la tripe ou intérieur long, quand l'intérieur est formé par des feuilles entières ou de longs morceaux de feuilles. C'est un intérieur haché quand il se compose de lanières sortant d'un hachoir avec une largeur de coupe de plus de 2 mm. C'est un intérieur battu ou picadura si l'intérieur est formé de fragments aussi larges que longs obtenus à l'aide de machines à battre ou à déchiqueter, ce dernier est plus combustible et plus uniforme quant à ses propriétés gustatives. C'est le procédé le plus généralement adopté. L'intérieur haché a pratiquement disparu.

b) - Une première enveloppe appelée sous-cape, sorte de sous-vêtement épais et résistant, formé d'une lanière de feuille de tabac ou de tabac reconstitué, enroulée en spirales qui se chevauchent, enveloppe et ferme hermétiquement l'intérieur tout en donnant au cigare sa forme. L'intérieur roulé dans la sous-cape, forme ce que l'on appelle une poupée.

c) - Une seconde enveloppe extérieure ou cape. C'est la robe, vêtement de dessus, constituée d'une mince feuille de tabac à texture fine (démunie de nervures saillantes), élastique, enroulée en hélice.

En moyenne, la tripe représente 75 % du poids du cigare, la sous-cape 15 % et la cape 10 %. Cette dernière constitue néanmoins l'élément de loin le plus coûteux du cigare.

Les cheroots ou cigares à bouts coupés sont généralement de petite taille, ouverts aux deux extrémités, souvent dépourvus de sous-cape et fabriqués à partir de tabacs qui ne sont pas communément employés pour les cigares normaux.

Les cigarillos ne comportent qu'une cape et pas de sous-cape.

2 - QUALITES DES TABACS UTILISES DANS LA FABRICATION DES CIGARES.

Selon la nomenclature américaine, on distingue neuf grandes catégories de tabac en fonction de leur utilisation ou du procédé de dessiccation employé, bien qu'il ne s'agisse pas exactement de termes commerciaux. Les qualités propres à chaque variété varient sensiblement suivant le sol, les engrais, le climat. Outre ces tabacs naturels on utilise également ce que l'on appelle le tabac homogénéisé.

- tabacs séchés à l'air pulsé.
- burley.
- autres tabacs clairs séchés à l'air.
- tabacs d'orient.
- tabacs foncés séchés à l'air.
- tabacs clairs séchés au soleil.
- tabacs foncés séchés au soleil.
- tabacs séchés au feu.
- feuilles de cape et de sous-cape.

Parmi ces catégories celles utilisées notamment pour la fabrication des cigares sont décrites ci-dessous :

a) - Autres tabacs clairs séchés à l'air (type Maryland)

De couleur brune à rougeâtre, les feuilles sont minces, sèches et craquelées, sans goût prononcé et pauvres en nicotine et en sucre. Bien combustibles, ces tabacs sont utilisés pour le remplissage des cigares.

b) - Tabacs foncés séchés à l'air

Ces variétés sont renommées pour leur goût fort et corsé. Elles sont utilisées dans la fabrication de presque tous les types de cigares et entrent également dans la composition du tabac de cigarettes.

c) - Tabacs séchés au feu (Kentucky, Tennessee, Virginie)

Les Etats-Unis assurent l'essentiel de la production. Le séchage au feu donne au tabac une belle couleur brun foncé et un goût de fumée. Ces tabacs sont employés dans le remplissage des cigares.

d) - Feuilles de cape et de sous-cape

Bien qu'elles soient séchées à l'air libre, ces feuilles sont généralement classées à part en raison de leurs qualités et propriétés particulières. Les feuilles de cape et de sous-cape, mais plus particulièrement les feuilles de cape sont celles dont la culture est la plus difficile et la plus coûteuse. Minces et élastiques, de texture fine, de couleur uniforme, sans grosses nervures, ces feuilles brûlent sans dégager d'odeur particulière ou avec une odeur qui se fond agréablement avec celle du tabac de remplissage.

e) - Tabac homogénéisé

La "feuille reconstituée" est obtenue en pulvérisant finement les brisures, la poussière et les côtes des feuilles de tabac. La poudre ainsi obtenue est ensuite humidifiée au moyen d'un liant et étalée en nappe, puis transformée en bandes de dimensions régulières, enroulées en cylindre comme des bobines de papier.

Ces bandes sont utilisées en remplacement des feuilles naturelles pour la réalisation des capes et/ou des sous-capes de cigares et des capes de cigarillos.

La substitution de ces bandes aux feuilles accroît le rendement des machines et freine la progression du prix de revient.

L'économie résultant de l'utilisation du tabac homogénéisé pour la couverture extérieure des cigares est d'autant plus sensible que les tabacs habituellement employés à cet effet doivent présenter les qualités de finesse, de résistance, de combustibilité qu'il est rare de rencontrer réunies sans altération des caractères dégustatifs du corps du cigare. Or, la principale source des tabacs de cette nature était avant la Seconde Guerre mondiale, surtout l'Indonésie, dont la production a subi des perturbations profondes, le prix de ces tabacs, indonésiens ou de caractères comparables, a atteint des niveaux très élevés.

A l'heure actuelle, plus de la moitié des cigares et cigarillos produits comporteraient du tabac homogénéisé ; ces articles se situent dans la gamme des prix inférieurs et moyens ; les cigares et cigarillos du haut de la gamme, c'est-à-dire pour chaque catégorie, ceux vendus aux prix les plus élevés, sont toujours fabriqués avec des feuilles naturelles pour la cape et la sous-cape.

La plupart des experts estiment que les qualités dégustatives des cigares ou des cigarillos ne sont pas altérées par cette substitution, de fait, les consommateurs ne paraissent pas avoir perçu de modifications sensibles dans le goût des produits.

CHAPITRE VII - APPROVISIONNEMENTS POUR LES CIGARES ET CIGARILLOS EN

TABAC NON MANUFACTURE

1 - ALLEMAGNE FEDERALE

Environ 20 % des tabacs non manufacturés nécessaires à la fabrication des cigares sont produits en ALLEMAGNE. Les principaux fournisseurs sont les pays d'Amérique Latine et l'Ile de Java. Un cas typique serait consitué comme suit :

Cigare blond : cape en provenance de Sumatra, du Cameroun, des Etats-Unis (Connecticut ou Floride)

Cigare brun : cape en provenance du Brésil, de Colombie, du Mexique

La sous-cape est la même pour les cigares blonds ou bruns. Dans l'industrie on considère que la feuille de Java est celle qui convient le mieux. De nombreux fabricants adoptent la feuille homogénéisée. La production de ce type de feuilles est coûteuse mais, en fait, leur utilisation revient moins cher dans les machines modernes. Elles sont faciles à manier et permettent donc des économies d'échelle importantes.

Il y a peu de latitude dans le choix de la cape, si un fabricant veut produire une variété particulière de cigares.

On a au contraire plus de latitude dans le choix des tripes qui constituent la masse du cigare. Un mélange typique de tripes peut être constitué de tabac brun en feuilles séchées à l'air et provenant du Brésil, de Java, de la République Dominicaine, de Cuba, de Colombie, du Paraguay, d'Argentine et des Philippines.

Le fabricant peut ainsi maintenir la stabilité de son mélange et avoir une certaine liberté de choix en ce qui concerne ses sources d'approvisionnement. C'est donc le tabac neutre de tripes qui donne lieu à une concurrence intense.

1.1. - Voies d'achat de la feuille de cigare

L'industrie du cigare, moins concentrée que celle de la cigarette, a davantage recours aux voies commerciales traditionnelles pour ses besoins en tabac en feuilles. La principale exception concerne l'achat de tabac en feuille indigène (environ 16 % des besoins).

Dans ces cas, l'industrie utilise ses services d'achats.

En ce qui concerne le commerce de la feuille de cigare, la plus grande partie des transactions s'effectue "aux risques et pour compte de l'importateur".

Comme la quasi-totalité des besoins d'importations de feuilles à cigare pénètre en Allemagne par Brême, il est intéressant d'examiner le fonctionnement de ce port.

1.2. - Le commerce du tabac à Brême

Plus de 40 % de tout le tabac en feuilles importé en Allemagne passe par Brême. En outre, le commerce de réexportation y est important. Les installations du port franc de Brême et la connaissance que l'on y a de la feuille de tabac, notamment de la feuille à cigare, ont incité les Indonésiens à y centraliser la commercialisation en Europe de la feuille à cigare indonésienne, comme on le verra plus loin.

Le fait que Brême s'occupe surtout de la feuille à cigare ne signifie cependant pas que les négociations n'y traitent pas d'autres types de tabac en feuilles.

Le nombre des petits importateurs diminue continuellement. Il en est de même des courtiers, bien que la création de la Bourse du tabac de Brême leur ait donné un regain de vie. Il n'y a guère de représentants en Allemagne et leur nombre diminue également.

Il convient de noter que :

- le fabricant n'achète que le tabac qu'il peut utiliser ;
- l'importateur n'achète que le tabac qu'il est normalement certain de vendre ;
- le courtier ne s'occupe d'une opération que s'il pense pouvoir trouver un acheteur.

C'est donc le courtier qui a le plus de liberté d'action. Comme il est au premier chef un intermédiaire, le seul risque qu'il court, quoique vital, est celui de nuire à sa réputation.

La quantité négociée dépend beaucoup du type de feuille. La feuille de cape qui est coûteuse, s'achète par petits lots. En revanche, le tabac de tripes, qui est bon marché, est en général importé en grandes quantités : une expédition minimum peut être de l'ordre de 500 balles de 70 à 80 kilos chacune, soit au total 35 à 40 tonnes.

Les stocks sont entreposés dans la zone du port franc ; ils varient selon le type de feuille. Ainsi il peut y avoir jusqu'à 3 ans d'approvisionnement en feuilles à cape, coûteuses, en stock, alors que le volume de feuilles de tripes peut ne représenter que quatre à cinq mois de consommation.

Outre les stocks des fabricants, les négociants disposent également de tabac en stock. Comparés aux fabricants de cigarettes, les fabricants de cigares ont une importance relativement modeste et ne sont donc pas en mesure d'immobiliser une partie aussi considérable de leur capital en stocks de tabac.

La loi indonésienne exige que les exportations de feuilles à cigares soient expédiées à destination de Brême qui, en 1959, a remplacé les Pays-Bas comme principal débouché (1). On doit toutefois se rappeler que le remarquable succès de cette opération est dû, en partie, au fait que le produit indonésien est de très haute qualité et que les acheteurs de toute l'Europe acceptent de se rendre à Brême pour acheter ce tabac.

On peut douter que les autres pays exportateurs puissent suivre l'exemple de l'Indonésie. Cependant, les opérations effectuées à Brême montrent les résultats d'une centralisation des ventes, du maintien des normes de qualité élevées et de l'utilisation des ressources locales existantes.

2 - BELGIQUE - LUXEMBOURG

La Belgique cultive très peu de tabac, soit environ 2 000 tonnes par an de tabac noir séché à l'air. Il faut signaler toutefois la reprise de la culture indigène. Ainsi les superficies cultivées sont passées de 570 ha en 1970 à 711 ha en 1971, les productions de 2 008 tonnes à environ 2 400 tonnes et le nombre de planteurs de 1 037 à 1 142.

Dans la mise en oeuvre totale, la part des tabacs indigènes a légèrement augmenté : de 5,25 % en 1970 à 6,69 % en 1971 (ou de 1 789 tonnes à 2 260 tonnes).

La majeure partie du tabac nécessaire à l'industrie est donc importée (en 1971, 93 % environ des besoins en tabac toute fabrication). La Belgique achète des quantités relativement importantes sur les marchés hollandais, allemand et français.

(1) Bien que le tabac à cigare indonésien soit expédié à destination de Brême, les autres tabacs indonésiens sont importés directement d'Indonésie par les fabricants.

Mise en oeuvre de tabac brut pour la fabrication de cigares et
de cigarillos

En tonnes

Années	Cigares	Cigarillos
1960	1 129	2 536
1965	2 757	3 419
1966	3 495	2 923
1967	4 008	2 799
1968	5 185	2 745
1969	4 581	2 774
1970	4 557	2 554
1971	4 779	2 715
<u>Source</u> : Fédétab.		

Sur la totalité des tabacs bruts mis en oeuvre en 1971, environ 14 % ont été utilisés pour la fabrication de cigares et 9 % pour la fabrication de cigarillos.

Pour la cape et la sous-cape des cigares, on utilise du tabac en feuilles d'Indonésie, de Sumatra et de Java, tandis que le tabac du Brésil, du Paraguay et des Philippines est employé pour la tripe à cigares.

On donne généralement la préférence au tabac écoté, la main-d'oeuvre étant meilleur marché dans les pays en voie de développement et le prix du transport étant moindre. En principe on utilise le tabac écoté à la machine pour la tripe tandis que le tabac écoté à la main (qualité supérieure) est employé pour le tabac à fumer et les cigarettes.

Le tabac indonésien pour cigares s'achète à la Bourse au tabac de Brême et le tabac du Cameroun (y compris le tabac en feuilles de la République Centrafricaine) aux enchères à Paris.

3 - FRANCE

La France est le deuxième pays producteur de tabacs non manufacturés de la C.E.E. après l'Italie. Sa production intérieure couvre environ la moitié de ses besoins (100 000 tonnes approximativement). Elle porte presque exclusivement sur des tabacs noirs en feuilles, séchées à l'air libre, qui constituent la base des mélanges typiquement français pour cigarettes (les cigarettes représentent quelque 80 % de tous les tabacs consommés) et d'une petite quantité de Burley.

La France produit également de petites quantités de tabac en feuilles pour les capes de cigares. Le Paraguay, sur des terrains favorables (surtout dans le Sud-Est) donne par triage des tabacs présentant les qualités requises pour être utilisés comme capes de cigare, mais avec une qualité assez irrégulière d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques (de 20 à 170 tonnes par an au cours des années récentes). Il donne aussi des tabacs pour l'intérieur des cigares.

Les cultures sous toile de tabacs de cape, commencées en 1956 à l'Institut de Bergerac, n'ont jamais atteint beaucoup d'extension chez les planteurs par la suite ; en raison de leur coût très élevé, elles ne sont poursuivies actuellement qu'à titre expérimental à l'Institut de Bergerac.

Les cultures de tabac de variété Sumatra effectuées dans certains pays francophones d'Afrique Noire sous la conduite et les conseils d'agents du S.E.I.T.A. donnent en effet des tonnages suffisants pour approvisionner le S.E.I.T.A. et entretenir un important courant d'exportation vers de nombreux pays, de sorte que les cultures françaises faites en vue de la production de capes de cigares n'ont d'autre intérêt que d'entretenir cette pratique en vue de ménager un avenir imprévisible (cas par exemple où une nouvelle maladie ravagerait les cultures d'Afrique Noire).

En 1971, le centre de Pont-de-Beauvoisin a traité, trié et emballé environ 25 tonnes de capes indigènes destinées à la confection des cigares Picaduros. Cette production noble, provenant des meilleurs crus d'Isère et de Savoie, a été obtenue à partir de deux variétés : Paraguay (50 %) et P.B. (50 %).

Un nouveau type pour capes (RAB) sélectionné à l'Institut de Bergerac, a été mis à l'essai chez quelques planteurs. En outre, certains lots traités aux centres de Pont-de-Beauvoisin et Sarlat ont été retenus comme intérieurs de cigares. Le choix a été étendu à des tabacs de variété PB.

Les principaux fournisseurs étrangers de capes et de cigares sont le Cameroun, et la République Centrafricaine. Le tabac de remplissage pour cigares provient en général du Brésil (Bahia), de l'Indonésie (par l'intermédiaire de la Bourse des Tabacs de Brême) et, dans une très faible mesure, de Cuba. Les sous-capes de cigares en feuilles naturelles qui, normalement, proviennent d'Indonésie, sont remplacées par des feuilles de tabac reconstituées qui sont importées de République Fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas (1).

4 - ITALIE

La production locale de tabac non manufacturé qui correspond à plus de 75 % des besoins globaux permet à l'Italie de se suffire en très grande partie à elle-même.

(1) Il faut noter que les exportations de tabacs non manufacturés sont peu importantes ; toutefois, la majeure partie de ces exportations est constituée par des tabacs à cigares (capes de cigares), provenant du Cameroun et de la R.C.A. qui sont réexportés et dont les plus coûteux sont expédiés aux Pays-Bas.

5 - PAYS-BAS

Les Pays-Bas viennent au second rang, après la République Fédérale d'Allemagne, des importateurs de tabac en feuilles parmi les pays membres de la C.E.E. La culture du tabac étant inconnue aux Pays-Bas, ce pays dépend exclusivement de ses importations.

Les feuilles de cape proviennent généralement de Sumatra, région dont la production, considérée comme la meilleure qualité, fait prime sur le marché. Java et le Cameroun fournissent des feuilles de cape de moindre qualité. Mais l'emploi des feuilles reconstituées se généralise, et malgré l'absence de statistiques, on est en droit de supposer que leur emploi a sensiblement rétréci les débouchés pour les tabacs de Java. De même, il est probable que la consommation des feuilles de capes diminuera, en particulier pour la fabrication des variétés bon marché de cigares et de cigarillos.

Les tabacs de remplissage proviennent essentiellement de Java, du Brésil et de Cuba, accessoirement de République Dominicaine mais avec une prédominance des feuilles originaires du Brésil et de Java. Il ne faut pas oublier que le Brésil est le principal pays fournisseur d'Amérique Latine (60 %) et que l'industrie cigarière absorbe la majeure partie de la production de tabac de ce pays (de 70 à 80 %).

Le Brésil est un fournisseur très important de tabac de remplissage. Cela tient en partie à la qualité des feuilles, dont le cours conditionne en fait le prix des autres tabacs de remplissage d'Amérique Latine. Mais l'existence de liens commerciaux traditionnels entre les Pays-Bas et le Brésil est un fait tout aussi important ; de nombreux Néerlandais se sont en effet établis dans ce pays où ils ont de gros intérêts dans les tabacs, soit parce qu'ils entretiennent des relations étroites avec les planteurs, à qui ils fournissent des fonds, des semences, des engrais ou des conseils techniques, soit parcequ'ils exploitent de grandes plantations.

6 - DANEMARK

La fabrication des cigares et cigarillos est fondée principalement sur l'importation de feuilles de tabacs du Brésil et d'Indonésie.

7 - ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni n'a pas de production nationale de tabac en feuilles et la satisfaction des besoins dépend entièrement des importations. Ce pays était le plus grand importateur mondial de tabac non manufacturé jusqu'en 1963, année où le volume des importations a atteint son maximum avec 147 300 tonnes. Ce volume a ensuite diminué et le pays est passé au deuxième rang, après la République Fédérale d'Allemagne.

La cape des cigares vient du Connecticut (Etats-Unis) (1) et d'Indonésie (Java, Sumatra) ; les tripes viennent pour la plupart du Brésil et de la Jamaïque tandis que la sous-cape est désormais remplacée par des feuilles "artificielles" et reconstituées.

Les importations en provenance des Pays-Bas sont en réalité des réexportations de ce pays composées le plus souvent de feuilles de tabac à cigare indonésien achetées à la Bourse de Brême. Le Royaume-Uni faisait expédier des feuilles de tabac à cigares achetées directement aux producteurs et ayant un taux d'humidité élevé (jusqu'à 16 %) vers les Pays-Bas où elles subissaient une nouvelle dessiccation avant d'être importées au Royaume-Uni. Or, pour bénéficier du tarif préférentiel, les feuilles de tabac à cigares produites dans des pays membres du Commonwealth, comme la Jamaïque, ne peuvent pas emprunter cette voie car les préférences ne sont applicables qu'aux feuilles directement importées des pays producteurs. Le resséchage du tabac effectué aux Pays-Bas a donc diminué ces dernières années.

(1) Parmi les types de tabac en provenance des Etats-Unis, les feuilles à cigares occupent la seconde place après les tabacs séchés à l'air pulsé.

8 - SUISSE

Les Etats-Unis, le Brésil et la République Dominicaine sont les principaux fournisseurs de tabac en feuilles pour la tripe de cigare, tandis que la feuille pour la cape et la sous-cape vient d'Indonésie et de Cuba, le Cameroun et le Mexique étant aussi toutefois d'importants fournisseurs. La feuille à cigares d'Indonésie s'achète à la Bourse du tabac à Brême.

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DE L'OFFRE DES E.A.M.A.

Dans un premier chapitre, pour chaque EAMA, on a analysé les ressources en tabacs ; on décrit les plantations, en faisant notamment le point des essais en cours concernant soit de nouvelles variétés soit le développement des méthodes culturales les plus appropriées. On examine ensuite l'évolution de la production et les principales caractéristiques de la commercialisation. Enfin, pour un certain nombre de pays, les perspectives de développement de cette culture ont été dégagées.

Il faut souligner que la culture du tabac est soit une culture traditionnelle de variétés locales soit une culture en milieu villageois, de variétés sélectionnées, encadrée par des spécialistes. Dans ce dernier cas on parle de culture "industrielle". En fait, il ne s'agit pas d'une culture en bloc industriel, mais d'une culture dont l'objet est l'approvisionnement de l'industrie.

Dans un deuxième chapitre on donne un certain nombre d'informations d'ordre juridique et économique concernant les manufactures de tabacs en service dans les états associés. Il est en effet apparu, au cours de notre étude, que ces données peuvent constituer des renseignements préliminaires nécessaires à un investisseur en vue d'effectuer un choix dans la localisation d'une unité de production de cigares ou cigarillos à implanter dans les E.A.M.A.

CHAPITRE 1 : LES RESSOURCES EN TABAC DES E.A.M.A.

1 - BURUNDI

La culture du tabac est assez répandue au Burundi où elle est pratiquée en culture de cases sur des parcelles réduites ; le tabac produit est, en majorité, auto-consommé par les habitants du pays qui sont de grand fumeurs.

1.1 - Plantations

Les principales régions de culture sont les arrondissements de Ruyigi (27 % des superficies en 1971), N'Gozi (18 %), Buzanza (15 %), Bukirasazi (12 %) et Mwisale (10 %).

1.11 - Variétés cultivées et caractéristiques des tabacs

Les variétés actuellement produites au niveau du paysannat sont des variétés locales, très résistantes. Il s'agit, en particulier, d'un tabac noir, type Kentucky (sans doute dégénéré), pouvant convenir pour la fabrication de cigarettes et la tripe des cigares.

Par ailleurs, dans la région de Kayanza on a identifié un tabac clair pour cigarettes d'un goût voisin de celui des tabacs semi-orientaux de bonne qualité.

Les tabacs produits sont de bonne qualité avant la cueillette mais ils sont dépréciés par les opérations successives du traitement qui ne sont pas effectuées dans de bonnes conditions.

1.12 - Superficies et rendements

Le nombre de planteurs, les superficies cultivées (totale et par planteur) et le rendement en feuilles sèches sont indiqués dans le tableau ci-après pour les années récentes :

Années	Nombre de planteurs	Superficie par planteur (are)	Superficie totale (ha)	Rendement (kg / ha)
1968	32 600	5,19	1 691	700
1969	66 400	2,17	1 444	740
1970	55 000	1,25	690	800
1971	96 000	1,14	1 094	750

Source : Ministère de l'Agriculture

Il est à remarquer que d'après ces statistiques au cours des quatre années indiquées tandis que le nombre des planteurs a été multiplié par trois, la superficie totale a été réduite pratiquement du tiers.

1.13 - Essais concernant la culture du tabac

En vue de diversifier les productions agricoles du pays et éventuellement les exportations, des essais d'implantation de nouvelles variétés ont été effectués. Depuis 1963, de nombreux organismes et sociétés s'y sont consacrés : la FAO, l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), Tabacongo (devenu Tabazaïre) et la Société de la Ruzizi. Ces essais, positifs dans certains cas au niveau cultural, ont tous démontré la non rentabilité de la culture du tabac en bloc industriel.

Les essais dans le Mosso à la station ISABU ont montré que l'on pouvait obtenir en particulier :

- du Kentucky et du White Burley, de bonne qualité. Mais, bien que tous deux d'un excellent rendement, compte-tenu des prix de vente à l'exportation, la culture ne pourrait pas être rentable.
- du Sumatra : bien que sa culture soit possible, elle est à déconseiller car les feuilles produites sont trop épaisses et les risques de grêle trop grands; dans les meilleurs cas, on ne récolte que 20 % de tabac de qualité.

Les conditions écologiques semblent plus favorables dans l'Imbo et dans la plaine de la Ruzizi. Des essais, commencés à 85 km au nord de Bujumbura par la Société de la Ruzizi, ont été interrompus en raison de la disparition accidentelle du spécialiste agronome. Des essais étaient faits sur trois variétés dont le Sumatra et surtout le White Burley et avaient mis en évidence la présence de nématodes dans le sol qui auraient pu être supprimés par un traitement approprié.

1.2 - Production

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, de 1968 à 1971 la production a présenté de très fortes variations.

Années	Production (tonnes)
1968	1 184
1969	1 069
1970	552
1971	821

(Source : Ministère de l'Agriculture)

1.3 - Commercialisation

La production est autoconsommée en majeure partie et destinée en totalité au marché local depuis l'arrêt des achats par la Société Tabacongo en 1967.

Les tabacs sont vendus à la feuille par les circuits traditionnels à environ 1 F Bu (1) la feuille soit 100 F Bu/kg. Ce prix correspond pour le paysan à une rémunération de 100 F Bu par journée de travail, ce qui est très élevé.

(1) 1 F.F. = 18 F Bu

L'ISABU a commercialisé en Belgique les récoltes obtenues dans sa station du Mosso. En mai 1972, le White Burley a été vendu 35 F Belge par kg (environ 70 F Bu/kg) alors que le prix de revient avait été de 93 F Bu par kg.

1.4 - Perspectives

Le deuxième plan quinquennal (en cours d'élaboration) se préoccupe, comme le premier, du développement de la culture du tabac, mais les objectifs fixés seront différents. Dans le premier plan, sous réserve de la réussite des essais, la culture industrielle devait être implantée sur 120-150 ha en vue de l'exportation. Les résultats des essais ayant été médiocres (Sumatra) ou concluant à la non rentabilité des cultures (White Burley et Kentucky), culture industrielle et exportation sont à abandonner. Par contre, Il semble souhaitable de développer et d'améliorer la production familiale et cela dans une double optique :

- dans un premier stade, satisfaire le marché local traditionnel ;
- dans un deuxième stade, et sous réserve de la mise en place d'une entreprise assurant la collecte et le traitement du tabac, fournir les qualités nécessaires (400-500 t/an) pour la fabrication sur place de cigarettes de consommation courante, actuellement importées.

Dans cette double optique les objectifs annuels seront les suivants :

Années	Modesde culture	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)
1973	- Traditionnel	1 200	750	900
	- Pour fabrique cigarettes	-	-	-
	Total	1 200	750	900
1974	- Traditionnelle	1 300	775	1 007
	- Pour fabrique cigarettes	<u>essais</u>	-	-
	Total	1 300	775	1 007
1975	- Traditionnelle	1 400	800	1 120
	- Pour fabrique cigarettes	<u>100</u>	800	<u>80</u>
	Total	1 500	800	1 200
1976	- Traditionnelle	1 500	825	1 237
	- Pour fabrique cigarettes	<u>200</u>	900	<u>180</u>
	Total	1 700	834	1 417
1977	- Traditionnelle	1 600	850	1 360
	- Pour fabrique cigarettes	<u>300</u>	1 000	<u>300</u>
	Total	1 900	874	1 660

D'après les spécialistes, ces prévisions sont réalistes et pourront être obtenues grâce à un encadrement approprié et à des semences sélectionnées. Des essais d'introduction du tabac Maryland sont également envisagés dans les zones de haute altitude. Par contre, le Sumatra est totalement abandonné.

2 - CAMEROUN

2.1 - Plantations

La culture du tabac au Cameroun s'effectue en plantations villageoises sous la responsabilité de trois sociétés : la Société Agricole de Collecte des Tabacs (SACTA), filiale de la Société Bastos, cette dernière et la Société Franco-Camerounaise des tabacs (SFCT), société d'économie mixte (50 % République du Cameroun, 50 % SEITA) dans laquelle la participation du Cameroun devrait s'accroître d'ici à la fin de l'année 1973.

2.11 - Tabac noir

La culture du tabac noir dont s'occupe la SACTA est faite dans la région de Bafoussam. Les variétés cultivées sont le Maryland, le Rio Grande et une variété locale. Il y a une seule campagne par an avec semis en juillet, repiquage en août et récolte en décembre-février. Deux campagnes pourraient être envisagées, mais celle à contre saison entrerait en concurrence avec les cultures vivrières. Après la récolte, les paysans assurent le séchage, le manoquage et le triage. La collecte est assurée par la SACTA, qui organise trois "tours d'achat", un pour chaque type de feuilles (bas, milieu, haut). Le traitement des feuilles se fait immédiatement dans le centre SACTA de Bafoussam (traitement sous vide et resséchage).

2.12 - Tabac blond

La culture du tabac blond a été lancée depuis deux ans dans la région de Damenga. L'encadrement est fourni par la société Bastos qui d'ailleurs assure le financement de l'opération dans le cadre de son budget "Etudes et Recherches". La variété cultivée est du type "Virginia". Comme pour le tabac noir, une seule campagne a lieu actuellement. L'an prochain, la culture en contre saison sera

essayée avec semis en février, repiquage en mars et récolte en juillet-août. Là encore, il y aura sans doute des difficultés en raison de la concurrence du mil.

Pour la mise en place de cette culture, une station expérimentale a été installée et forme les moniteurs. La première année (1971-1972), dix paysans pionniers ont été choisis; ils sont 65 pour la campagne 1972-1973.

La récolte faite, le tabac doit être aussitôt blondi . A cet effet, des petits fours ont été construits pour les paysans (en moyenne un pour trois ou quatre paysans).

2.13 - Le tabac de cape

La SFCT créée en 1963, s'intéresse essentiellement à la culture du tabac de cape qui est localisée à l'est du pays dans la région de Bertoua, Batouri et Betare Oya. Elle concerne actuellement 10 000 planteurs pour une superficie totale estimée à environ 3 000 ha. La variété cultivée est du type Sumatra. Le rendement moyen est de 650 kg/ha et atteint 800 - 900 kg/ha pour certains planteurs, ce qui pourrait être généralisé.

La SFCT, chargée de l'encadrement des cultures et de la collecte du tabac, dispose sur place d'un moniteur pour une cinquantaine de paysans. Elle fournit d'autres prestations gratuites par l'intermédiaire de ses treize centres répartis dans la région productrice. En particulier, chaque centre est chargé de la distribution aux planteurs des graines, engrais, produits phytosanitaires et de la construction des séchoirs. De l'outillage peut également être loué aux planteurs sur leur demande.

Les feuilles de tabac séchées sont directement achetées aux planteurs par la SFCT. Le prix moyen d'achat de la récolte 1972 a été pour la cape de 240 F cfa le kilo. Cette année verra sans doute une augmentation d'environ 10 %. Les feuilles sont traitées dans les centres de la SFCT et les différentes opérations effectuées sont les suivantes :

- le triage en magasins,

- la mise en masses de fermentation, (opération renouvelée au minimum trois fois),
- le triage feuille à feuille par couleur (20 nuances différentes),
- le triage par longueur de chaque grade couleur,
- la remise en fermentation jusqu'à l'emballage,
- la mise en balles de 80 kg.

En plus de ses 13 centres de traitement, la SFCT dispose à Batchenga (60 km au nord de Yaoundé) d'un centre de recherches. Des essais sont effectués en jardin botanique. Ainsi, plusieurs lignées de Sumatra ont été mises au point. D'autres variétés sont également à l'étude ainsi que les croisements (hybridation). Ce centre assure la production industrielle des graines destinées aux paysans.

La qualité des tabacs de cape est appréciée sur les marchés internationaux pour la fabrication de cigares. Le "Rio Grande" et la variété locale pourraient entrer dans la fabrication de la tripe de cigares (sans doute pas au delà de 15 %)

2.2 - Production et commercialisation

2.21 - Le tabac noir

Le niveau de la production actuelle de tabac noir s'élève à 500-600 tonnes par an. Les prochaines plantations seront faites pour obtenir 700 tonnes et à moyen terme 1 000 tonnes. La manufacture de cigarettes utilise 50 % de cette production.

Le reste est exporté vers l'Europe (en particulier Belgique, Allemagne et Suisse). Les demandes augmentent d'année en année; la Suisse, en particulier, est un important client malgré la concurrence directe des tabacs d'autres origines (le tabac camerounais ne bénéficie pas d'avantages douaniers comme dans les pays de la CEE).

Le prix de vente est fixé par le bureau BASTOS de Paris, après contact avec les courtiers, pour qu'il soit concurrentiel sur le marché international. La manufacture locale est amenée à compenser parfois les prix à l'exportation en augmentant

les prix d'achat pour ses besoins propres jusqu'à 200 F cfa le kilo. Elle permet ainsi, et depuis quatre ans, d'augmenter le prix moyen d'achat aux paysans, qui s'élève à 68-70 F cfa le kilo de tabac (séché chez le paysan). A l'exportation le kilo de tabac traité départ Douala est d'environ 130 F cfa le kilo.

2.22 - Le tabac blond

La production de tabac blond a atteint cette année 20 tonnes (l'objectif fixé est de 500 tonnes). Cette production est entièrement destinée à la manufacture.

2.23 - Le tabac de cape

La production de tabac de cape est de l'ordre de 2 000 tonnes de tabac planteur comme le montre le tableau ci-dessous. Il faut compter 15 % de pertes et déchets en cours de traitement. La campagne 1972 a permis de commercialiser 1 700 tonnes de tabac dont 1 000 tonnes de tabac de cape et de sous-cape et 700 tonnes de tabac d'intérieur.

	(tonnes)
1969	1 660
1970	1 930
1971	1 740
1972	1 940

Le SEITA se réserve une partie de cette production et le reste est mis en vente à la Bourse des tabacs de Paris qui se tient tous les ans en juin. Ainsi en 1973, 680 tonnes de tabac de cape et de sous-cape ont été mis en vente ainsi que 510 tonnes de tabac d'intérieur.

3 - CONGO

Depuis 1947, date de l'implantation du SEITA au Congo, la culture du tabac s'est bien développée, mais a connu bon nombre de difficultés dûes, en particulier, à la concurrence d'autres cultures.

3.1 - Plantations

Actuellement, la culture du tabac s'effectue dans quatre régions autour des centres SEITA de traitement :

- Lagué (à coté de Lékama) qui est aussi la station d'essais du SEITA où, en particulier, sont produites les graines distribuées aux paysans.
- Ngo sur le plateau Batéké
- Gambima
- Kindamba dont les activités sont en déclin, la qualité des tabacs étant très médiocre.

La SEITA assure la distribution de graines et de produits phytosanitaires, l'encadrement des cultures et le traitement du tabac dans ses quatre centres (triage, fermentation, mise en balles de 100 kg).

L'encadrement est sous la responsabilité de chaque Chef de Centre et se fait avec l'aide de moniteurs agricoles qui s'occupent chacun d'une dizaine de villages, soit environ 200 planteurs.

Il n'est pratiqué généralement qu'une seule campagne dont les dates varient suivant la région. Sur le plateau Koukouya, on a essayé de faire deux récoltes dans l'année, mais la seconde (campagne mars-novembre) a donné des résultats pratiquement négligeables. Sur ce même plateau, des essais de semis collectifs ont été faits mais sans grand résultat.

Le séchage est effectué par les paysans mais la plupart du temps dans de mauvaises conditions (absence de séchoirs). Les feuilles sont triées (3 qualités) et mise en manques pour être vendues.

3.11 - Variétés cultivées et à l'essai

Après essais, la variété Rio Grande a été implantée dans les quatre centres pour la campagne 1972-1973. Ce tabac est résistant, charpenté, avec un tissu épais et une belle couleur. Il devrait s'affiner au cours des prochaines campagnes et pourrait peut-être alors convenir dans quelques années comme tabac d'intérieur pour cigares et cigarillos. Cette variété a remplacé le Java; le tabac Maryland avait également été cultivé dans les centres de Kindamba, Ngo, Gamboma.

Des essais concernant la variété Virginia ont été faits à Lagué. Une sélection de graines a été obtenue, mais pour introduire cette variété en milieu paysan se pose le problème du séchage, plus délicat que pour les autres tabacs. Aussi des séchoirs ont également été expérimentés à Lagué.

Le Congo a produit, il y a quelques années, du tabac de sous-cape mais cette culture a été abandonnée en raison de la mauvaise rentabilité de la main-d'oeuvre de triage : sur 150 tonnes de tabac récoltées, on n'obtenait que 5 tonnes de tabac de sous-cape. De plus l'introduction des sous-cales reconstituées ne laissait aucun espoir quant à l'avenir de cette production.

L'implantation de tabac de cape serait sans doute possible vers Ouesso, dans le nord du pays, au moins d'un point de vue agricole; en effet, la généralisation des capes reconstituées ne permettrait sans doute pas de rentabiliser une telle culture.

3.12 - Superficies et rendements

Les superficies concernées par le tabac sont d'environ 1 000 ha par secteur, soit au total 4 000 ha. La culture est pratiquée par 10 000 à 12 000 planteurs ce qui correspond à une superficie moyenne de 40 ares par planteur.

Le rendement moyen pour le Rio Grande a été de 300-400 kg/ha. Il n'était que de 200 kg/ha pour la variété Java.

3.13 - Perspectives

Le Congo offre de grosses possibilités tabacicoles dans certaines régions. Mais actuellement il n'est pas possible d'y envisager le développement de nouvelles cultures de tabac :

- dans certaines régions, totalement isolées en raison de l'absence de voies de communication, les paysans ne sont pas intéressés étant donné qu'ils n'ont pratiquement aucun besoin d'argent.
- dans les régions situées le long de la voie ferrée, il est également difficile de susciter l'intérêt des paysans qui disposent de ressources assez importantes dûes à la présence du chemin de fer (commerce, troc) et des exploitations forestières.

Ainsi, bien que positifs, les essais effectués d'une part entre Mindouli et Loudima, d'autre part entre Dolisie et Mossendjo (1) n'ont pas permis l'implantation de cultures de tabac dans ces régions. Pour les mêmes raisons, le centre de Mouyoumsi a été fermé en 1961.

Le problème pourrait être revu dans quelques années si l'environnement économique de ces régions évoluait.

3.2 - Production

Depuis plusieurs années la production de tabac est stabilisée aux environs de 700 tonnes. Les trois centres les plus actifs ont produit chacun 200 tonnes (2) de Java pour la campagne 1971/1972 tandis que le centre de Kindamba n'atteignait que 60 tonnes. En raison des meilleurs rendements du Rio Grande, les estimations pour la campagne 1972/1973 sont de 900 tonnes. De ce fait, au cours des prochaines années, la production devrait continuer à croître en quantité et en qualité.

(1) Entre Dolisie et Mossendjo, les essais ont été effectués en 1970 avec l'aide efficace des Services du Ministère de l'Agriculture; ils concernaient 300 à 400 planteurs.

(2) Tonnage en tabac emballé.

L'objectif de production du SEITA est de 2 000 à 3 000 tonnes de tabac, à condition que la culture soit rentable. Une telle production permettrait d'intéresser des acheteurs sur le marché international autres que le SEITA. Cette rentabilité ne pourra être atteinte qu'en maintenant la production en milieu paysan (1) et avec l'amélioration des moyens de communication.

3.3 - Commercialisation

Le tabac est acheté dans chaque village par le chef de secteur avec l'assistance d'un représentant de l'administration. Des essais de véritables commissions d'achat ont été faits cette année sur le plateau Koukouya. Les prix d'achat sont fixés par le Ministère de l'Agriculture sur proposition du SEITA. Ils étaient cette année de :

125 F cfa/kg pour la première qualité
80 F cfa/kg pour la seconde qualité
40 F cfa/kg pour la troisième qualité

Le SEITA essaie d'intéresser le paysan en lui donnant une prime de 10 F/kg si sa production est supérieure à 200 Kg.

Le tabac après traitement et mise en balles dans les centres, est transporté par les soins du SEITA en containers de 70 balles, une partie sur Brazzaville pour les 100 tonnes destinées à la SIAT, le reste sur Pointe-Noire pour les exportations destinées au SEITA en France, (550 tonnes en 1972). L'ensemble de la production est destiné à ces deux utilisateurs (2).

(1) Tous les essais de culture de tabac en bloc industriel effectués dans certains pays africains ont conclu à la non-rentabilité.

(2) Un peu de Java a été vendu à un fabricant hollandais.

La SIAT achète le tabac au prix de revient : 190 F cfa/kg en moyenne en 1972.(1)
Le SEITA achète aux cours internationaux : 5,0 FF/kg CAF Le Havre (2).

3.4 - Perspectives

La culture de tabac de coupe pourrait être développée au Congo, mais, comme il a déjà été dit, de nombreux problèmes sont à surmonter qui concernent plus les difficultés de transport et le manque d'intérêt des paysans pour cette culture que les conditions agronomiques souvent très favorables.

(1) Une augmentation de 40 à 50 F cfa/kg devrait intervenir.

(2) Prix de revient FOB Pointe Noire en 1972 : 5,985 FF/kg.

4 - COTE D'IVOIRE

La culture du tabac aux fins industrielles a commencé en Côte d'Ivoire, et particulièrement dans le centre, en 1946 afin de combler le déficit sur les marchés africains.

4.1 - Plantations

4.11 - Variétés cultivées

On peut distinguer quatre périodes dans la culture du tabac :

- de 1946 à 1960 : les tabacs cultivés étaient des variétés d'introduction ancienne, n'ayant qu'un faible intérêt pour les cultivateurs et l'industrie à cause de leur faible rendement et de leur mauvais goût. C'était tout juste bon pour pallier la pénurie d'après-guerre de ce produit dont la culture était confiée à la Société BASTOS. Mais le goût des consommateurs s'est très vite affiné grâce à l'usage des produits importés. Il a fallu alors introduire des variétés étrangères répondant aux besoins des utilisateurs et des manufacturiers.
- de 1961 à 1964 : Les variétés locales sont remplacées par du Dakota. Toutefois, la qualité très médiocre de ce produit et les recherches entreprises vont conduire à l'introduction d'une nouvelle variété.
- à partir de 1965 : La variété Rio Grande est introduite en remplacement de la qualité Dakota.
- à partir de 1970-1971 : En raison des difficultés que l'on rencontre pour maintenir la culture du tabac dans le Centre de la Côte d'Ivoire, la société chargée de l'encadrement et du développement de cette culture, la CAITACI (ex CAITA) développe, dans le nord du pays, la culture du Paraguay BX Claro, variété plus facile à cultiver et dont le rendement est meilleur en bonne terre (1.200 kg/ha).

4.12 - Superficies et rendements

Pour la campagne 1969/1970, les superficies contrôlées par la CAITA se répartissaient entre les différents départements concernés comme l'indique le tableau ci-dessous :

Départements	Superficies (hectares)
<u>Centre</u>	
Bouaké	104
Katiola	18
Dimbokro	1,5
<u>Centre-Est</u>	
Séguéla	23,5
Man	2
<u>Nord</u>	
Korhogo	155
Ferkéssédougou	10
Total Côte d'Ivoire .	<u>314</u>

Le rendement moyen est de l'ordre de 1 000 kg/ha; un apport de 350 kg d'engrais à l'hectare permet d'obtenir un rendement de 1 300 kg.

Actuellement la répartition des superficies se modifie nettement; les prévisions du Plan pour 1980 (1) ne sont donc plus valables en ce qui concerne la ventilation par régions des surfaces cultivées.

(1) Le Plan prévoyait 900 hectares en 1975 et 1490 en 1980; d'après les spécialistes l'objectif 1975 pourrait être atteint.

Tandis que l'on assiste à la réduction continue des surfaces cultivées dans la région de Bouaké(1) et à l'abandon des zones de Katiola et de Ferkéssédougou (2) que l'on poursuit les essais de culture à Man, de nouvelles zones d'action ont été ouvertes au cours de la campagne 1972-1973 à Dimbokro, Ouelle, Bocanda, M'Batto, Bongouanou et Kouassi-Kouassikro (3), mais surtout la production devrait se développer grâce aux zones de culture du Nord (Korhogo), Boundiali et Odienné).

Le développement de la culture du tabac dans la zone de Korhogo présente de nombreux avantages et s'inscrit dans la politique de concentration spatiale de cette culture par la CAITACI. Ainsi, les 1 000 tonnes à atteindre devraient être concentrées, au maximum, dans trois ou quatre régions.

(1) Les raisons de la régression de la culture dans la région du centre évoquées par la CAITACI sont :

- la difficulté de sensibiliser le paysan à la culture du tabac,
- l'exode des jeunes, l'âge moyen des planteurs augmente,
- le refus obstiné des planteurs de faire des semis groupés, ce qui faciliterait l'encadrement, et le refus de faire des semis précoces (ces semis sont effectués quand l'igname est planté),
- persistance de la culture en billons, moins bonne pour le tabac que la culture à plat,
- moniteurs manquant souvent de conscience professionnelle.

(2) Les régions de Katiola, Dabakala et Niakara ont été abandonnées par suite, d'une part du climat trop incertain ne pouvant pas assurer un minimum de rendement et d'autre part du refus des paysans d'augmenter leurs surfaces qui étaient de 2 à 4 ares par famille; à Ferkéssédougou ce sont surtout des raisons agronomiques qui ont prévalu.

(3) La culture a également été introduite sur les terroirs de l'A.V.B. mais les succès obtenus jusqu'ici ne sont pas encourageants. Les planteurs préfèrent se consacrer tout d'abord à leur plantations caféières qui leur assureraient, disent-ils, un bon rapport futur.

La culture du tabac dans le Nord se caractérise par :

- la nécessité d'un encadrement plus proche des normes (1),
- des frais de ramassage et de transport réduits,
- l'aide de l'administration (2),
- l'absence de concurrence avec le coton, d'autant que cette culture doit faire face à des problèmes phytosanitaires,
- l'absence de maladies et de parasites jusqu'ici,
- le fait que la personne qui cultive est aussi celle qui vend (3),

L'ensemble de ces caractéristiques fait que le kilo de tabac pourrait être vendu, de façon rentable, au prix international (un kilo de tabac à Korhogo ne coûte que les 60 % du prix Côte d'Ivoire, y compris donc le prix de revient Korhogo).

(1) Pour la campagne 1973-1974, la dispersion de la culture dans le Centre et les régions autre que le Nord nécessite un encadrement constitué par 5 chefs de secteurs et 40 moniteurs pour une production qui devrait être de 300 tonnes, tandis que dans la région du Nord il suffit d'un chef de secteur et de 13 moniteurs pour encadrer une culture dont la production est estimée à 350 tonnes.

(2) En particulier pour la fabrication de séchoirs en tôle d'aluminium excellents, mais pratiquement inamortissables pour le paysan.

(3) Fréquemment, dans les autres régions, le paysan fait cultiver le tabac par un ouvrier agricole d'une autre ethnie ou même étranger, d'où des résultats souvent décevants. A Bouaké, des fonctionnaires, des personnes disposant de capitaux, se sont lancés dans la culture du tabac, en faisant défricher et cultiver de grandes surfaces par une main d'oeuvre salariée et en utilisant comme encadrement des agents qui n'étaient pas techniciens. La mauvaise rentabilité de telles opérations et la régression rapide de la qualité du tabac ont contribué à disqualifier cette culture dans le Centre.

4.2 - Production

4.21 - Evolution passée

La production de tabac la plus importante reste la production traditionnelle qui est estimée à 2 000 tonnes environ.

De 1965 à 1970 (1), la production industrielle de tabac est demeurée stationnaire, de l'ordre de 300 tonnes. Selon les chiffres de diverses sources les résultats des quatre dernières campagnes, ventilés par départements, s'établiraient comme l'indique le tableau ci-après.

<u>Evolution de la production de tabac en Côte d'Ivoire</u>				
<u>campagnes 1969/1970 - 1972/1973</u>				
(en tonnes)				
	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1972/1973
<u>Nord</u>	<u>183,7</u>	<u>140</u>	<u>280</u>	<u>330</u>
dont Korhogo	175	n.d	n.d	280
Boundiali	-	n.d	n.d	50
Ferkéssédougou	8,7	n.d	n.d	-
<u>Centre</u>	<u>144,5</u>	<u>150</u>	<u>115</u>	<u>190</u>
dont Bouaké	101,5	n.d	105	50
Katiola	16,7	n.d	-	- (1)
Dimbokro	1,0	n.d	-	65
Séguéla	23,5	n.d	10	75
Man	1,8	(2)	(2)	(2)
<u>Sud</u>	-	-	10	40
Total Côte d'Ivoire	328,2	290	405	560
(1) culture abandonnée; (2) essais culturaux; - : néant; n.d : non disponible				

(1) Les données antérieures à 1965 concernaient la variété Dakota, tabac de culture traditionnelle.

4.22 - Evolution future

Les objectifs de production de la CAITACI S'établissent comme suit :

Campagnes	en tonnes
1973 - 1974	650
1974 - 1975	800
1975 - 1976	1 000

Pour la campagne 1975 - 1976 la ventilation régionale de la production pourrait être comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Départements	Objectifs de production (tonnes)
<u>Nord</u>	660
Korhogo	470
Boundiali	100
Odienné	90
<u>Centre</u>	250
Bouaké	110
Séguéla	140
<u>Sud</u>	90
Ensemble Côte d'Ivoire	1 000 (1)

(1) Non compris pertes à la fermentation

Ces objectifs sont conformes aux prévisions du Plan. Toutefois, à l'horizon 1980, le Plan prévoit une production de 2 000 tonnes (non compris pertes à la fermentation) ce qui apparait à la CAITA comme un chiffre beaucoup trop élevé.

4.3 - Commercialisation

La production artisanale est écoulée sur les marchés locaux sans transformation industrielle (tabac à priser et à mâcher). Par contre, la production industrielle est destinée à la manufacture ivoirienne SITAB et à l'exportation.

Les objectifs retenus par le Plan devraient permettre de couvrir les besoins de la SITAB (1) et d'envisager l'exportation de quantités notables. Toutefois, selon l'avis de la CAITACI il serait préférable d'exporter du Paraguay et d'importer du Virginie qui serait de meilleure qualité que celui fabriqué en Côte d'Ivoire.

Les prix d'achat aux paysans pratiqués depuis 1970 s'établissent comme suit :

Catégories	F cfa/kg
1ère	115
2ème	90
3ème	70
4ème	40

Ces prix devraient être des stimulants pour l'agriculteur ivoirien et placent le tabac parmi les cultures les plus rentables de la Côte d'Ivoire.

4.4 - Perspectives

A moyen terme, la Côte d'Ivoire restera essentiellement un producteur de Paraguay. Ce n'est que lorsque les objectifs seront atteints en ce qui concerne cette variété et que les méthodes de culture et de séchage seront bien stabilisées que l'on pourra envisager le développement de nouvelles variétés de tabacs pour cigarettes.

(1) Le taux d'incorporation du tabac local dans les mélanges à cigarettes est actuellement faible : 20 % environ. Mais, au Plan on estime qu'une amélioration de la qualité des tabacs existants, ainsi que l'introduction de nouvelles variétés, permettraient de porter ce taux à 25 % en 1975 et à 30 % en 1980.

5 - DAHOMEY

La culture du tabac est effectuée en totalité en plantations villageoises. A la fin de l'année 1972, la CAITA qui assurait l'encadrement de cette culture a été expropriée et, maintenant, le gouvernement contrôle et traite la production par l'intermédiaire de la société d'état de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD).

5.1 - Plantations

5.11 - Variétés cultivées

Les variétés introduites et vulgarisées sont : le Viso, le Kentucky, mais surtout le Rio Grande et le Paraguay Claro. Actuellement, la qualité est celle d'un bon tabac de remplissage pour "mélanges noirs".

Comme au Togo, les variétés de tabacs blonds et de tabacs pour cigares ne donnent pas satisfaction (perte des qualités propres).

5.12 - Superficies et rendements

Selon les dernières statistiques connues, rassemblées dans le tableau ci-après, on voit que les superficies plantées ont eu tendance à régresser de 1964 à 1970. En 1970, bien que l'on ne dispose pas de la ventilation des superficies plantées, on estime que la superficie totale a atteint le chiffre le plus bas depuis 1964, soit 1 100 ha (alors que le Premier Plan prévoyait 3 600 ha). Toutefois, au cours des deux dernières années, on a noté, à nouveau, un accroissement des surfaces cultivées. Ainsi en 1971-1972 la superficie a atteint 1 884 ha pour un rendement moyen de 524 kg/ha.

La qualité moyenne des plantations se traduit par un rendement généralement faible et très variable suivant les régions de culture. Néanmoins, avec la diminution des surfaces plantées, ce rendement a tendance à augmenter, comme le montre le tableau précédent, et même, en 1970, le rendement a atteint 716 kg par ha alors que le Premier Plan ne prévoyait que 500 kg/ha.

DAHOMÉY : Superficies cultivées en tabac et rendement moyen des plantations
de 1964 à 1969 (1)

Départements	Sous-Préfectures	Superficies en hectares					Rendements moyens en kg/ha				
		1964	1965	1966	1968	1969	1964	1965	1966	1968	1969
Ouémé	Ketou	300	400	100	5	150	165	250	ξ	560	250
Mono	Aplahoué, Klouekamme,) Kogbo)	100	200	200	65	32	500	500	ξ	1490	1230
Zou	Dassa-Zoume, Savé, Savalou et Abomey	1 100	1 500	1 100	1 088	1 114 (2)	380	465	454	545	624 (3)
Borgou	Tchaourou, Papane,) Angramarou, Alafiarou) Géro Guiniroo Tchatchou)	800	800	n.d	108	107	400	250	n.d	240	525
Atacora		100	—	—	—	—	100	—	—	—	—
Total Dahomey		2 400	2 900	1 400 (4)	1 266	1 403	300	380	357 (4)	555	591

Source : Rapport annuel 1969 du Service de l'Agriculture

n.d. = non disponible

(1) Données non disponibles pour 1967

(2) dont 477 t à Dassa-Zoume, 585 à Savé et 52 à Savalou et Abomey

(3) 858 kg/ha à Dassa-Zoume, 585 à Savé et 770 à Savalou et Abomey

(4) Total partiel

5.2 - Production

5.21 - Evolution passée

Les chiffres de production donnés ci-après correspondent aux tonnages effectivement commercialisés et vendus à l'exportation, de tabac vert, séché, mais non fermenté (en tonnes).

1959-1960 653	1964-1965 718	1969-1970 820
1960-1961 906	1965-1966 523	1970-1971 856
1961-1962 731	1966-1967 514	1971-1972 987
1962-1963 831	1967-1968 703	1972-1973 950
1963-1964 493	1968-1969 718	(estimations)

Les chiffres antérieurs à 1969 sont tirés du Rapport Annuel 1969 du Service de l'Agriculture et, selon la SOCAD, seraient plus proches de la réalité que ceux donnés dans l'Annuaire Statistique 1967 du Dahomey. Après 1969, les données ont été fournies par la SOCAD et confirmées par la CAITA.

En raison de risques d'erreurs importantes, on n'a pas donné la ventilation de cette production par départements producteurs; il faut cependant retenir que c'est le département du Zou qui fournit l'essentiel de cette production.

Il est à remarquer qu'en dépit de la réduction des superficies plantées, mais grâce au maintien de celles à plus haut rendement, la production croît régulièrement depuis la campagne 1967-1968; une stagnation a été prévue en 1972-1973 en raison de la sécheresse. D'ailleurs, la production peut varier considérablement suivant la pluviométrie des six derniers mois de l'année.

5.22 - Evolution future

Les perspectives actuelles de production sont inférieures à celles qui avaient été données dans le Premier Plan, où l'on prévoyait 1 800 tonnes en 1970. Toutefois, les prévisions de la CAITA qui avaient été établies pour la période

1971-1974, étaient en hausse par rapport à celles faites par le service de l'Agriculture en 1969. Ainsi les 1 400 tonnes prévues par ce service pour 1976 devraient être atteintes, voire dépassées, en 1974, et être proches de 1 500 tonnes.

5.3 - Commercialisation

La commercialisation des tabacs noirs de remplissage ne pose pas de problème, les débouchés étant assurés par les ventes à la MTOA (Sénégal) et au SEITA (France).

Il n'y a pas d'autoconsommation de ce tabac, seuls sont autoconsommés les déchets et les variétés locales non préconisées par la CAITA.

Le prix moyen d'achat au paysan a régulièrement augmenté ces dernières années:

1968-1969	52,70 F cfa le kg
1969-1970	55,30 F cfa le kg
1970-1971	63,63 F cfa le kg
1971-1972	66,73 F cfa le kg

Il faut noter que ce prix moyen, très intéressant pour le paysan, facilite l'expansion du tabac malgré la très forte concurrence du coton, dont la culture est favorisée par les pouvoirs publics et bénéficie d'un encadrement important.

5.4. - Perspectives

La CAITA cherchait à améliorer la qualité du tabac par l'introduction de techniques adaptées au climat et aux sols (séchage rationnel, engrais, rotation) auprès des paysans; ce rôle est maintenant dévolu à la SOCAD, bien que les modalités d'intervention ne soient pas encore définitivement arrêtées. Ainsi, l'encadrement de la production pourrait être repris par des sociétés de développement rural qui seront mises en place d'ici un ou deux ans. Actuellement, dans la région de Mono la culture est encadrée par la SONADER qui travaille en collaboration avec la SOCAD et dans le Zou c'est la SETEC qui assure l'encadrement de la production et assiste les paysans pour la commercialisation.

6 - MADAGASCAR

Les informations dont on dispose sur ce pays sont fragmentaires en dépit de deux missions successives. En particulier, certains renseignements ne nous ont pas été fournis, leur caractère ayant été jugé confidentiel.

6.1 - Plantations

La culture est pratiquée sur les Hauts-Plateaux et sur la Côte Ouest : zone de Majunga au nord et zone de la Tsiribihina au centre. Les cultures semi-industrielles représentent environ les 2/3 de la production, les cultures familiales le tiers restant. On continue en outre à produire des tabacs corsés pour la consommation locale de poudre à mâcher.

La variété Maryland a été abandonnée et remplacée par du Virginie, du Burley et des tabacs noirs légers.

Régions	Types de cultures	
	Semi-Industrielles	Familiales
Hauts-Plateaux	-	Tabacs noirs légers et corsés
Majunga	Virginie, Burley Tabacs noirs légers	Tabacs noirs légers et corsés
Tsiribihina	Burley Tabacs noirs légers	-

6.2 - Production

La production de tabac a été relativement stable dans les années 1960 comme le montre le tableau ci-dessous (en tonnes) :

1964.....	4 145	1968.....	4 310
1965.....	4 431	1969.....	4 900
1966.....	3 342	1970.....	4 500
1967.....	4 390	1971.....	5 200

En 1972, la production devrait être en baisse par rapport à celle de 1970 et les objectifs du Plan sont loin d'être réalisés.

6.3 - Commercialisation

L'Office Malgache des Tabacs (OFMATA) s'est, à partir de 1972, substitué au SEITA. Il encadre les cultures familiales et, après achat aux producteurs, traite les tabacs dans ses magasins.

La production des cultures semi-industrielles est traitée et commercialisée par un organisme mixte, la "Société Internationale des Tabacs de Madagascar".

La totalité des tabacs corsés est utilisée par des fabricants locaux de poudre. Les autres variétés (Virginie, Burley, tabacs noirs légers) sont pour partie achetées par la fabrique locale de cigarettes (SACIMEN) et pour partie exportées vers la France et quelques autres pays européens.

L'évolution des échanges de tabacs bruts a été suivante au cours de la période 1968-1970 (en tonnes) :

	1968	1969	1970
Exportations	2.472	2.776	2.419
Importations	459	561	557

Conformément à la baisse attendue de la production, les exportations devraient être en retrait en 1972 et même en 1971, étant donné que les quantités de tabac commercialisées sont elles-mêmes en recul, soit 3600 tonnes en 1971 et 3070 tonnes en 1972.

7 - MALI

La culture industrielle du tabac a été démarrée en 1969 dans le cadre du projet du Fonds Européen de Développement "Opération Haute Vallée du Niger".

7.1 - Plantations

Le tabac est cultivé en plantations villageoises par lots de 10 hectares. Cette production est encadrée et contrôlée depuis la sélection des semences, la création des pépinières, la formulation des engrais, la fermentation, jusqu'à la commercialisation.

7.11 - Variétés cultivées et à l'essai

Par ordre d'importance décroissante, on trouve :

- Paraguay
- Kentucky et Brite (Virginie) : à l'essai
- Maryland : à l'étude
- Nostra-No du Brenta : à l'étude

On cultive également un peu de Rio Grande (Grand Redito). Les plantations de Maryland, encore à l'étude, réussissent bien. Les lignes de Paraguay sont bien sélectionnées et bien fixées. Par ailleurs, le Burley, dont la culture est maîtrisée, n'a pas été développé en raison de la production mondiale très importante qui fait que le marché de ce tabac présente un caractère très spéculatif, mais rien ne s'oppose, du point de vue agronomique, au développement de cette culture le cas échéant.

Quant au Nostra-No du Brenta, il s'agit d'un tabac lourd de remplissage pour cigares. En cas de demande, cette variété pourrait être produite à grande échelle.

7.12 - Superficies et rendements

Actuellement les superficiesensemencées sont volontairement limitées tant que les débouchés de cette culture ne sont pas assurés. Ainsi, dans la Haute Vallée du Niger 383 hectares ont étéensemencés en 1973. Mais il existe des possibilités énormes d'extension; outre la Haute-Vallée, d'autres régions, ainsi que la rive droite du Niger, présenteraient même des conditions de culture encore plus favorables. Il s'agit des zones suivantes du Sud-Est au Sud-Ouest du Mali : Sikasso, Ségou, Yankolita, Bafoulabé, Kayés, qui offrent des sols appropriés et où l'eau est disponible (irrigation).

A l'heure actuelle, grâce à l'engraisement des sols et à l'irrigation, le rendement moyen est de 2 000 kg/ha, mais on obtient des rendements de 3 000 à 3 500 kg/ha (1)

7.13 - Caractéristiques des tabacs

Les analyses effectuées par le SEITA ont montré que la teneur en nicotine est faible. Le tabac brûle bien, il n'a pas de goût désagréable. Le tabac récolté subit pendant deux mois une fermentation naturelle dans les balles, ce qui lui donne un goût de caramel. Toutefois, aux dires de certains cette fermentation ne serait pas suffisante et de plus, des problèmes se poseraient au niveau du séchage. Les tabacs méritent également le qualificatif de "naturels", en effet, compte-tenu du climat et de la saison choisie (saison sèche) il n'y a pas de maladie, donc aucun traitement chimique n'est nécessaire.

(1) Ces rendements s'expliquent par un fort apport d'engrais, de l'ordre de 1200 kg. Le tabac est cultivé en rotation avec d'autres cultures ce qui évite l'appauvrissement des sols et rentabilise la fumure apportée au plant de tabac. En effet, ce dernier a besoin d'un sol riche donc d'engrais, mais, hormis l'azote, il ne consomme pas les autres types d'engrais (phosphate et potasse). De la sorte, en monoculture, la fumure a un rendement faible tandis qu'en rotation elle est valorisée par les autres cultures.

7.2 - Production

La production a évolué comme suit (en tonnes) :

1969-1970	21	1971-1972	410
1970-1971	142	1972-1973	600 (prévision)

Pour la campagne 1972-1973 on avait prévu initialement 800 tonnes; en fait, on a réduit les ensemencements pour parvenir à 600 tonnes, tonnage qui pourra être plus facilement écoulé sur le marché.

7.3 - Commercialisation

La totalité du tabac est achetée par la manufacture de cigarettes du Mali : La SONATAM. Le tabac, une fois pesé et payé au paysan, est transporté directement par camion à la manufacture.

Toutefois, dans la situation actuelle l'écoulement de la production de tabac pose des problèmes importants. En vue d'encourager et développer la culture du tabac, le Service de l'Agriculture du Mali a été amené à fixer des prix plus élevés que ceux pratiqués sur le marché international (ainsi, le prix du Paraguay est plus du double). Aussi, malgré l'intérêt de divers fabricants de cigarettes pour le tabac malien, la production ne peut être exportée.

Sur le marché intérieur, la SONATAM ne peut également absorber la totalité de la production. Sa capacité de production est de 800 tonnes de tabac, mais cette capacité n'est utilisée qu'à concurrence de 450 tonnes. En outre, la SONATAM a des contrats d'achats de tabac avec la Chine Populaire, pour certaines variétés non produites au Mali et qui lui sont également vendues à un cours supérieur à celui du marché international. Il en résulte que la SONATAM doit actuellement stocker des surplus de production.

7.4 - Perspectives

Le développement de la culture du tabac est donc lié à :

- L'augmentation de la capacité de production de la manufacture de cigarettes (ce qui est en cours, avec amélioration de la qualité en vue d'accroître la part de la SONATAM sur le marché national et d'exporter des cigarettes dans les autres pays d'Afrique);
- la culture de certaines variétés encore insuffisamment produites et dont a besoin la manufacture;
- L'abaissement des prix, notamment en vue de l'exportation.

Le Service de l'Agriculture est certain de pallier le problème des prix et la solution devrait être trouvée sous peu. Toutefois, le risque subsiste qu'un abaissement du prix d'achat, ne détourne le paysan de cette culture (1). Deux facteurs pourraient contrebalancer ce risque; d'une part les rendements élevés que l'on obtient déjà et que l'on pourrait accroître, pourraient permettre un abaissement des prix sans pour autant qu'il y ait une baisse proportionnelle du revenu du paysan, d'autre part une grande partie du travail concernant la culture du tabac s'effectue pendant la saison sèche où les travaux des champs n'occupent guère le paysan. De toute façon, le comportement du paysan ne représente pas l'obstacle majeur à un abaissement du prix d'achat du tabac; en l'occurrence, il s'agit de celui du fonctionnaire malien étant donné que la plupart des plantations appartiennent à des fonctionnaires pour lesquels travaillent les paysans.

En résumé, la culture du tabac au Mali, d'introduction récente (1969) est favorisée par le procédé de la rotation des cultures, des rendements élevés, en revanche jusqu'ici, fortement handicapée par des prix élevés. L'obstacle des prix éliminé, cette culture ne trouvera des débouchés extérieurs assurés

(1) La culture du tabac a une rentabilité nette six fois plus élevée qu'en Côte d'Ivoire où le paysan a tendance à abandonner le tabac pour le coton plus rentable. De même au Mali, après la baisse du cours d'achat des tomates, la production avait baissé de façon telle que l'usine de transformation de tomates avait dû cesser son activité.

que si la qualité est maintenue et même améliorée, notamment au niveau des opérations de fermentation et de séchage. Pour atteindre les objectifs de vente il est nécessaire de déployer encore des efforts de vulgarisation, généraliser les méthodes donnant le meilleur produit, maintenir une surveillance continue, en dépit des difficultés actuelles d'encadrement.

8 - R. C. A.

La République Centrafricaine est un important producteur de tabac de cape et de tabac de coupe. Les cultures se font en plantations villageoises sous la responsabilité de la Société Franco-Centrafricaine des Tabacs (FCAT) (1); cette société a le monopole de la production et de la commercialisation du tabac.

8.1 - Plantations

La culture du tabac est concentrée dans quatre régions, chacune spécialisée dans un type de tabac. Ce sont :

Tabac de cape : Haute-Sangha (Berberati)

Tabac de coupe: Basse Kotto (Mobaye et Kembé)

M'Bomou (Ouango)

Haut M'Bomou (Obo, Zémio, Djémah)

8.11 - Tabac de cape

La variété cultivée est du type Sumatra. Cette culture existe en RCA depuis 1952. Les superficies étaient en 1972 de 724 ha. Elles devraient atteindre 800 ha dans les années à venir, superficie considérée comme un plafond par la FCAT.

Le nombre de planteurs concernés a été de 2 400 en 1972 et peut atteindre 3 000 dans les prochaines années.

Depuis le début de cette culture, le rendement a beaucoup augmenté. Il était par exemple de 485 kg/ha en 1966 et a atteint 813 kg/ha en 1972 qui a été une très bonne année. Une légère baisse a été enregistrée pour la campagne 1972/1973.

(1) FCAT : Société d'économie mixte créée en 1966 (85 % SEITA, 15 % RCA)

8.12 - Tabac de coupe

Les variétés cultivées sont le Maryland (Haut M'Bomou) et le Rio Grande (Basse Kotto et M'Bomou), cette dernière variété, faible en nicotine, était implantée depuis la campagne 1971/1972. Le tabac de coupe couvrait en 1972 une superficie de 739 ha qui pourra atteindre facilement 1 500 ha au cours des prochaines campagnes.

Comme le montre le tableau ci-après, de nombreux planteurs sont concernés par cette culture :

Nombre de planteurs de tabac de coupe		
Régions	1972	1973
Basse Kotto	3 498	5 512
M'Bomou	436	627
Haut M'Bomou	4 633	3 730
		(5 000 possible)
Total	8 567	9 869

Au cours des dernières années, le rendement de l'ensemble du tabac de coupe a oscillé entre 650 et 750 kg par ha. En 1972, le rendement du Maryland a été de 652 kg/ha tandis que celui du Rio Grande atteignait 950 kg par ha.

Les cultures du tabac de coupe sont plus dispersées que pour la cape, comme cela apparait dans le tableau ci-après.

Superficies et rendements par planteur en 1972		
Région	Superficie par planteur (ares)	Rendement par planteur (kg)
Basse Kotto	6,37	70
M'Bomou	7,34	64
Haut M'Bomou	10,42	68

8.13 - Caractéristiques des tabacs

Le tabac de cape est de très bonne qualité; il est d'ailleurs actuellement vendu sur le marché international et utilisé pour la fabrication de cigares.

Le tabac Maryland pourrait peut-être convenir comme tabac de remplissage pour cigarillos.

Le Rio Grande présente en RCA des caractéristiques assez spéciales; en particulier il est plus léger qu'habituellement; aussi s'il n'est peut-être pas possible de l'envisager pour la fabrication de cigares, il conviendrait très certainement pour la tripe de cigarillos.

8.14 - Organisation des cultures par la FCAT

A partir de chacun de ses centres (3 pour le tabac de cape et 2 pour le tabac de coupe (1)), la FCAT assure l'encadrement des cultures, distribue les graines, produites à Batchenga au Cameroun, les produits phytosanitaires et, uniquement pour les pépinières, les engrais. Elle supervise les différentes opérations au cours de la culture et de la récolte et, en particulier, la construction et l'aménagement des séchoirs individuels.

(1) Centres tabac de cape : Berberati, Gamboula et Nakombo (près de Sosso). Centres tabac de coupe : Kembe (Basse Kotto) et Zemio (Haut M'Bomou); Les centres de Mobaye et Bangassou sont fermés.

Dans chaque centre, après l'achat du tabac aux planteurs, la récolte subit plusieurs opérations :

- retriage à l'entrée,
- fermentation,
- triage par longueur et pour le tabac de cape par nuances,
- emballage,
- expédition.

Pour assurer ces différentes opérations, la FCAT dispose de 8 européens et de 72 employés centrafricains (1) pour le tabac de cape, de 2 européens et 99 employés centrafricains (2) pour le tabac de coupe.

Pendant la période de juin à décembre, la FCAT a employé dans ses centres en 1972 : 589 ouvriers pour la cape et 136 pour la coupe.

8.2 - Production

La production de tabac, tant de cape que de coupe, progresse régulièrement depuis plusieurs années comme le montre les chiffres suivants (en tonnes) :

1964/65	469	1968/69	810
1966/67	775	1969/70	1 000
1967/68	859	1970/71	1 081
		1971/72	1 177

(1) dont 10 adjoints d'inspection et 62 surveillants de culture

(2) dont 6 adjoints d'inspection et 58 surveillants de culture pour le Rio Grande, 5 adjoints et 30 surveillants pour le Maryland.

Actuellement la moitié de la production est du tabac de cape. Pour le tabac de coupe, la quasi totalité de la production est récoltée dans le Haut M'Bomou et la Basse Kotto, celle du M'Bomou étant très faible et stagnante comme l'indique le tableau ci- après, (en tonne) :

Campagne	Cape		Coupe		Total
	Haute Sangha	Haut M'Bomou	Basse Kotto	M'Bomou	
1970/71	487	412	162	20	1 081
1971/72	589	315	245	28	1 177

8.3 - Commercialisation

Les achats du tabac aux planteurs s'effectuent dans les villages par des employés de la FCAT. Le transport est également assuré par la FCAT; il s'effectue par routes et n'est pas sans poser de nombreux problèmes en particulier dans l'est du pays.

Au cours des deux dernières campagnes, les prix d'achat ont été les suivants, en Fcfa/kg :

	1972	1973
Cape : 1ère qualité	350	380
2ème qualité	250	280
3ème qualité	150	170
4ème qualité	100	110
5ème qualité	80	90
lot coupe	50	60
Coupe : prix moyen	70	75

Avant la création de la manufacture de cigarettes en 1972, la totalité du tabac était exportée, principalement vers la France.

L'exportation reste le principale débouché du tabac centrafricain; en effet, la Société Centrafricaine des Cigarettes (SOCACIG) n'a acheté en 1972 que 40 tonnes de Maryland et 30 tonnes de Rio Grande.

La totalité du tabac de cape est exportée en containers, par bateau, à partir de Douala. Comme le tabac de cape du Cameroun, il est côtelé et vendu à la Bourse des tabacs de Paris. Quant au tabac de coupe exporté, il est actuellement expédié par avion après accord avec UTA.

Le tableau ci-après donne l'évolution des quantités commercialisées au cours des quatre dernières années (en tonnes) :

Centres	Type de tabac	1969	1970	1971	1972
Haute Sangha	Cape et sous-cape	481 (1)	323	419	491
Basse Kotto et M'Bomou	Rio Grande	173	152	150	230
Haut M'Bomou	Maryland	<u>168</u>	<u>396</u>	<u>348</u>	<u>261</u>
Total		822	871	917	982

(1) dont 88 tonnes provenant du Centre de Boda fermé depuis.

8.4 - Perspectives

La FCAT prévoit un développement prudent du tabac de cape, pour lequel elle estime que 600-620 tonnes correspondent à un plafond, en raison des problèmes de commercialisation qu'une production plus importante pourraient provoquer.

Pour le tabac de coupe d'après la FCAT la production pourrait atteindre 450 tonnes dans les prochaines années et 400 tonnes pour le Rio Grande.

Pour 1975, l'objectif global de production du deuxième Plan Quinquennal est de 2 600 tonnes et s'appuie essentiellement sur les progressions des cultures dans le Haut M'Bomou et la Haute Sangha.

9 - RWANDA

La culture du tabac (1) est pratiquée depuis de nombreuses années au Rwanda de façon traditionnelle. Elle est très répandue mais s'effectue sur de très petites parcelles.

9.1 - Plantations

Les principales régions productrices sont celles de Butare, de long de la frontière du Burundi, et surtout celle de Bugoyi où les sols volcaniques, à haute teneur en potassium conviennent particulièrement bien pour la culture du tabac.

Deux récoltes par an sont effectuées, l'une en janvier, l'autre, la plus importante, en juillet-août. Les feuilles sont séchées au soleil puis entassées et enrobées dans des herbes où elles subissent une fermentation naturelle pendant 3 à 4 jours.

9.11 - Variétés cultivées et à l'essai

Les plants de tabac cultivés correspondent à des variétés régionales. Dans la région de Butare, c'est un tabac pouvant convenir pour le remplissage des cigarettes. Dans la région de Bugoyi (Ruhengeri et Gisenyi), les variétés rencontrées peuvent servir pour la plupart à la fabrication de cigares; d'après les spécialistes de la Mission Rwaza(2) ces tabacs peuvent être utilisés comme intérieur pour cigares et même pour certains d'entre eux, comme sous-cape. Par contre, aucune variété n'est convenable comme tabac de cape.

(1) Deux rapports complémentaires de l'ONUDI de Ffoulkes et Dukat donnent de nombreux détails agronomiques et économiques sur le traitement et l'industrialisation du tabac au Rwanda (mai - juillet 1970).

(2) Cf rapports ONUDI déjà cités.

Des essais d'implantation de nouvelles variétés ont été faits en particulier à la station de l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda (ISAR) dans leur station de Karama (sud de Nyamata) en 1962-1963. Les variétés les plus productives avaient été le "Green Briant" et les "White Burley".

Après les essais faits en 1969-1970 avec l'aide du FED dans la vallée de l'ICYANYA (30 km à l'est de Kigali), les conditions climatiques et pédologiques se sont avérées très favorables pour le tabac Burley dans la partie haute de la vallée, pour le tabac Kentucky et Sumatra dans les alluvions de la vallée.

9.13 - Superficies et rendements

Les superficies cultivées peuvent être estimées actuellement à environ :

- 100 ha dans la préfecture de Butare (400 à 600 ha pourraient convenir à cette culture),
- 600 ha dans la région du Bugoyi.

Les rendements à Butare sont de 400-500 kg/ha et de 1 000 kg/ha dans le Bugoyi.

9.2 - Production

Bien que difficile à comptabiliser, la production annuelle peut-être estimée à 800-1 000 tonnes dont 40 tonnes dans la région de Butare et 650 tonnes dans le Bugoyi. Cette production n'a pas évolué depuis plusieurs années et il devrait en être de même au cours des prochaines années avec même peut-être une légère baisse.

9.3 - Commercialisation

La majorité des tabacs produits est destinée au marché local pour être consommée par les fumeurs de pipe, très nombreux au Rwanda. Aussi le tabac est vendu en feuilles au prix de 1 à 2 F Rw la feuille dans les régions productrices et jusqu'à 4 F Rw (1) la feuille dans les régions plus éloignées (il peut y avoir de

(1) 1 F F = 18 F Rw

60 à 120 feuilles par kg suivant le type et la qualité du tabac). Ces prix devraient augmenter dès l'année prochaine.

Une partie de la production du Bugoyi est chaque année achetée par les Pères de la Mission Rwaza pour leur fabrique de cigares. En 1973, ils ont acheté 500 000 feuilles à 0,5 F Rw la feuille, soit une quantité d'environ 7,5 - 8 tonnes.

9.4 - Perspectives

La culture du tabac est concurrencée actuellement par celle du pyrèthre. En conséquence, le nombre de planteurs diminue et les prix vont augmenter.

Malgré les résultats positifs des essais qui ont été pratiqués, le développement de la culture du tabac et surtout l'implantation de nouvelles variétés restent problématiques; en effet, l'encadrement technique qui serait nécessaire pour obtenir des qualités de tabac "industrielles" et les efforts supplémentaires demandés aux paysans nécessiteraient de commercialiser le tabac à un prix beaucoup plus élevé que le prix actuel, déjà non rentable pour une industrie.

Actuellement, les paysans vendent facilement et à un bon prix leur tabac sans préparation ni précautions particulières. Aussi les organismes concernés envisageraient plutôt de développer la culture du tabac dans de nouvelles régions, (Lac Mugesera et surtout Nord-Est de Kigali) et d'y former le paysannat. Toutefois, ce développement reste fonction d'éventuels débouchés industriels (en particulier manufacture de cigarettes).

10 - TCHAD

La culture du tabac a été introduite et développée au Tchad depuis 1968-1969 par la Société Industrielle du Tabac Tropical (SIAT). Elle concerne les deux sous-préfectures de Goré et surtout de Baïkokoïoum dans le Logone Oriental, au sud-ouest du Tchad.

10.1 - Plantations

10.11 - Variété cultivée

La variété du tabac cultivé a été mise au point en fonction des caractéristiques particulières au Tchad : il s'agit du Paraguay X Claro. C'est un tabac brun dont la qualité est très bonne et qui convient pour le remplissage des cigarettes.

10.12 - Superficies et rendements

Les cultures couvrent une superficie de 97 ha et concernent environ 900 paysans répartis dans 62 villages. Les rendements peuvent atteindre 1 500 kg/ha; le rendement moyen est de 1 000 kg/ha.

Depuis 1973, l'encadrement des cultures est assuré par la société TABATCHAD (1) qui dispose d'un expatrié spécialiste du tabac et de 7 moniteurs fournis par la SIAT.

Outre l'encadrement, les graines, les engrais et les produits phytosanitaires sont distribués aux paysans qui les remboursent au moment de la vente de leur tabac.

(1) La Société Agricole Tchadienne de Collecte et de Traitement des Tabacs (TABATCHAD) a été créée en mars 1973 par la Société d'Etudes et de Promotion (SEPRO), la Société de Participation Industrielle et Financière pour la France et l'Afrique (SPIF) (groupe JOR) et la Société de Financement Industriel, Commercial et Agricole (SOFICAL) (groupe Bastos); elle a pour objet l'étude des possibilités tabacoles du Tchad, les opérations de vulgarisation concernant la culture du tabac, sa collecte et son traitement et dispose d'un centre d'expérimentation à Bekao.

10.2 - Production

La majorité des planteurs produit moins de 200 kg par an et plus du tiers d'entre eux entre 100 et 200 kg par an. La production est actuellement de 150 tonnes par an. Elle est volontairement limitée en raison de problèmes de débouchés, malgré le Ministère de l'Agriculture qui aurait souhaité l'accroissement de cette production jusqu'à 350 tonnes par an. Les termes du protocole d'accord avec les services concernés du Ministère de l'Agriculture sont renouvelables tous les ans et peuvent donc être modifiés en tenant compte d'éventuelles possibilités nouvelles. L'évolution de la production, en tonnes de feuilles achetées aux planteurs est donnée ci-après.

Evolution de la Production

	<u>en tonnes</u>
1968-1969	16
1969-1970	17
1970-1971	94
1971-1972	121
1972-1973	142,6 (1)

10.3 - Commercialisation

Cette production est destinée en grande partie à la manufacture de cigarettes de Brazzaville qui la transforme en scaferlatti; celui-ci est expédié au Tchad pour la fabrication de cigarettes (ainsi qu'en R.C.A. et au Gabon). Le solde de la production est destiné à la Corse mais ces exportations ne sont pas rentables et ne sont destinées qu'à utiliser le surplus de production.

(1) dont 1ère qualité : 38 tonnes; 2ème qualité 73 tonnes; 3ème qualité 31 tonnes.

Les prix d'achat aux planteurs ont été les suivants au cours de la dernière campagne :

1ère qualité : 90 Fcfa/kg

2ème qualité : 60 Fcfa/kg

3ème qualité : 30 Fcfa/kg

10.4 - Perspectives

Bien que la qualité du tabac se soit améliorée grâce en particulier au respect des normes de classement et aux séchoirs (1), il faut noter deux difficultés dans le développement tabacole du Tchad : d'une part en raison de la sécheresse, le traitement des feuilles après leur entrée dans les magasins de manipulation exige des précautions spéciales; d'autre part l'éloignement des ports rend l'évacuation onéreuse.

En conséquence, la culture du tabac de cape, du Burley et du Virginie, préconisée en 1970, est restée jusqu'à présent au stade de l'idée.

(1) Le tabac est séché en séchoirs individuels; 812 ont été construits en 1971-1972 et 216 en 1970-1971. Un hangar de fermentation de 250 tonnes de tabac est actuellement en cours de construction à Moundou.

11 - TOGO

La culture du tabac au Togo est une culture traditionnelle de case. Au cours de la campagne 1961-1962 le gouvernement avait tenté de lancer une culture industrielle, mais la récolte n'avait pas été vendue en raison de cours trop élevés.

Selon l'enquête agricole effectuée pour la campagne 1961-1962, les superficies plantées, la production et les rendements moyens auraient été les suivants (culture traditionnelle et culture industrielle) :

Régions	Superficie (hectares)	Production (tonnes)	Rendement moyen (kg/ha)
Atakpamé	190	142	750
Akposso	60	15	250
Nuatja	15	8	530
Klouto	10	5	500
Total Zone des Plateaux	275	170	620
Lama-Kara	210	102	485
Pagonda	10	5	500
Niamtougou	240	76	327
Sokodé/Bafilo	200	88	440
Bassari	150	80	533
Total Zone du Centre	810	351	933
Kandé	35	27	771
Mango	130	88	677
Dapango	2 600	1 030	396
Total Zone des Savanes	2 765	1 145	414
Ensemble Togo	3 850	1 666	433

Une partie de ces données correspondrait en fait à des estimations, le tabac de case étant vendu à la feuille et non au poids.

Selon les comptes nationaux de 1968, parus en novembre 1971, en 1968 la production aurait été de 1296 tonnes autoconsommées par les producteurs et 504 tonnes vendues par les producteurs pour consommation directe. La valeur estimée de cette production était de 63 millions de Fcfa.

L'absence de statistiques (1) ne permet pas de tracer l'évolution de cette production, ni de connaître la situation actuelle. En tout état de cause, on peut considérer la production industrielle comme nulle jusqu'à l'intervention récente de la CAITA.

En effet, le SEITA, intéressé pour son approvisionnement par les tabacs de l'Afrique de l'Ouest a mandaté la CAITA au Togo, après accord du Ministère du Plan, pour tenter de développer la culture industrielle du tabac. Les opérations en cours menées par la CAITA sont donc financées par le SEITA, avec la collaboration des SORAD, sociétés d'intervention agricole intégrées horizontalement, c'est à dire ayant la responsabilité de plusieurs cultures différentes.

La CAITA effectue des essais sur le Paraguay Claro (la culture traditionnelle portait sur le Kentucky et le Virginie) dans la zone des Hauts-Plateaux et dans la zone Centrale (notamment à Sokodé). Des points d'essais ont été effectués dans la zone des Savanes (Nord du Togo) en 1972. Dans les autres régions, la culture du tabac est limitée par l'harmattan.

Selon la CAITA, les variétés de tabacs pour cigares ne donnent rien, les tabacs perdent leur arôme; de même le tabac blond ne réussit pas. Seul le tabac noir de remplissage de cigarettes se développe bien. De ce point de vue la situation est analogue à celle du Dahomey.

(1) Le dépouillement de l'enquête agricole pour la campagne 1970/1971 est en cours.

12 - ZAIRE

En raison de la présence au Zaïre, depuis de nombreuses années, de plusieurs manufactures de tabac, ce pays s'est intéressé depuis longtemps au développement de la culture du tabac et à l'implantation de variétés modernes "industrielles".

12.1 - Plantations

Il existe au Zaïre quatre centres tabacicoles : dans la région du Kwango (à Fatundu, province de Bandundu) et le sud-Shaba (Likasi, Kaniama et Kisenge).

Dans ces régions, les cultures qui s'effectuent en milieu paysan, sont suivies et supervisées par des spécialistes en particulier ceux de la British American Tobacco (BAT) et de Tabazaïre, le FED participe également au développement de cette culture.

12.11 - Région de Bandundu

Pour les cultures de cette région, qui ont démarrées en 1966, la BAT bénéficie d'une licence exclusive d'exploitation. Cette région est divisée en 6 agences avec à la tête de chacune d'elles un chef d'agence. L'encadrement sur le terrain est effectué par 100 moniteurs agronomes qui assurent en moyenne à chaque planteur 3 visites par semaines.

Les planteurs sont actuellement au nombre de 5 200 dont 5 000 pour le tabac Kentucky et 200 pour le tabac Virginia. La superficie et le rendement sont en moyenne respectivement de 25 ares et de 100 kg par planteur.

Les variétés cultivées sont le Virginia et surtout le Kentucky, tabac noir qui peut-être valable pour la tripe de cigares.

Un plan sur les cinq prochaines années prévoit le développement des cultures de tabac dans cette région, développement qui devrait concerner jusqu'à 8000 - 10000 planteurs.

12.12 - Région de Likasi

Des essais de culture ont été pratiqués il y a plusieurs années dans la région de Likasi. Ils ont été faits par Tabazaïre avec l'aide du FED. Mais en raison des conditions pédologiques et sociales (1) défavorables, cette région a été abandonnée.

12.13 - Région de Kaniama

Après avoir abandonné Kaniama pour les essais de Likasi, Tabazaïre s'est réinstallé dans cette région, il y a quatre ans avec sa filiale PPlantabac qui s'occupe plus spécialement de la culture du tabac.

A Kaniama, Tabazaïre a beaucoup de matériel et d'équipement et a fait de nouveaux investissements depuis son retour en 1969.

La culture du tabac concerne 1800 planteurs dont la majorité sont de petits planteurs (superficie moyenne 25 ares), sauf quelques uns disposant de superficies de 10 à 30 ha.

Les variétés actuellement cultivées sont le Galbo et surtout le White Burley. Le Galbo, variété brésilienne peut très bien convenir pour la tripe de cigares, ainsi que le Burley, toutefois pour ce dernier, dans un plus faible pourcentage.

(1) Concurrence au niveau de la main d'oeuvre des mines et des cultures maraichères.

12.14 - Région de Kisenge

Des actions de vulgarisation de la culture du tabac ont été pratiquées dans la région de Kisenge depuis 1964-1965. L'aide du FED obtenue en 1967 a permis à une première équipe de spécialistes de s'installer en 1968. Devant les résultats encourageants obtenus, cette aide, prévue jusqu'en 1972 sera sans doute prolongée jusqu'à la campagne 1973-1974.

Les superficies concernées sont actuellement de 475 ha. Le rendement est en moyenne de 600 kg/ha. En 1971-1972, 2 500 planteurs de la région produisaient du tabac. Ils ont été 3 000 pour la campagne 1972-1973. Les variétés cultivées sont le White Burley et surtout le Kentucky.

La culture du tabac doit s'étendre vers Kasaji et les efforts porteront au cours des prochaines campagnes tant sur l'amélioration des qualités du tabac que sur l'accroissement en quantités de la production.

12.2 - Production et commercialisation

Le tabac cultivé au Zaïre dans les régions de Bandundu, Kisenge et Kaniama est destiné dans sa totalité aux manufactures de cigarettes du pays.

La BAT utilise la production de la région de Bandundu qui a été pour la campagne 1972-1973 de 400 tonnes de Kentucky et de 20 tonnes de Virginie. Le plan de cinq ans pour le développement du tabac dans cette région devrait permettre d'atteindre pour la campagne 1976-1977 une production de 1 000 tonnes de Kentucky et de 250 tonnes de Virginie.

Tabazaïre utilise le tabac produit dans la région de Kaniama. Depuis son retour dans cette région la production s'accroît rapidement.

Le tabac de la région de Kisenge est actuellement acheté par Tabazaïre par la filiale Plantabac. La production a été de 170 tonnes en 1970-1971 et de 245 tonnes en 1971-1972 (première année après la restructuration). Les productions des prochaines années devraient être plus importantes en tonnage et de meilleure qualité.

Au total, la production de tabac du Zaïre et les perspectives s'établissent comme suit :

(en tonnes)

Campagne	Bandundu	Kaniama	Kisenge	Total
1970/1971	83 (Kentucky)	76	170 (150 Kentucky 20 White Burley)	329
1971/1972	280 (Kentucky)	220	245	745
1972/1973	420 (400 Kentucky 20 Virginia)	350 (275 White Burley 75-80 Galbo)	300 (p)	1 070
1973/1974	800 (Kentucky) (p)	n.d.	350 (p)	n.d
1976/1977	1250 (p) (1000 Kentucky 250 Virginia)	n.d	n.d	n.d
1980	n.d	1000-1200	n.d	n.d

(p) : prévisions
n.d : non disponible

Pour la dernière campagne, les prix (1) d'achat aux planteurs sont les suivants

en Makuta/kg

Variétés	Bandundu	Kisenge	
	Kentucky	Kentucky	Burley
1ère qualité	23	18	23
2ème qualité	19	11	15
3ème qualité	17	4	4

(1) L'unité monétaire est le Zaïre (Z); monnaie divisionnaire le Likuta 1/100è de Zaïre; Makuta (K) est le pluriel de likuta; 1 Z = 2 U.S. dollars

A Kisenge, où le développement de la culture du tabac est plus récent, le prix de revient moyen du tabac, après traitement, bien qu'ayant baissé, est encore de 40-45 K/kg. Ce tabac ne sera vendu qu'à 30 K/kg en moyenne, les propositions de prix de Tabazaïre étant les suivantes (en K/kg)

	Kentucky	Burley
1ère qualité	48	42
2ème qualité	40	37
3ème qualité	37	30

12.3 - Annexe : La production de tabac de cape dans le passé

Le Zaïre a été un producteur de tabac Sumatra. En effet, Tabazaïre avait implanté cette variété après accord avec Sumatra.

Cette culture implantée dans les années 1950 dans la région du Kivu a été abandonnée en 1967. Les productions de 1968 à 1970 ont été le fait d'un seul planteur qui depuis a également renoncé (1).

La cape produite a servi, en partie, à la fabrication de cigares destinés au marché local, fabrication pour laquelle étaient importés les autres tabacs (tripe et sous-cape). Les quantités restantes étaient exportées sur la Belgique et vendues à la bourse de Brême; la production a atteint 250-300 tonnes.

L'abandon de la production de cape au Zaïre avait plusieurs causes :

- après la chute de Soekarno, l'Indonésie a rappelé les techniciens hollandais et exporte désormais d'énormes quantités de ce tabac.

(1) Production : 1967-1968 : 78 tonnes; 1968-1969 : 81 tonnes; 1969-1970 : 36 tonnes

- Les grades produits étaient insuffisants en quantité. Le producteur pouvait certes répondre à la demande du client en ce qui concerne la qualité requise, mais était dans l'impossibilité de s'engager ferme sur le tonnage à livrer.

- le prix de revient devenait prohibitif en raison des salaires relativement élevés en brousse, du coût excessif des engrais, insecticides, fongicides, matériels agricoles, dû surtout au taux élevé des droits d'entrée.

- La culture du tabac de cape demande la présence de techniciens expatriés, extrêmement spécialisés, en particulier pour le triage et la fermentation.

- L'extension de la culture de Sumatra en milieu rural paraît irréalisable sans un encadrement dense en personnel expatrié.

- Les taxes à l'exportation auraient été trop élevées.

Bien que Tabazaïre ait un projet de fabrication de cigares et de cigarillos pour la consommation locale, cette société ne semble pas envisager la relance de la culture de tabac de cape.

13 - AUTRES PAYS

13.1 - GABON : Pour mémoire (1)

13.2 - HAUTE-VOLTA

Il existe un centre de culture traditionnelle de tabac dans la région de Banfora qui produit de la poudre à chiquer et du tabac à mâcher; la production, difficile à évaluer, est destinée au marché local.

La MAVOCI, Manufacture Voltaïque de Cigarettes (2), maintient dans la région de Bobo-Dioulasso une petite production de tabac industriel de l'ordre de la dizaine de tonnes.

Le Ministère de l'Agriculture, avant de s'engager sérieusement dans la promotion de la culture du tabac industriel, veut faire effectuer des essais dans la région de Banfora.

13.3 - MAURITANIE

La culture du tabac est artisanale et concerne des variétés locales, pour lesquelles d'ailleurs, les conditions sont favorables. Il semble que cette culture puisse être quelque peu développée.

La production est très faible : elle a été estimée à 1 tonne en 1970, autoconsommée sans transformation.

(1) Il faut noter que la Manufacture de cigarettes de la SOCIGA, dont la mise en service est prévue en juillet 1972, doit être approvisionnée à partir de tabacs noirs hachés fournis par la Société Industrielle et Agricole du Tabac Tropical (SIAT) de Brazzaville.

(2) La MAVOCI s'approvisionne actuellement pour l'essentiel en tabacs préparés par la SITAB de Côte d'Ivoire.

13.4 - NIGER

Seule existe au Niger la culture traditionnelle du tabac. Elle s'est développée dans le sud et l'ouest du pays et n'a jamais fait l'objet d'un effort de modernisation sérieux; cette production est estimée à 300 tonnes/an et est exclusivement consommée par les fumeurs de pipe locaux.

Les espèces cultivées sont adaptées au goût des consommateurs locaux et ne peuvent être utilisées pour l'approvisionnement d'une industrie dont la production serait destinée à une clientèle ayant des goûts différents.

L'administration nigérienne s'intéresse à la promotion de la culture du tabac, notamment dans le sud du pays où les conditions agroclimatiques ne sont pas défavorables. Cette production pourrait dans une première phase alimenter partiellement l'unité de production de cigarettes destinée au marché intérieur et actuellement en projet. Toutefois, les essais de culture qui avaient été entrepris par une société canadienne viennent d'être abandonnés.

13.5 - SENEGAL

La Manufacture de Tabac de l'Ouest Africain (MTOA) et la Société de Développement et de Vulgarisation Agricole (SODEVA) avec l'assistance technique de la société française SATEC tentent de développer la culture du tabac (type brun d'Amérique latine) en plantations villageoises dans la région de Siné Saloum entre Kaolack et la Gambie.

A l'ouest de cette région, il existe également une culture du tabac dont la MTOA assure l'encadrement par des moniteurs, fournit des graines et s'engage à acheter la récolte. Cet effort de développement de la culture du tabac est pris en charge à titre gratuit par la MTOA qui, en outre, forme des moniteurs pour le compte du Service Officiel de l'Agriculture de Kaolack.

Jusqu'à présent, le développement de cette culture a été fortement gêné par la sécheresse qui règne en zone sahélienne et la MTOA envisagerait l'abandon de cette culture si la récolte de 1974 était aussi mauvaise que celle de 1973, soit 20 tonnes pour un objectif de 120 tonnes. Toujours en raison de la sécheresse, la production en 1972 n'avait été que de 25 tonnes. Quant à l'objectif pour 1974, il est de 100 tonnes pour une mise en place des semis équivalent à 200 tonnes.

13.6 - SOMALIE : Pour mémoire

CHAPITRE 2 : MANUFACTURES AFRICAINES DE TABAC

Parmi les Etats associés, seuls les pays suivants : Burundi, Dahomey, Mauritanie, Niger, Somalie et Togo, ne disposent pas de manufacture de tabac. Dans certains de ces pays des projets ont été étudiés mais n'ont pas abouti pour diverses raisons, dont une consiste dans l'étroitesse du marché national en question.

Il faut souligner qu'hormis à Madagascar et au Zaïre, dans les autres Etats associés, la transformation du tabac est assurée par une seule manufacture qui, de façon générale, approvisionne exclusivement le marché national.

Deux pays fabriquent des cigares : la Côte d'Ivoire dans une unité moderne et le Rwanda de façon artisanale. Les cigares fabriqués dans ce dernier pays sont exclusivement destinés au marché local, tandis que ceux fabriqués en Côte d'Ivoire sont destinés en priorité à l'exportation. Au Burundi, quelques cigares, destinés au marché local, ont été fabriqués au stade artisanal dans une mission de la région de Rutana.

1 - CAMEROUN

Société J. Bastos de l'Afrique Centrale (SBAC)

- Société anonyme créée en 1946 au capital social de 900 millions F cfa.
- Siège social et usine (mise en service en 1948) à Yaoundé - BP 94 -
Tél 22.04.00 - 22.14.64 - 22.08.75 - Télex 8.212 - Télég. TABASTOS YAOUNDE
- Correspondant à Paris : SOFICAL, 18 av. de Messine, 8ème - Tél 387.01.55 -
Télex 20.217
- Objet : fabrication de tabacs pour pipes et saucés et de cigarettes (brunes et blondes).
- Actionnaires : Sté de financement industriel, commercial et agricole (SOFICAL) (83,9 %) - actionnaires privés camerounais (15,6 %).
- Régime de l'entreprise : régime de la taxe unique UDEAC applicable depuis le 1er avril 1966 - taxe inférieure (TIP).
- Capacité de production : 1 800 tonnes de tabacs et cigarettes par an (contre 1 500 en 1971); projet : extension à 2 500 tonnes/an dans les 4 ans.
- Superficies : 18 ha dont 14 000 m2 de surface couverte.
- Production : en tonnes de produits divers (cigarettes et tabacs)

1969-1970	915	1971-1972	1.359
1970-1971	1 074	1972-1973	1 450 (prévision)
- Chiffre d'affaires (TTC) : en millions F cfa :

1968-1969	1 755	1971-1972	2 659
1969-1970	1 847	1972-1973	2 900 (prévision)
1970-1971	2 182		
- Approvisionnement : production locale (45 %) et importation (55 %)
- Main d'oeuvre : 225 Camerounais dont 15 cadres et agents de maîtrise; 14 expatriés dont 7 cadres.

2 - CONGO

Société Industrielle et Agricole du Tabac Tropical (SIAT)

- Société anonyme créée en 1945 au capital social de 500 millions F cfa
- Siège Social et usine mise en service en 1950 : Brazzaville BP 50 - Tel 34.57 et 29.60 - Téléx 211 CIGAFRIC-BZVIL - Télég. CIGAFRIQUE
- Correspondants à Paris : SPIF, 9 av. de Messine 8ème - Tel 227.94.00
Sté JOB, 83 Bd Exelmans, 16ème - Tel 224.68.50
- Objet : fabrication de cigarettes (brunes et blondes; 12 types)
- Actionnaires : Sté JOB-COFIFA - Sté nouvelle de cigarettes nationales
- Régime de l'entreprise : prioritaire - régime de la taxe unique UDEAC accordé le 1er avril 1966
- Capacité de production : 1 250 tonnes de cigarettes soit 60 millions de paquets par an
- Superficie : 25 985 m2 dont 10 187 m2 de surface couverte.
- Production et chiffre d'affaires :

Années	Production (tonnes de cigarettes)	Chiffres d'Affaires HT (millions F cfa)
1967	995	
1968	1 074	
1969	974	1 024
1970	1 021	1 127
1971	1 084 (1)	1 026
1972	740 (2)	970
(1) plus 49 tonnes de scaferlati		
(2) plus 443 tonnes de scaferlati		

La baisse de production en 1972 s'explique par la réduction des exportations due à la mise en service en RCA, au Gabon et au Tchad de manufactures de cigarettes. Cette usine fabrique encore du scaferlati destiné à ces usines.

- Débouchés : marché intérieur et exportations notamment à destination du Gabon et du Tchad.
- Approvisionnements : 250 tonnes de tabac local, 800 tonnes de tabacs d'origines diverses
- Main d'oeuvre : 142 africains et 6 européens
- Projet : fabrication de "cigarettes".

3 - COTE D'IVOIRE

Société Ivoirienne des Tabacs (SITAB)

- Société anonyme créée en 1956 (ex Manufacture des Tabacs de la Côte d'Ivoire MTCI) au capital social de 760 millions F cfa
- Siège social : Bouaké - BP 607 - tél 63.35.30 et 63.35.31 -Télég. OLYMPIC Bouaké; Direction générale : Abidjan BP 724 - Tél 35.75.77 et 35.65.31 - Télég. OLYMPIC Abidjan - Téléx 554.
- Objet : Fabrication de cigarettes et cigares
- Actionnaires : Sté Nationale de Financement (SONAFI) (18 %) - actionnaires ivoiriens (22 %) - SEITA (5%) - anciens actionnaires de la SITAB (ex MTCI) (Job - Mélia - Cigarettes nationales - SOFICAL) (40 %) - groupe suisse Rinsoz et Ormond SA (10 %) - SDTA (5 %)
- Installation : manufacture de cigarettes à Bouaké, en zone industrielle, mise en fonctionnement en avril 1956 - Installation d'une usine de cigares en août 1971.
- Capacité de production : 120 millions de paquets de cigarettes (2 400 tonnes) et 50 tonnes de cigares
- Superficie : 62 000 m2 dont 14 325 m2 de surface couverte.
- Production et chiffre d'affaires :

Années	Production			Chiffres d'Affaires (millions F cfa)
	Cigarettes		Cigares	
	Millions paquets	Tonnes	Tonnes	
1968	58	1 160		2 500
1969	60	1 200		3 200
1970	87	1 800		3 700
1971	96	2 000	0,4	4 200
1972	111	2 200	35	4 900
1973 (p)	117	2 300	50 (1)	5 500

(p) Prévisions
(1) Soit environ 2 millions de paquets de cigares

- Débouchés : exportation des cigares vers le France
- A pprovisionnement : tabac local (10 %) et importations.
- Main d'oeuvre : 389 Africains et 20 expatriés.

4 - GABON

Société des Cigarettes Gabonaises (SOCIGA)

- Société anonyme créée en 1970 au capital social de 100 millions F cfa
- Siège social et usine mise en service en août 1972 à Libreville - BP 2175
Tél. 202.29 - Télég. SOCIGA
- Objet : fabrication de cigarettes (brunes)
- Actionnaires : Etat gabonais (10 %), Sté de participations industrielles et financières pour la France et l'Afrique (SPIF) (87 %) du groupe JOB - SOFICAL (3 %) du groupe BASTOS.
- Régime de l'entreprise : prioritaire, agréée au régime 1 B du code des investissements à compter du 1er juillet 1970 pour 5 ans par décret du 7août 1970
- Capacité de production : 400 tonnes de cigarettes par an, soit 20 millions de paquets par an.
- Superficie : 20 000 m2 dont 1 800 m2 de surface couverte
- Production : 5,5 millions de paquets de cigarettes en 1972 (5 mois); Prévisions 1973 : 12 millions de paquets.
- Chiffre d'affaires : 202 M F cfa en 1972 (5 mois); Prévisions 1973 : 480 M Fcfa
- Approvisionnement : importation de tabacs noirs hachés fournis par la Sté industrielle et agricole du tabac tropical (SIAT) de Brazzaville; traitement du tabac sur place ultérieurement.
- Main d'oeuvre : 50 africains - 4 expatriés.

5 - HAUTE-VOLTA

Manufacture Voltaïque de cigarettes (MAVOCI)

- Société anonyme créée en avril 1966 au capital social de 100 millions F cfa.
- Siège social et usine mise en service en 1967 à Bobo-Dioulasso - BP 94
- Objet : fabrication et vente de tabacs et dérivés (tabacs, cigarettes et cigares).
- Actionnaires : Sté JOB (35,25 %) - Sté de financement industriel, commercial et agricole (SOFICAL) (24 %) - Sté nouvelle des cigarettes nationales (24 %) Divers actionnaires voltaïques et étrangers dont la SITAB (16,75 %)
- Régime de l'entreprise : prioritaire, convention signée le 25 juillet 1966 accordant à MAVOCI un régime fiscal stabilisé pour 25 ans à dater du 1er juin 1966.
- Capacité de production : 270 tonnes de cigarettes soit 15 millions de paquets
- Superficie : 16 050 m2 dont 1 850 m2 de surface couverte
- Production et chiffre d'affaires :

Années	Production (millions de paquets)	Chiffre d'affaires (millions F cfa)
1968	12,1	150
1969	12	150
1970	13	160
1971	15	180
1972	15	185

- Approvisionnement : tabacs préparés par l'usine de Bouaké de la SITAB
- Main d'oeuvre : 31 voltaïque et 4 expatriés.

6 - MADAGASCAR

Ce pays dispose de 9 entreprises de transformation du tabac, employant un millier de personnes et son chiffre d'affaires en 1968 s'est élevé à 1 250 millions de F cfa, les salaires versés s'élèvent à 161 millions de francs cfa

L'Office Malgache des Tabacs a le monopole de la vente et de la distribution en gros des produits du tabac.

6.1 - Manufactures de tabac à mâcher

Sept entreprises fabriquent uniquement du tabac à mâcher selon un procédé de fabrication local. Le marché malgache est, en effet, constitué à 90 % par du tabac à mâcher.

Les caractéristiques de ces entreprises sont les suivantes :

Sociétés	Production (tonnes)	Effectif (en unités)
Paraky Tsarasoatra	350-400	150
Ets Kiso-Drazana	250-300	120
Paraky Tsy Lesi	200-250	n.d
Paraky Mahazoarivo	150-200	60
Ets Ramananoraibe	50-75	35
Ets Jullien	50	n.d
Barday	25-30	n.d
Citab	43	25 (1)
(1) Tabac à mâcher et à fumer		

La production de ces entreprises a évolué comme suit (en tonnes)

1967	920	1969	1 270
1968	1 133	1970	1 551

6.2 - Manufactures de tabac à fumer et de cigarettes

Deux sociétés, la SACIMEM et la Compagnie Industrielle des Tabacs (CITAB), produisent du tabac à fumer et des cigarettes. Ces deux sociétés emploient respectivement 300 et 25 personnes (1).

Leur production a évoluée comme suit (en tonnes) :

	1967	1968	1969	1970
Tabac à fumer	83	105	122	140
Cigarettes	793	801	872	951

Il faut noter que la vente de tabac manufacturé par l'ensemble des sociétés malgaches se heurte à un courant de fraude et de fabrication artisanale non patentée qui s'alimente par des vols de feuilles dans les plantations et met en difficultés certaines sociétés.

(1) - SACIMEM (Société anonyme des cigarettes Méliá de Madagascar), à Antsirabé (province de TANANARIVE) route d'Ambositra, BP 128, Tél. 482-41
- CITAB, Tananarive, rue Rainizana bololona, Tél. 225-09

7 - MALI

Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM)

- Société d'Etat
- Siège social et manufacture de cigarettes mise en service en 1965 à Bamako
BP 59 - route de Sotuba - Tél 249.65 et 240.78
- Objet : gestion depuis 1968 de la fabrique d'allumettes "Eclair" et de la
fabrique de cigarettes "Djoliba" (cigarettes brunes)

- Fabrique de cigarettes Djoliba

- Capacité de production : 48.000 cartons de cigarettes (24 millions de paquets
de 20 cigarettes soit 600 tonnes de tabac traitées)
- Superficie : 29 000 m² dont 8 000 m² de surface couverte
- Production et chiffre d'affaires

	1969	1970	1971
Production (millions paquets de cigarettes)	11,4	14,5	18
Chiffre d'Affaires (millions FM)	1100	1600	2077

- Approvisionnement : tabac local et tabacs de Chine populaire
- Modernisation de l'appareil de production en cours.
- Main d'oeuvre : 550 Africains.

8 - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Société Centrafricaine de Cigarettes (SOCACIG)

- Société anonyme créée en août 1970, au capital social de 150 millions F cfa.
- Siège social et usine, mise en service en 1972, à Bangui, BP 728
- Objet : exploitation d'une manufacture de cigarettes (brunes et blondes; 5 types)
- Actionnaires : Sté de participations industrielles et financières pour la France et l'Afrique (SPIF) (90 %) (société du groupe JOB) et la Sté de financement industriel, commercial et agricole (SOFICAL) (10 %) (société du groupe Bastos).
- Régime de l'entreprise : agréée au Code des investissements le 27 août 1970.
- Capacité de production : 300 tonnes de cigarettes/an (16 millions de paquets; extensible ultérieurement à 20 millions de paquets).
- Superficie : 20 000 m²
- Production : 150 tonnes de cigarettes en 1972.
- Approvisionnement : la priorité sera accordée au tabac local produit par la Sté franco-centrafricaine des tabacs (SFCAT) avec un minimum d'incorporation de 30 %
- Main d'oeuvre : 58 Africains et 4 expatriés.

9 - RWANDA

Il n'existe pas actuellement au Rwanda de manufacture de tabac au sens strict du terme. Par contre, des cigares sont produits depuis de nombreuses années (50 ans) au stade artisanal dans la mission de Rwaza (près de Ruhengeri). Il existe sept types de cigares du "Churchill" aux cigarillos. Autrefois, la production annuelle totale atteignait 2 millions de cigares. Elle se situe aujourd'hui aux environs de 750 000 cigares par an.

Les cigares sont fabriqués à partir de tabacs locaux de la région. Ces tabacs pourraient entrer sans doute dans la tripe de cigares commercialisables en Europe; par contre, les feuilles utilisées pour la cape ne sont pas adaptées et donnent aux cigares de Rwaza un aspect qui ne peut permettre d'envisager la vente de ces cigares à grande échelle sur les marchés européens.

10 - SENEGAL

Manufacture de Tabacs de l'Ouest Africain (MTOA)

- Société anonyme créée en 1951 au capital social de 720 millions F cfa.
- Siège social et usine, mise en service en 1951, à Dakar - BP 76, km 2,5 route de Rufisque - Tél 337.30 et 317.44 - Télég. TABAFRIC-DAKAR - Téléx 689 TABAFRI SG Agence à Cotonou BP 293
- Objet : fabrication de cigarettes (brunes et blondes)
- Actionnaires: SOFICAL (25,6 %) Sté Job (36,99 %) Sté MELIA (11,8 %) Sté nouvelle des cigarettes nationales (25,6 %)
- Capacité de production : 95 millions de paquets de cigarettes par an (1 900 T)
- Superficie : 26 588 m2 dont 6 795 m2 de surface couverte
- Production et chiffre d'affaires

Année	Production		Chiffre d'affaires (millions F cfa)
	Millions de paquets	Tonnes	
1967	63	1 360	1 413
1968	53,3	1 195	1 448
1969	68,7	1 374	1 702
1970	80,4	1 608	2 066
1971	88	1 760	2 250
1972	80	n.d	2 300

n.d : non disponible

- Approvisionnement : en partie assuré par les tabacs d'Afrique occidentale (Côte d'Ivoire et Dahomey), le reste étant importé des différents pays producteurs du monde.
- Main d'oeuvre : 218 africains et 10 européens

11 - TCHAD

Manufacture de Cigarettes du Tchad (MCT)

- Société anonyme créée en mai 1968 au capital social de 180 millions F cfa.
- Siège social à Fort-Lamy BP 572 ; Tél 21-45
- Usine mise en service en janvier 1971 à Moundou
- Objet : exploitation d'une manufacture de cigarettes (3 types, 5 prévus à partir d'Octobre 1973)
- Actionnaires : Sté de participations industrielles et financières pour la France et l'Afrique (SPIF) du groupe Job (51 %) - Sté de financement commercial industriel et agricole (SOFICAL) du groupe Bastos (34 %) - Tchad (15 %).
- Régime de l'entreprise : convention d'établissement approuvée le 17 avril 1969
- Capacité de production : 250 tonnes de cigarettes par an (20 millions de paquets)
- Superficie : 33 000 m2 dont 1 500 m2 de couverts.
- Production : (en millions de paquets)
 - 1971 11
 - 1972 12,7
 - 1973 14 (prévisions)
- Chiffre d'affaires : 540 millions F cfa en 1972, 491 millions F cfa en 1971
- Approvisionnement : scaferlati importé de Brazzaville - Il se fera ultérieurement à partir de tabac cultivé au Tchad.
- Main d'oeuvre : 65 Africains - 4 Européens.

12 - ZAIRE

Le Zaïre est un des rares EAMA à disposer de plusieurs manufactures de tabac.

BAT - ZAIRE

- Société à responsabilité limitée
- Siège social et usine, mise en service en 1961 : Kingabwa, route des poids lourds
BP 621 - Kinshasa - Tél 77516 - 77285
- Objet : fabrication de cigarettes (brunes et blondes, 6 types)
- Actionnaires: 100 % BAT (British American Tobacco Co)
- Capacité de production : 130 millions de cigarettes par mois.
Augmentation prévue à 200 millions de cigarettes par mois.
- Approvisionnement : en partie en tabac local.
- Main d'oeuvre : 300 employés environ.

TABAZAIRE

- Siège social : BP 42 Kinshasa; Tél 22566
- Objet : fabrication de cigarettes (brunes et blondes : 12 types), importations de cigares et cigarillos.
- Actionnaire : groupe Rothmans International
- Usines à Kinshasa et à Lubumbashi (dans le Shabe)
- Capacité :
 - . Usine de Kinshasa : 3 millions/jour de cigarettes (un seul type)
 - . Usine de Lubumbashi : 16 millions de cigarettes/jour pouvant s'étendre à 20 millions de cigarettes/jour.
- Production actuelle :
 - . Usine de Kinshasa : 2,5 millions de cigarettes/jour
 - . Usine du Lubumbashi : 14 millions de cigarettes/jour
- Débouchés : marché local (les 3/4) et exportations sur le Rwanda et le Burundi.
- Approvisionnements : 15 % de tabac local et 85 % de tabac importé
- Main d'oeuvre : 854 employés pour l'ensemble de la société dont 350 ouvriers dans l'usine de Lubumbashi et 65 dans celle de Kinshasa
- Projet : Tabazaire étudie la possibilité de fabriquer à Lubumbashi 3 types de cigares et cigarillos.

La fabrication de cigares et cigarillos, actuellement envisagée au stade industriel par Tabazaïre, a été réalisée il y a quelques années à un stade plus artisanal, d'une part dans le nord-est du pays à Gana (Mission), d'autre part dans le Shabe (1) à Kaniama et Likasi.

Le Zaïre dispose encore d'une autre manufacture de cigarettes de moindre importance La FACIG située à Kolwezi (Shaba)

(1) Tabac importé en totalité sauf le Sumatra, qui était alors cultivé dans cette région.

TROISIEME PARTIE : LES POSSIBILITES DE CREATION D'UNE UNITE
DE PRODUCTION DE CIGARES ET DE CIGARILLOS.

CHAPITRE 1 : LES CONDITIONS D'IMPLANTATION

1 - Pourquoi implanter une unité de production de cigarillos en Afrique ?
Résultats d'une enquête effectuée auprès des producteurs européens
de cigares et cigarillos.

Dans le cadre des préoccupations générales dans lequel se situe cette étude, il était intéressant de savoir si l'implantation d'une unité de production de cigarillos en Afrique était envisagée dans cette branche industrielle par les professionnels eux-mêmes et si cette implantation pouvait, le cas échéant, répondre à une nécessité.

Une enquête par questionnaire effectuée auprès des sociétés européennes de manufactures de cigares afin d'examiner d'une part l'intérêt que portent ces industriels aux pays en voie de développement (dans l'optique de transfert d'unités de production), d'autre part si de tels transferts avaient déjà été réalisés, permet de répondre par l'affirmative aux questions précédentes.

1.1 - Etendue et résultats d'ensemble de l'enquête.

L'enquête a porté sur 58 sociétés (dont la liste figure en Annexe) 14 réponses ont été reçues :

Pays	Nombre de Sociétés interviewées	Nombre de réponses
Allemagne Fédérale	3	1
Belgique	22	1
Danemark	11	1
France	1	1
Grande-Bretagne	8	3
Italie	1	1
Pays-Bas	8	4
Suisse	4	2
Ensemble	58	14
En pourcentage	100 %	24 %

Le faible pourcentage des réponses obtenues s'explique par le fait qu'en Belgique, parmi les sociétés interviewées, il s'en trouve quelques-unes de taille moyenne pour lesquelles un transfert de production est difficilement réalisable pour des raisons financières. De même au Danemark, le nombre de firmes interviewées est élevé et nombre d'entre-elles sont de faible dimension. En revanche, pour les autres pays on a pu établir la liste des producteurs ayant vraiment une dimension industrielle et donc éliminer la fabrication en atelier de type artisanal.

Des 14 entreprises qui ont fourni des informations, seulement trois ont une activité de fabrication de cigares dans des pays en voie de développement. Il s'agit d'une part de la British American Tobacco, d'autre part de la firme suisse Rinsoz et Ormond et du monopole français SEITA qui possèdent une participation dans la société Ivoirienne des Tabacs (SITAB).

Parmi les 11 sociétés ayant répondu ne pas avoir d'activités dans des pays en voie de développement, la principale raison, mise en avant, qui pourrait être déterminante pour le transfert de fabrications dans ces pays serait le bas niveau des coûts salariaux.

Toutefois, les raisons qui ont prévalu à l'élimination des E.A.M.A. sont, certes, pour certains une situation politique instable, mais surtout la réglementation communautaire. Il est en effet stipulé que l'ouvraison des cigares dans les E.A.M.A leur confère le caractère de "produits originaires" lorsque les conditions suivantes sont réunies : "Fabrication dans laquelle 70 % au moins en quantité des matières du n° 24-01 (tabac brut) utilisées sont des produits originaires". Autrement dit, il est possible d'importer les cigares fabriqués dans les E.A.M.A en franchise dans les états membres de la C.E.E, à la condition que ces cigares renferment 70 % au moins en poids de tabac d'origine des états membres de la C.E.E et des pays associés à la C.E.E. Or, pour la plupart des firmes cette condition n'est pas remplie. Il est donc important de souligner que cette réglementation freine considérablement auprès des responsables des firmes, l'examen d'un transfert de production dans les E.A.M.A.

Il est intéressant, maintenant, de considérer plus en détail les informations obtenues auprès des sociétés présentes dans les pays en voie de développement.

1.2 - La British American Tobacco en Afrique

Présent dans 110 pays, le groupe emploie 200 000 personnes et possède 140 usines dans 54 pays ; il vend sous 450 marques de cigarettes, 300 marques de tabac et 200 marques de cigares et cigarillos.

C'est le plus grand fabricant mondial de tabacs manufacturés: il possède la plus grande usine au monde et se trouve au troisième rang des fabricants américains de tabac ; en Grande-Bretagne, la B.A.T. constitue le troisième groupe industriel dans le classement du Time. Ses ventes sont deux fois supérieures à n'importe quel consortium mondial du tabac.

La présence en Afrique se traduit par un nombre important d'usines de production de cigarettes :

- 3 usines au Nigéria
- 2 usines au Ghana, dont une fabrique pour le marché local les "cigarlets" Calypso (société : Pioneer Tobacco Co. Ltd)
- 1 usine en Sierra Leone à Freetown
- 1 usine au Zaïre (B.A.T. détient 33 % du marché, Tabacongo 60 %)

Au dessous du quatrième parallèle, B.A.T. possède au moins une usine dans chaque pays et détient le monopole de fait au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda, depuis 40 ans. Le groupe Rothmann's qui avait essayé de s'implanter dans ces pays, a dû cesser ses activités en raison de la concurrence acharnée que lui a fait B.A.T. Par contre au Zambie, il y a eu arrangement avec Rothmann's et une seule usine travaille pour les deux groupes.

Actuellement aucune usine ne produit de cigares, que ce soit pour le marché africain ou pour l'exportation. Le marché africain est trop étroit pour que la B.A.T. ait pu envisager une production dans un des pays où elle est présente pour le seul marché local.

Une seule marque de "cigarillos", en fait la cigarlet Calypso, est vendue au Nigéria, mais c'est relativement peu de chose ; B.A.T. vend aussi le "Vautier perfectos filtre" qui, bien que très cher, est assez prisé par les Africains.

En Sierra Leone, pour amener les fumeurs à fumer le cigare, B.A.T. vend des feuilles de scaferlatti et des "black fats" des Etats-Unis ; les gens utilisent ces feuilles soit dans la pipe, soit fabriquent eux-mêmes leurs cigares. B.A.T. pense ainsi pouvoir vendre, dans quelque temps, des cigares aux personnes qui en auront pris le goût en les faisant eux-mêmes.

En revanche, en ce qui concerne la production pour l'exportation le groupe envisage une production de cigares dans son usine de l'Ile Maurice et en outre, il semble qu'une production puisse être démarrée dans des délais très brefs au Ghana et au Nigéria. Cette production pourrait utiliser des tabacs récoltés dans les plantations que la B.A.T. possède dans ces deux pays, où les conditions sont proches de celles du Cameroun et de la R.C.A. (même latitude).

Du fait de cette situation, la B.A.T. ne juge pas opportun de s'implanter dans un des E.A.M.A. actuels. Néanmoins, la B.A.T. juge que cette fabrication en Afrique devient de plus en plus nécessaire dans la mesure où les ventes de ses cigares "Henry Wintermans" (les plus importantes) et de "Velasques" fabriqués en Hollande ne peuvent plus suivre la demande, la fabrication ne pouvant être développée par suite de la pénurie de main-d'oeuvre.(1)

(1) Il faut d'ailleurs remarquer, qu'en raison de cette pénurie, 15 sociétés de cigares ont implanté des usines (dont certaines artisanales) à Las Palmas et fabriquent des cigares à partir de tabac de Cuba (et de la Jamaïque).

1.3 - Rinsoz et Ormond

Cette société suisse a transféré en Côte d'Ivoire auprès de la SITAB la production de trois types de cigarillos. Ce transfert ne s'explique pas essentiellement par le bénéfice du produit originaire exempt de droits de douane.

En effet, les droits de douane en vigueur au 1er Janvier 1972 sur les produits industriels échangés entre la C.E.E. et la Suisse seront totalement supprimés en cinq tranches de 20 % chacune. Les démobilitations tarifaires interviendront le 1er avril 1973, le 1er janvier des années 1974, 1975 et 1976 et le 1er juillet 1977.

L'accord avec les neuf pays de la Communauté élargie permet ainsi à l'industrie suisse d'exportation d'accéder en franchise de douane à ce marché. Jusqu'ici, la charge douanière sur les exportations à destination des Six se montait en moyenne à 8,6 %. Inversement, la protection douanière de la Suisse à l'égard des produits industriels de la C.E.E., qui ne se monte toutefois en moyenne qu'à 4 % va aussi tomber.

La raison essentielle du transfert de fabrications de cette société tenait à la pénurie de main-d'oeuvre. Les cigarillos, maintenant fabriqués en Côte d'Ivoire, sont des produits de qualité, à cape naturelle, roulée à la main. Or, en Suisse, la main-d'oeuvre féminine, même étrangère, n'était plus disponible pour assurer l'opération du roulage. Il en résultait que l'offre de ces cigarillos ne pouvait plus répondre à une demande en forte augmentation. Le transfert dans un pays européen se heurtant aux mêmes difficultés, il ne restait plus que deux solutions, soit s'établir dans un pays à main d'oeuvre bon marché, soit modifier le processus de fabrication (ce qui nécessitait alors de nouveaux investissements, la modification du produit, avec le risque d'une rupture de la forte croissance de la demande). C'est la première solution qui a été choisie. Cela a permis, en outre, de libérer des locaux et une main-d'oeuvre qui permettent, pour un temps, d'assurer la continuité de la production sur place des autres produits fabriqués par la société.

Il faut souligner que les produits de la firme **Rinsoz** et Ormond répondent à la définition de "produits originaires", puisqu'ils font appel essentiellement à des tabacs du Cameroun et de R.C.A.

1.4 - Conclusion

L'industrie européenne du cigare doit faire face à une grave pénurie de main-d'oeuvre non qualifiée. Au cours des dernières années, cette industrie a pu résoudre ce problème, et par là conserver sa rentabilité, en se restructurant (c'est ainsi qu'un grand nombre d'ateliers artisanaux ont disparu ou ont été absorbés) et en mécanisant certaines phases de la production, voire l'ensemble du processus de fabrication. Ce dernier cas est celui du SEITA en France. En raison d'une politique sociale avancée, le SEITA a dû mécaniser les productions afin de maintenir les coûts de main-d'oeuvre dans une proportion telle, que les prix de revient des produits puissent être concurrentiels avec ceux fabriqués par les autres producteurs européens.

Cette mécanisation a d'ailleurs souvent entraîné une modification du produit : les fabricants ont progressivement introduit la sous-cape reconstituée qui se prête mieux à la mécanisation et l'opération du matage qui permet d'employer des feuilles de cape de moins bonne qualité (essentiellement en ce qui concerne l'aspect) mais plus résistantes. Ces modifications ont, en outre, permis de réduire le prix de revient final du cigare et du cigarillo.

Toutefois, dans certains pays de la C.E.E, la mécanisation est moins complète qu'au S.E.I.T.A, et ce sont souvent les opérations qui réclament le moins un effectif qualifié qui n'ont pas été mécanisées. Il en résulte que la fabrication du cigare ne réclame plus une haute technicité de la main-d'oeuvre (roulage des cigares, conduite et/ou surveillance de machines). Cette main-d'oeuvre banalisée, essentiellement féminine, préfère alors se tourner vers des industries où les niveaux de salaire et/ou les avantages sociaux sont plus élevés.

A l'heure actuelle, certaines sociétés en Europe éprouvent de sérieuses difficultés à maintenir et a fortiori à développer leur niveau de production. Aussi, existe-t-il une sensibilisation certaine des états-majors à trouver de nouvelles localisations industrielles dans des pays à faibles coûts salariaux, mais néanmoins relativement proches des marchés consommateurs.

Grâce aux préférences tarifaires douanières dont jouissent les E.A.M.A., de leur relative proximité de l'Europe (surtout, comparativement à l'Asie du Sud-Est), ces pays devraient présenter un choix de localisations privilégiées.

En fait, si le nombre des établissements décentralisés en Afrique pour la production de cigares, se réduit encore à une seule unité, cela tient essentiellement au frein considérable que constitue le règlement communautaire pour qu'un cigarillo soit considéré comme produit originaire. Ce règlement a été établi pour protéger certains producteurs agricoles de tabac en feuilles de la communauté. Dans la mesure où ces tabacs doivent être en pratique stockés, en raison de ventes quasi-nulles, c'est que leurs qualités ne correspondent pas aux desiderata des producteurs européens ; en conséquence, il serait préférable d'apporter les sommes nécessaires à l'achat et au stockage de ce tabac pour cigares, au financement d'une aide à la reconversion de ces agriculteurs.

Nos entretiens nous ont convaincu que ce règlement a empêché certaines sociétés de se décentraliser, mais n'a entraîné aucune d'entre-elles à utiliser le tabac brut protégé par ce règlement.

En dépit de ces difficultés et, fréquemment, de la mauvaise connaissance des E.A.M.A. par les industriels, nous savons que nombres d'industriels sont prêts à investir en Afrique.

2 - Caractéristiques de l'unité de production

Les caractéristiques générales de l'unité de production de cigares ou de cigarillos décrits ci-après, résultent, d'une part de l'enquête que nous avons effectuée en Europe à la fois par questionnaire et par interviews directes, d'autre part des entretiens que nous avons eu en Afrique avec les responsables de manufactures de cigarettes.

Il apparait tout d'abord que la production en Afrique devrait être orientée vers la production de cigarillos ou petits cigares, comme le confirme par ailleurs, l'analyse de la demande. C'est en effet, cette catégorie de produits dont la demande croît régulièrement au détriment des cigares de dimensions plus grandes.

L'unité de production doit s'envisager comme un transfert d'Europe (ou des Etats-Unis) en Afrique, Cette notion de transfert résulte de plusieurs facteurs explicatifs.

La création de l'usine de cigarillos ne peut guère être réalisée par une des sociétés de transformation de tabac déjà implantées dans les E.A.M.A. Ces sociétés sont des fabricants de cigarettes (et/ou de tabac à fumer, à mâcher, à priser) et non de cigares (à l'exception du groupe B.A.T présent au Zaïre). Or, il existe d'une façon générale, une spécialisation marquée entre ces deux productions : un fabricant de cigares ne produit pas de cigarettes et inversement. Bien sûr, cela n'est pas vrai au niveau de certains groupes très importants (tel que B.A.T) ou de certaines sociétés qui ont fusionné, encore que la production et la commercialisation des produits soit distincte.

L'opinion que l'usine devra être créée par un fabricant de cigares et non par un manufacturier de cigarettes ou encore moins par un investisseur ne faisant pas partie à l'origine de la profession, est renforcée par le fait que dans chaque pays la clientèle reste profondément attachée à un goût de cigare : l'arôme, les qualités de combustion d'un produit sont prépondérantes. Chaque pays se caractérise par des produits ayant une certaine analogie entre eux de ce point de vue. Une marque peut à la rigueur, modifier la forme, les dimensions, le boîtage d'un type de cigare, mais ces modifications doivent faire l'objet d'annonces publicitaires importantes. Cela peut se traduire par un gain d'une clientèle nouvelle, mais toujours par une perte de clientèle quand le produit primitif n'est plus disponible. L'abandon du produit par l'ancienne clientèle peut même résulter d'une modification du conditionnement. A fortiori, le lancement d'une nouvelle marque de cigares ou de cigarillos ne peut être effectué sans de lourdes dépenses de publicité et de promotion, quelquefois pour des résultats aléatoires bien que bénéficiaires du renom de la société productrice, comme on vient de le voir récemment en France pour deux nouveaux types de cigarillos.

La production transférée en Afrique ne peut concerner, bien entendu, la totalité de la fabrication d'une société, mais seulement un nombre très limité de produits (deux ou trois types de cigarillos, au moins dans les premières années de fonctionnement). Cela se conçoit aisément pour des raisons de sécurité pour la société et le transfert dans des conditions de production très différentes doit d'abord faire l'objet d'un apprentissage de la société.

C'est donc une production quantitativement limitée qui sera transférée.

3 - Choix des E.A.M.A. en vue de l'implantation d'une unité de production de cigarillos

D'après les caractéristiques de l'unité de production décrites précédemment, deux facteurs sont à retenir pour effectuer un choix :

- d'une part la qualité de l'offre en tabac,
- d'autre part la présence d'une manufacture de cigarettes, qui nous apparait comme le facteur essentiel.

3.1 - La qualité de l'offre en tabac

On a pu constater au cours de l'analyse des ressources en tabacs des E.A.M.A. qu'hormis le Cameroun et la R.C.A, les autres pays ne présentent pas de variétés de tabacs utilisables - si ce n'est dans de très faibles proportions comme tabacs de tripes - pour la production de cigares.

Il est évident que si les E.A.M.A. disposaient de toute une variété de tabacs, l'implantation en serait facilitée, notamment vis-à-vis du règlement communautaire.

La situation actuelle entraîne un choix des caractéristiques de l'unité de production tel que la faiblesse ou l'inexistence des ressources en tabac pour cigares ne constitue toutefois pas un handicap à l'installation d'une telle unité. On a admis cependant qu'à terme, la disponibilité sur place de tels tabacs pouvait représenter un facteur supplémentaire favorable.

Tableau récapitulatif de l'offre en tabac des E.A.M.A.

E.A.M.A.	Cultures		Productions 1972 (en tonnes) (1)	Destination du tabac
	Types	Observations		
Burundi	traditionnelle	essais de nouvelles variétés	800	marché local
Cameroun	tabac de cape		2 000	exportations pays industrialisés
Congo	industrielle	tabac de sous-cape abandonné	900	exportations Afrique et Europe; M.C. (?)
Côte d'Ivoire	industrielle	en extension	560	exportations Afrique et M.C.
Dahomey	industrielle	amélioration en cours	950	exportations Afrique
Madagascar	semi-ind.		4 000	exportations Europe et M.C.
Mali	industrielle	plan d'extension	600	M.C.
R.C.A.	tabac de cape		600	exportations pays industrialisés
Rwanda	traditionnelle	essais de nouvelles variétés	800-1000	marché local
Tchad	industrielle	en développement	150	M.C. et exportations Afrique
Togo	traditionnelle	essais d'encadrement et de développement	1 800 (?)	marché local et autoconsommation
Zaïre	industrielle	tabac de cape abandonné	1 000	M.C.
Gabon	-	-	-	-
Haute-Volta	industrielle		10	M.C.
Mauritanie	traditionnelle		1	autoconsommation
Niger	traditionnelle		300	marché local
Sénégal	traditionnelle	tentatives de cult. industrielles		marché local
Somalie	traditionnelle	-	100	autoconsommée

(1) Dans le cas où il y a à la fois production traditionnelle et industrielle, le chiffre indiqué ne concerne que cette dernière.

M.C. = Manufacture de cigarettes.

D'après le tableau récapitulatif de l'offre en tabac des E.A.M.A. ci-après, on a établi la liste suivante des pays qui présentent ce facteur favorable.

On trouve tout d'abord les producteurs de tabac de cape :

- le Cameroun
- la R.C.A.

Puis viennent les pays suivants qui produisent du tabac déjà utilisé par les manufactures de cigarettes locales ou exporté soit vers d'autres pays Africains, soit dans les pays industrialisés :

- Congo
- Côte d'Ivoire
- Dahomey
- Madagascar
- Tchad
- Zaire

3.2. - Les E.A.M.A. disposant d'une manufacture de tabac

On a vu dans le chapitre 2 de la deuxième partie que les E.A.M.A. disposant d'une ou plusieurs manufactures de tabac sont les suivants :

- Cameroun
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- Haute-Volta
- Madagascar
- Mali
- R.C.A.
- Rwanda
- Sénégal
- Tchad
- Zaire

3.3 - Selection des E.A.M.A.

La liste des E.A.M.A. dont, à la fois, le tabac produit est d'une qualité permettant son emploi dans les cigares et qui disposent d'une manufacture de tabac, s'établit donc comme suit :

- Cameroun
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Madagascar
- R.C.A.
- Tchad
- Zaire

Ce sont donc, de prime abord, les E.A.M.A. qui présentent les meilleures conditions d'implantation d'un atelier de production de cigarillos.

Toutefois, les pays suivants : Gabon, Haute-Volta, Mali, Rwanda et Sénégal disposant de manufactures de cigarettes doivent également être pris en considération lors d'une implantation, - notamment si des conditions de production plus avantageuses peuvent être obtenues - dans la mesure où le tabac faisant défaut sur place peut alors être importé des autres E.A.M.A. qui en disposent.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPALES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN ATELIER DE
PRODUCTION DE CIGARILLOS

L'unité envisagée a une capacité de production de 50 millions à 100 millions de cigarillos par an.

Les conditions de fonctionnement ont trait à l'approvisionnement en tabac, aux phases de fabrication transférées, enfin à la technologie employée.

1 - Approvisionnement en tabac

L'achat sur place du tabac utilisé pour la tripe, si le tabac produit convient, ne pose pas de problème et l'opération peut être effectuée en même temps que les achats pour la manufacture de cigarettes ce qui réduit ainsi les coûts d'approvisionnement.

En ce qui concerne le tabac de cape du Cameroun et de la R.C.A., ce tabac ne peut être acheté sur place, mais doit l'être à la Bourse des Tabacs à Paris. En effet, il y a quelques années le bruit avait couru que le Cameroun voulait vendre directement de gré à gré le tabac de cape qu'il produisait. Cela avait entraîné une réaction immédiate des courtiers et la vente gré à gré n'a pu être réalisée, car elle aurait entraîné le boycott du tabac camerounais et rapidement la chute de la production.

Ainsi, le transfert d'une unité de production de cigarillos, ne permet pas la totalité de l'approvisionnement en tabac sur place, mais il faut toutefois considérer que l'approvisionnement en tabac de tripe local peut représenter jusqu'à 70% du total du tabac de tripe du cigarillos, le solde étant constitué par d'autres tabacs (Brésil, Indonésie, ...) qui constituent la base du mélange, lui donnant son goût, son arôme, etc

En fait, compte-tenu des relativement faibles quantités de tabac nécessaires pour approvisionner l'unité de production, le mélange pour la tripe ne sera pas produit sur place mais importé.

Ainsi donc cette première étape de la production, sera maintenue au sein de la société-mère, une partie de l'approvisionnement étant seulement facilité par la présence de la succursale de production en Afrique.

La poursuite de la préparation en Europe du mélange assure, d'ailleurs, la continuité des qualités du cigarillo. En effet, pour garantir une qualité suivie à un cigare, les mélanges sont préparés à partir de tabacs provenant de récoltes de différentes années. De plus la préparation du mélange en Afrique poserait des problèmes de conservation du tabac (moisissures, insectes, hygrométrie), or les quantités consommées ne justifient pas de faire face à ces problèmes.

Le mélange préparé en Europe, est donc exporté vers la manufacture de cigares. Le transport sera de préférence effectué par conteneur et par voie maritime, puis transfert par camion ou fer jusqu'à l'unité de production.

Le trafic portera sur 2-3 à 4-5 conteneurs par mois, suivant la production envisagée et il faudra tenir compte d'un délai de 4 à 5 mois entre la date de commande et l'arrivée du conteneur à l'usine.

2 - Les phases de fabrication transférées

L'humidification préalable du mélange de tabac de tripe, l'écotage et le séchage seront effectués en Europe ; la fabrication en Afrique débutera donc seulement au pouponnage mais comprendra toutes les autres phases jusqu'à l'emballage.

- Le pouponnage consiste à confectionner les poupons (doubles le plus souvent) sur une machine spéciale à partir du tabac de tripe et, le cas échéant, d'une sous-cape en tabac reconstitué.

Pour une production de 4,4 millions de cigarillos par mois, en fabricant des poupons de longueur double, d'après les renseignements fournis par Arenco-PMB, on peut utiliser 4 pouponneuses SW/WV dont la cadence est de 80 poupons par minute environ.

- La confection des têtes correspond à la mise en forme des deux extrémités du poupon sur une machine spéciale.

- Le capage est la pose de l'enveloppe finale sur le poupon par enroulement soit d'une bande tirée des feuilles de cape, soit d'une feuille de cape.

Dans le cas de l'unité de production africaine, il vaut mieux envisager la fabrication d'un cigarillo comportant une feuille de cape, puisque cette opération mécanisée le plus souvent en Europe, peut être avantageusement réalisée à la main en Afrique.

- Le matage éventuel et la coupe sont les opérations terminales de la confection du cigarillo ; après matage, les poupons sont pressés, partagés en deux, les extrémités sont sectionnées. Pour la capacité envisagée il suffit d'une bande de pressage et d'une coupeuse CAM-2 d'Arenco, par exemple.

- Le séchage a pour objet d'amener le cigarillo à un taux d'humidité convenable pour sa consommation.

- Les opérations finales sont représentées par le boîtage, c'est-à-dire la mise en boîtes ou en caissons à la main, éventuellement le cellophanage des boîtes à la machine. Le cellophanage exige 5 machines C-100 (référence Arenco) avec des alimenteuses JL 100, conduites par 3 ouvriers. L'emballage dans des cartouches ou dans des cartons est manuel. En raison des coûts d'expédition des produits, il est judicieux de préférer des emballages cartons à des emballages bois.

Hormis la phase du capage qui emploie des manoeuvres spécialisés, l'ensemble des opérations ci-dessus nécessite 13 conducteurs de machines qui sont des ouvriers spécialisés : un régleur, ouvrier professionnel ; un moniteur, contrôleur de qualité qui est ouvrier professionnel de 5ème catégorie.

La présence d'un seul européen expatrié qui joue le rôle de contremaître est en principe suffisante pour l'ensemble de l'atelier de fabrication des cigarillos.

Les tâches administratives seront prises en charge par le staff de la manufacture de tabac qui aura accueilli l'implantation de l'unité de production de cigarillos. La rémunération des tâches effectuées par le staff sera à discuter entre les partenaires, cette rémunération pouvant être fondée sur le chiffre d'affaires, ou - et sans doute de façon plus équitable - sur la grandeur de l'effectif employé.

3 - Techniques à utiliser

Parmi les phases de fabrication décrites précédemment, seule l'opération de capage doit faire appel à une technique différente de celle maintenant utilisée en Europe.

C'est, en effet, pour une grande part, sur cette opération que se joue l'avantage du transfert en Afrique. C'est aussi cette phase qui limite finalement le choix à des produits de haut de gamme, utilisant une cape naturelle.

Pour 4,4 millions de cigares produits par mois, les besoins en machines et ouvriers s'établissent comme suit dans la solution mécanisée (d'après les renseignements fournis par la société ARENCO-PMB N.V.)

On suppose que l'on fabrique des cigarillos à sous-cape en bandes et à cape naturelle ; les besoins sont de 18 capeuses M I D - 11 DL/JL, dont la cadence moyenne est de 15 pièces par minute. Afin d'obtenir un meilleur rendement ces machines doivent être munies d'un dispositif à air comprimé éliminant les déchets de la cape, ce qui nécessite un compresseur. La marche de ces machines nécessite 21 ouvriers pour 165 heures de travail par mois.

Le prix en FCFA (en Septembre 1973) de l'appareillage, ex-usine Best, Pays-Bas, sans emballage, ni montage est de 5.642.000 F CFA pour la capeuse et de 87.600 F CFA pour le compresseur, soit au total 101.637.100 F CFA.

La même opération peut être effectuée manuellement. En Europe, un rouleur de cigares roule 4.000 pièces par jour, à Bouaké, en Côte d'Ivoire, les rouleurs de "Mecarillos" roulent en moyenne 2.200 à 2.500 pièces par jour, 2 rouleurs seulement sur l'ensemble atteignent la cadence de 4.000. En dépit des primes de rendement, ce dernier n'est pas accru, il semble que le roulage soit un métier qui rebute le travailleur africain.

Pour rouler 4,4 millions de cigares par mois, soit effectivement 2,2 millions de pièces, avec un rendement de 2.500 pièces par jour, il serait nécessaire de disposer de 41 rouleurs environ. En fait en raison d'un turnover important et de l'absentéisme élevé dans ce type de travail, il faut compter sur 60 % de personnel supplémentaire, soit un total de 65 - 66 personnes. Le temps de formation est en outre plus élevé, 4 mois au lieu de 1 mois en Europe.

Il faut toutefois considérer que ces conditions sont susceptibles de varier d'un pays à l'autre. Il semble qu'à Bouaké, les rendements de la main d'oeuvre constituent un plancher, dans d'autres pays, notamment au Sénégal les rendements seraient plus élevés.

Le coût pour l'entreprise serait de 16.000 F CFA par mois et par rouleur soit pour 65 rouleurs et par an de près de 12,5 millions de F CFA.

En tenant compte du coût annuel des 21 ouvriers spécialisés qui assurent la marche des 18 capeuses, soit 21.000 F CFA / mois x 12 mois x 21, c'est-à-dire très peu différent de 5,3 millions de F CFA la dépense supplémentaire pour l'entreprise en frais de main d'oeuvre, dans le cas du capage manuel sera de 7,2 millions de F CFA. Or, le seul amortissement du prix d'achat en Europe des machines (non compris l'emballage, le transport, le montage et l'entretien) représente une dépense de plus de 20,3 millions de F CFA. Il apparaît donc clairement que le capage manuel constitue la phase de production essentielle du point de vue de l'intérêt à transférer une production de cigarillos.

C O N C L U S I O N

L'industrie cigarière européenne, moins concentrée que l'industrie cigarette, s'est néanmoins profondément modifiée au cours des quinze dernières années.

En raison de la pénurie et de la cherté progressive de la main d'oeuvre, cette période s'est caractérisée par la disparition d'un grand nombre de petites entreprises artisanales où dominaient des méthodes de fabrication manuelle et par l'apparition d'établissements à caractère industriel, mettant en oeuvre des procédés de fabrication automatisés et des produits nouveaux (par exemple sous-cape reconstituée) appropriés à une manipulation mécanisée.

En corollaire cette mécanisation a nécessité un apport de capitaux et des débouchés relativement larges (les seuils techniques de production étant plus élevés que dans le cas d'une production manuelle), impératifs auxquels n'ont pu faire face toutes les petites entreprises artisanales.

Du point de vue main d'oeuvre, il en est résulté une division plus poussée des tâches qui, pour l'essentiel de la production, peuvent être effectuées par des ouvriers spécialisés et même des manoeuvres spécialisés (emballage). Or, dans certains pays européens, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne Fédérale, en Suisse, cette catégorie de main d'oeuvre est de moins en moins disponible.

Il se trouve ainsi que l'industrie cigarière européenne est dans une situation telle qu'un transfert de production dans un des E A M A peut s'envisager favorablement. En effet, la pénurie de main d'oeuvre freine considérablement les possibilités d'accroître la production (en nombre d'unités, or, ce sont les petits cigares et cigarillos qui sont les plus fumés) ce qui devrait rendre attractifs les pays où une telle main d'oeuvre est disponible et de surcroît considérablement moins chère, donc en particulier les E A M A.

Le transfert est financièrement envisageable étant donné que les manufacturiers de cigares sont devenus des sociétés industrielles notables, voire des sociétés multinationales qui peuvent dégager les capitaux nécessaires à un transfert de production.

Au point de vue de l'offre des E A M A, les conditions sont également favorables.

D'abord une fabrication de cigarillos existe déjà dans un E A M A et cette tentative se révèle concluante ; elle constitue donc un exemple à suivre.

Ensuite la présence, depuis de nombreuses années, de manufactures de cigarettes doit faciliter l'implantation d'une unité de production de cigarillos. Une telle manufacture doit être utilisée comme support : les démarches pour l'implantation sont facilitées, pouvant être effectuées sur place par l'intermédiaire des responsables de la manufacture qui savent maîtriser les lois, les us et coutumes du pays dans lequel ils vivent ; les tâches administratives lors du fonctionnement de l'unité de production de cigarillos peuvent être prises en charge par le personnel administratif et de direction de la manufacture, ce qui réduit les frais qui seraient occasionnés par la présence de personnel expatrié à plein temps.

Enfin, la possibilité de traiter sur place pour certaines qualités de tabac d'intérieur, même si ce tabac doit être expédié en Europe pour traitement, avec des producteurs de tabac peut représenter également une réduction des coûts d'approvisionnement.

Il faut toutefois remarquer que la production de tabac dans certains E A M A ne constitue pas un facteur déterminant dans le choix de la localisation, dans la mesure, où ces tabacs, pour beaucoup, ne sont pas aptes à entrer dans la composition d'un cigare (hormis le tabac de cape du Cameroun et de R.C.A., mais ce tabac ne peut faire l'objet d'achats sur place).

L'unité de cigarillos sera à vocation exportatrice pour la quasi-totalité de sa production. En effet, le marché des E.A.M.A. est négligeable, l'Africain n'étant que très rarement un fumeur de cigares (hormis au Kivu à l'Est du Zaïre, au Rwanda et au Burundi), la demande intérieure se limite, pour sa plus grande part, aux besoins de la population expatriée.

Hormis la détermination de la composition du cigare qui est affaire de spécialistes, la fabrication elle-même fait appel à des procédés mécanisés ou manuels simples. Elle ne nécessite qu'un personnel d'encadrement et de direction très réduit et une main d'oeuvre faiblement qualifiée, ce qui la rend particulièrement adaptée aux conditions des E A M A, puisque d'une part, l'avantage d'une main d'oeuvre locale très bon marché n'est pas annulé par le coût élevé des appointements des expatriés, d'autre part la disponibilité de la main d'oeuvre dans les qualifications souhaitées est grande, et de toute façon cette main d'oeuvre peut être formée en peu de mois.

Il semble que la taille de l'unité de production la plus appropriée, pour un premier transfert, doive correspondre à une capacité de production de l'ordre de 50 millions d'unités. Toutefois, après la période de "rodage" un accroissement de capacité équivalent à la capacité initiale apparaît, selon les professionnels, souhaitable. Cette augmentation de capacité peut d'ailleurs concerner d'autres types de cigarillos ou petits cigares. Le doublement de la capacité améliore le rendement, le personnel de direction et administratif restant inchangé en pratique, pour un nombre d'ouvriers doublé et pour deux contremaîtres expatriés. En outre, des flux de transports plus importants peuvent permettre d'obtenir des tarifs plus avantageux.

Il faut en effet considérer que la matière première préparée est importée de la maison-mère en Europe, ainsi d'ailleurs que les emballages, étiquettes et bagues. Ces approvisionnements seront effectués au mieux par conteneur transportés par bateau, fer ou route, en tenant compte de délais d'acheminement de l'ordre de 4 mois.

Les coûts de transport correspondant ne devraient pas être très élevés, les quantités transportées correspondant pour la capacité de 50 Millions d'unités à 2-3 conteneurs par mois et la régularité de ces transports étant un facteur favorable pour la discussion des tarifs avec les sociétés de transport.

Les expéditions de produits finis doivent être déterminées en fonction de leur marché. Des expéditions peuvent être effectuées par avion, d'autres par bateau avec éventuellement réutilisation des conteneurs. Par rapport à une production en Europe le coût de ces expéditions peuvent n'être que légèrement supérieur, voire inférieur pour certaines destinations.

En résumé, le transfert d'une production de cigarillos dans un E A M A apparaît comme une opération rentable, parce que les caractéristiques de cette production sont très bien adaptées aux conditions de l'offre des E A M A: en particulier, présence de manufactures de cigarettes, main d'oeuvre peu qualifiée, disponible et bon marché.

On peut donc être surpris qu'il n'y ait pas eu jusqu'à présent plus d'unités de production transférées. Cela tient en fait aux règles communautaires concernant la définition de "produit originaire" pour un cigare. En pratique, l'exigence que 70 % en poids de tabac soit en provenance des E A M A ou de la C.E.E. pour que le cigare ou cigarillo fabriqué dans un E A M A soit considéré comme un produit originaire, interdit à beaucoup de manufacturiers - sans modification de leur produit - d'implanter une unité de production en Afrique.

On peut regretter que la protection de certains producteurs agricoles de tabac de la C.E.E. se soit traduite par une telle réglementation. En fait, celle-ci gêne d'abord l'industrialisation des E A M A, ensuite les manufacturiers de cigares de la Communauté, mais n'a pas jusqu'à présent favorisé les ventes de tabacs pour cigares des agriculteurs spécialisés de la C.E.E.

ANNEXE

LISTE DES PRINCIPAUX FABRICANTS EUROPEENS DE CIGARES ET DE CIGARILLOS

FRANCE

Service d'Exploitation
Industrielle des Tabacs
et des Allumettes (SEITA) 53, Quai d'Orsay 75007-PARIS

ITALIE

Amministrazione dei
Monopoli di Stato 11, piazza Mastai ROME

ALLEMAGNE FEDERALE

ANDRE ARNOLD ZIGARRENFABRIK 498 Bünde
BURGER SÖHNE ZIGARRENFABRIK (1) Einod, Sarre
NEUHAUS & Co, August Bahnhofanlage, 34-38, Schwetzingen
RINN & CLAAS Ag. 63 Giessen
VILLIGER SÖHNE (1) 7891, Tiergen, Oberrhein

(1) Ces deux sociétés étant des filiales des sociétés Suisses, n'ont pas été interviewées.

PAYS-BAS

AGIO SIGAREN-FABRIEKEN N.V., v/h FIRMA A. WINTERMANS OF ZONEN (1)	Wolverstraat 3,	Duizel
HOFNAR SIGAREN-FABRIEKEN N.V.,	Bakkerstraat 28,	Valkenswaard
KAREL I SIGAREN-FABRIEKEN N.V., v/h. H.J. VAN ABBE,	Korte Havenstraat,	Eindhoven
PANTER SIGAREN-FABRIEKEN N.V.,	Kerkeweg III,	Veenendaal
RITMEESTER SIGAREN-FABRIEKEN N.V. (2)	Kerkeweg 75,	Veenendaal
SCHIMMELPENNINCK SIGAREN-FABRIEKEN NV,	Stationstraat 19,	Wageningen
VELASQUES NEDERLAND N.V.,	Provincialeweg 65,	Meerveldhoven
WILLEM II SIGAREN-FABRIEKEN	Karel Mollenstraat 65,	Valkenswaard

SUISSE

B.A.T. (Suisse) S.A. (3)	Route des Acacias, 43	Genève
BURGER SÖHNE, Rosli Stumpfenfabriken,		Burg Ag.
VILLIGER SÖHNE A.G., ZIGARREN-FABRIK		5735-Pfeffikon/ Lu
RINSOZ ET ORMOND S.A.	1, rue du Collège	180- Vevey
R.J. REYNOLDS TOBACCO INTERNATIONAL S.A.	12-14 Chemin Rieu	1211-Genève 17

-
- (1) La firme AGIO SIGAREN-FABRIEKEN faisant partie du groupe EUROTABAK, Geel, Belgique, c'est à ce dernier que le questionnaire a été adressé.
 - (2) RITMEESTER est responsable pour le groupe GALLAHER, Grande-Bretagne, des exportations de cigares et cigarillos.
 - (3) B.A.T. (Suisse) S.A. étant filiale de BRITISH AMERICAN TOBACCO, Co, Ltd, London, le questionnaire a été adressé à cette dernière.

BELGIQUE

ALTO N.V.	Gierledreef,49	2300 Turnhout
ARNAERT J.	Speldenstraat, 34	8670 Wervik
BOGAERT N.V.	Rooseveltlaan,23	8220 Jabbeke
CARL UPMANN P.V.B.A.	Grotstraat,3	2370 Arendonk
COGETAMA N.V.	Prins Albertstraat,47	9110 St. Amandsberg
EUROTABAK N.V.	Zegelaan,53	2440 Geel
ELISABETH BAS (België)N.V.	Industriepark	3530 Houthalen
FLANDRIA N.V.	Steenweg op Waregem,159	9770 Kruishoutem
JUBILE S.A.	Rue des Champs, 75	4000 Liège
JANSSENS R. & Zn.P.V,B.A.	Koningin Astridlaan,28	9990 Maldegem
KAREL I P.V.B.A. (1)	Wampenberg,26	2370 Arendonk
LOOTS N.V.	Velodroomstraat,4	2410 Herentals
MICHIELS & Zn. P.V.B.A.	Antwerpsestraat,34	2640 Niel
MORRE F.	Duivenstraat,1/5	9500 Geraardsbergen
RITMEESTER N.V. (1)	Helhoekweg,1	2370 Arendonk
P.P. RUBENS P.V.B.A.	Torenstraat,41	2370 Arendonk
SAELENS Régina	Canadalaan,9	8450 Nieuwpoort
TAF S.A.	Rue Grétry,172	4000 Liège
TIROU-DIRICQ S.A.	Rue Cayauderie,25	6000 Charleroi
VANDENBERGHE P.V.B.A.	Statiestraat,19	8120 Handzame
VANDER ELST N.V.	Lange Gasthuisstraat,32	2000 Antwerpen
VANDERMARLIERE P.V.B.A.	Gauwelstraat, 94	8590 Heestert
VELASQUES N.V. (1)	Heideblcemstraat,69	2440 Geel
VERELLEN LTD.	Bredabaan,853	2170 Wuustwezel
VERNIEUWE N.V.	Dorpstraat,22	8220 Jabbeke
WILLEM II N.V.	Schuttersboomstraat,12b	3583 Overpelt
WINTERMANS H. (1)	Bergenstraat,79	2480 Dessel

(1) Les sociétés KAREL I, RITMEESTER, VELASQUES et WILLEM II, filiales de sociétés hollandaises n'ont pas été interviewées ; de même pour la Société WINTERMANS H. filiale de la B.A.T.

DANEMARK

HARØLD HALBERG.		Svendbory
A.M. HIRSCHSPRUNG & SØNNER A/S, Tordenskjoldsgade,9		Copenhagen
W Ø LARSEN & LICHTINGER		
FABRIKER A/S,	Jagtvej,169	Copenhagen
E. NOBEL	Prinsessegade,62	Copenhagen
PAUL PETERSON CIGAR-OG		
TOBAKSFABRIKER,		Horsens
PETERSEN & SØRENSEN A/S,		Horsens
A/S. J.E. SCHMALFELDS FABRIKER,		Aarhus
J.P. SCHMIDT, JUN. A/S,		Frederica
SKANDINAVISK TOBAKSKOMPAGNI A/S, Hovedkontoret,	Islevdalvej,214	Rødovre
N. TØRRING A/S,		Odense
P. WULFF A/S,	Fasanvej,119	Copenhagen

GRANDE-BRETAGNE

BRITISH AMERICAN TOBACCO Co,Ltd, Westminster House,	7 Millbank,	London SW 1
IMPERIAL TOBACCO Co,	East Street,	Bedminster, Bristol 3
W.D. et H.O. WILLS,	East Street,	Bedminster, Bristol 3
JOHN PLAYER AND SONS	Radford,	Nottingham
CHURCHMAN,	Portman Road,	Ipswich, Suffolk
CARRERAS Ltd,	Christopher Martin Road,	Basildon, Essex
GODFREY PHILLIPS Ltd,	Commercial Road, 112	London E 1
J.R. FREEMAN & SON Ltd (1)		
Cigar Division	Pearl Assurance House,	Kingsway, CARDIFF C F1. 3J.N.

(1) Responsable de la fabrication et de la vente des cigares au Royaume-Uni pour le groupe GALLAHER Ltd, Granite House, 97-101 Cannon Street, London EC4.

BIBLIOGRAPHIE

Les principaux débouchés du tabac non manufacturé,
Ed. Centre du commerce international, CNUCED/GATT, Genève 1968

Le tabac en France et dans le monde, ISRAEL (M),
Ed. Berger - Levrault, 1973

Les débouchés extérieurs des tabacs de Madagascar,
SEDES, 67, rue de lille, Paris 7ème, 1963

Tabak Journal International, Mainz am Rhein,
Pressehaus, Grosse Bleiche 44-50, Allemagne Fédérale

Ont également été utilisés les documents statistiques :

- de la C.E.E.
- de la Fédération Belgo-Luxembourgeoise des Industries
du Tabac (FEDETAB)
- du SEITA et du monopole Italien des tabacs
- des organismes professionnels des autres pays.

SOCIETES ET ORGANISMES CONSULTES EN EUROPE (1)

Allemagne Fédérale

Bundesverband der Zigarrenindustrie, Bonn-Bad Godesberg

Belgique

Fédération Belgo-Luxembourgeoise des Industries du Tabac (FEDETAB), Bruxelles

Danemark

Cigar-og tobaks fabrikanternes Forening, Copenhague

France

Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes (S.E.I.T.A.)

Italie

Amministrazione dei Monopoli di Stato, Rome

Azienda di Stato per gli interventi nel/mercato agricole (AIMA), Rome

A.P.T.I. : Association des Transformateurs de tabac, Rome

Pays-Bas

Verbond van Cigaren fabrikanten, Utrecht

Royaume-Uni

Tobacco Advisory Committee, Londres

Suisse

Fédération de l'Industrie Suisse du Tabac, Fribourg.

(1) Les sociétés manufacturières de tabac des pays à régime libre qui ont fait l'objet de notre enquête sont données en annexe.